



Nomination du Commissaire aux Comptes

Rapport du Directeur général

1. L'article 14.1 du Règlement financier de l'OMS dispose que « un ou plusieurs commissaires aux comptes, dont chacun est le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire ayant un titre ou un statut équivalent) d'un Membre, sont nommés par l'Assemblée de la Santé de la manière fixée par elle. Le ou les commissaires désignés ne peuvent être révoqués que par décision de l'Assemblée de la Santé ».
2. La durée de cette nomination est laissée à l'appréciation de l'Assemblée, mais il est d'usage de nommer le Commissaire aux Comptes pour deux exercices financiers consécutifs. En mai 1999, la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, par sa résolution WHA52.8, a nommé le Contrôleur général de la République d'Afrique du Sud pour un second mandat de Commissaire aux Comptes de l'OMS pour les deux exercices financiers 2000-2001 et 2002-2003.
3. La nomination du Commissaire aux Comptes devra être examinée par la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2003 et, si l'usage est respecté, cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.
4. Depuis la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, les Etats Membres sont invités par le Directeur général à proposer des candidats au poste de Commissaire aux Comptes. Comme dans d'autres organisations du système des Nations Unies, la Quarante-Huitième Assemblée de la Santé a fait son choix au scrutin secret conformément à la procédure prévue pour toute élection par les articles 80 et 81 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé. La même procédure a été appliquée lors de la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.
5. Selon l'usage visé au paragraphe 4 et en vigueur dans certaines autres organisations du système des Nations Unies, tous les Etats Membres ont été invités par la Note verbale C.L.30.2002 (4 septembre 2002, voir annexe 1) à proposer, pour examen par l'Assemblée de la Santé, une candidature au poste de Commissaire aux Comptes de l'OMS pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007. La date limite pour le dépôt des candidatures avait été fixée au 31 janvier 2003.
6. Des candidatures ont été adressées avant la date limite par les pays suivants : **Afrique du Sud** (en date du 27 janvier 2003, annexe 2) ; **Allemagne** (en date du 29 janvier 2003, annexe 3) ; **Ghana** (en date du 31 janvier 2003, annexe 7) ; **Inde** (en date du 31 janvier 2003, annexe 8) ; **Maurice** (en date du 29 janvier 2003, annexe 4) ; **Pays-Bas** (en date du 30 janvier 2003, annexe 5) ; et **Suède** (en date du 31 janvier 2003, annexe 9). Une candidature de la **Colombie**, en date du 31 janvier 2003, a été reçue le 7 février 2003 (annexe 6). On trouvera un résumé de ces candidatures à l'annexe 10.

7. Deux candidatures proposées par des sociétés privées et une candidature individuelle ont été envoyées par un gouvernement avant la date limite (en date du 8 janvier 2003). Etant donné que le Commissaire aux Comptes doit être « le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire ayant un titre ou un statut équivalent) d'un Membre », le gouvernement concerné a été informé qu'il devrait d'abord confirmer que les sociétés et la personne proposées satisfaisaient aux conditions requises avant que l'on puisse envisager de soumettre leurs candidatures à l'Assemblée de la Santé. Aucune confirmation de cette nature n'ayant été reçue au moment de l'établissement du présent document, ces candidatures n'ont pas été soumises à l'examen de l'Assemblée de la Santé.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

8. Etant donné que plusieurs propositions de candidature au poste de Commissaire aux Comptes ont été reçues, la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé voudra peut-être procéder selon l'usage établi par la Quarante-Huitième et la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, c'est-à-dire désigner le Commissaire aux Comptes par un vote à bulletin secret. Après quoi elle voudra peut-être adopter le projet de résolution suivant :

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. DECIDE que [titre exact à insérer ici] de [nom de l'Etat Membre à insérer] est nommé Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007 et qu'il/elle devra effectuer ses vérifications de comptes conformément aux principes énoncés à l'article XIV et à l'appendice du Règlement financier sous réserve qu'il/elle pourra, le cas échéant, désigner un représentant chargé de le/la suppléer en son absence ;

[le cas échéant]

2. EXPRIME ses remerciements au Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de la République d'Afrique du Sud pour les services qu'il a rendus à l'Organisation lors de sa vérification des comptes des exercices 2000-2001 et 2002-2003.

ANNEXES

9. Pour plus de commodité, vous trouverez ci-dessous la liste des annexes mentionnées dans les paragraphes qui précèdent. Celles concernant les candidatures sont présentées par ordre chronologique.

Annexe 1	Note verbale
Annexe 2	Candidature proposée par l'Afrique du Sud
Annexe 3	Candidature proposée par l'Allemagne
Annexe 4	Candidature proposée par Maurice
Annexe 5	Candidature proposée par les Pays-Bas
Annexe 6	Candidature proposée par la Colombie
Annexe 7	Candidature proposée par le Ghana
Annexe 8	Candidature proposée par l'Inde
Annexe 9	Candidature proposée par la Suède
Annexe 10	Tableau récapitulatif des candidatures proposées



Réf. : C.L.30.2002

Nomination du Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007

L'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments aux Etats Membres et a l'honneur de rappeler qu'en mai 1999, la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a décidé, par sa résolution WHA52.8, de nommer le titulaire de la charge de contrôleur et vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les exercices 2000-2001 et 2002-2003. En conséquence, et conformément au paragraphe 14.1 du Règlement financier de l'OMS, la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé devra, en mai 2003, nommer un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007. Celui-ci sera le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire portant un titre équivalent ou ayant qualité équivalente) d'un Etat Membre. La présente note verbale a pour objet de préparer la nomination du Commissaire aux Comptes en invitant tous les Etats Membres à présenter des candidatures.

L'Organisation a donc l'honneur d'inviter les Etats Membres à présenter un candidat remplissant les conditions prévues au paragraphe 14.1 du Règlement financier de l'OMS dont ils souhaiteraient voir l'Assemblée mondiale de la Santé envisager la nomination comme Commissaire aux Comptes de l'OMS pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007. Le texte intégral de l'article XIV du Règlement financier et le mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes de l'OMS sont joints à l'annexe I de la présente note. Les Etats Membres voudront peut-être noter que le Conseil exécutif de l'OMS a créé une Commission de Vérification des Comptes dont le mandat figure à l'annexe II. L'annexe III contient la liste des titulaires de la charge de Commissaire aux Comptes de l'OMS entre 1948 et 2003, et l'annexe IV d'autres informations générales, notamment sur les opérations financières de l'OMS.

Le nom du candidat qu'un Etat Membre souhaite proposer devra parvenir à l'Organisation au plus tard le 31 janvier 2003, pour qu'il puisse être présenté à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2003. Cette candidature devra être accompagnée des renseignements suivants :

- a) un curriculum vitae et un exposé détaillé des activités nationales et internationales entreprises par le candidat précisant les domaines de spécialisation qui pourraient intéresser l'OMS ;

...

... PIECES JOINTES (4)

C.L.30.2002

- b) une description de la démarche, des procédures et des normes qui seraient appliquées par le candidat en fonction des principes et des pratiques comptables de l'Organisation, de son Règlement financier et de ses Règles de Gestion financière, et des normes comptables pour le système des Nations Unies ;
- c) une estimation du nombre global de mois de travail de vérificateur qui seraient consacrés à l'exécution de la vérification des comptes pour chacun des deux exercices 2004-2005 et 2006-2007 ;
- d) **pour chaque exercice (2004-2005 et 2006-2007)**, le montant des honoraires demandés exprimé en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Ce montant, qui couvrira à la fois la vérification des activités programmatiques entreprises au titre du budget ordinaire et des activités financées par des fonds extrabudgétaires, **devra être résumé sur une seule page**. Pour l'estimation du coût de la vérification, toutes les dépenses de secrétariat et autres services auxiliaires, et tous les frais de voyage et les indemnités de subsistance des collaborateurs du Commissaire aux Comptes devront être inclus dans les honoraires proposés. Les frais de voyage devront couvrir les déplacements du pays où réside le candidat à Genève et aux autres bureaux de l'Organisation si le Commissaire aux Comptes juge nécessaire de s'y rendre aux fins de son travail de vérification ;
- e) une indication de la nature, de l'importance et des délais des demandes d'information qui seront présentées, accès aux documents de travail du Commissaire aux Comptes sortant compris, conformément aux règles internationales applicables à la vérification des comptes, et l'assurance qu'à la fin de son mandat le Commissaire aux Comptes coopérera de la même manière pour répondre aux demandes d'information présentées par son successeur ;
- f) toute autre information susceptible d'aider l'Assemblée mondiale de la Santé dans son choix.

Comme les candidatures seront soumises à l'Assemblée de la Santé, elles devront être rédigées et soumises dans l'une des six langues officielles de l'Assemblée (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). L'Organisation se chargera de faire traduire les candidatures. Pour cette raison, chacune d'elles ne devra pas dépasser 6000 mots et devra être présentée dans une version imprimée prête à la reproduction, c'est-à-dire deux originaux noir et blanc (qualité imprimante laser, pas de photocopies) sur des pages n'excédant pas le format A4 (21 x 29,7 cm) avec des marges d'au moins 2 cm de chaque côté et en haut et en bas. Les photographies et certaines représentations graphiques dont les contrastes se prêtent mal à la reproduction devront être évitées.

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux Etats Membres les assurances de sa haute considération.

Genève, le 4 septembre 2002

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

EXTRAIT DU REGLEMENT FINANCIER

Article XIV – Vérification extérieure

14.1 Un ou plusieurs commissaires aux comptes, dont chacun est le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire ayant un titre ou un statut équivalent) d'un Membre, sont nommés par l'Assemblée de la Santé de la manière fixée par elle. Le ou les commissaires désignés ne peuvent être révoqués que par décision de l'Assemblée de la Santé.

14.2 Sous réserve d'une directive spéciale de l'Assemblée de la Santé, chaque vérification par le ou les commissaires aux comptes s'effectue selon les normes usuelles généralement acceptées en la matière et conformément au mandat additionnel énoncé dans l'appendice au présent Règlement.

14.3 Le ou les commissaires aux comptes peuvent formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers intérieurs et, en général, l'administration et la gestion de l'Organisation.

14.4 Le ou les commissaires aux comptes sont complètement indépendants et sont seuls responsables de la conduite du travail de vérification.

14.5 L'Assemblée de la Santé peut demander au(x) commissaire(s) aux comptes de procéder à certains examens spécifiques et de déposer des rapports distincts sur leurs résultats.

14.6 Le Directeur général fournit au(x) commissaire(s) aux comptes toutes les facilités nécessaires pour effectuer la vérification.

14.7 Pour procéder à un examen local ou spécial ou pour réaliser des économies sur les frais de vérification, le ou les commissaires aux comptes peuvent faire appel aux services du vérificateur général des comptes (ou du fonctionnaire de titre équivalent) d'un pays quelconque, ou aux services d'experts comptables agréés de réputation établie ou de toute autre personne ou firme qui, de l'avis du ou des commissaires aux comptes, possède les qualifications techniques voulues.

14.8 Le ou les commissaires aux comptes établissent un rapport sur la vérification du rapport financier biennal établi par le Directeur général conformément à l'article XIII. Il(s) consigne(nt) dans ce rapport les renseignements jugés nécessaires sur les questions visées au paragraphe 14.3 et dans le mandat additionnel.

14.9 Le ou les rapports du ou des commissaires aux comptes ainsi que le rapport financier vérifié sont transmis par l'intermédiaire du Conseil exécutif à l'Assemblée de la Santé au plus tard le 1^{er} mai qui suit la fin de l'exercice auquel les comptes définitifs se rapportent. Le Conseil exécutif examine le rapport financier intérimaire, le rapport financier de l'exercice et le ou les rapports de vérification des comptes et les transmet à l'Assemblée de la Santé en y joignant les observations qu'il juge souhaitables.

APPENDICE**MANDAT ADDITIONNEL
POUR LA VERIFICATION EXTERIEURE DES COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

1. Le ou les commissaires aux comptes vérifient les comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, y compris les fonds fiduciaires et les comptes spéciaux, comme ils le jugent nécessaire pour s'assurer :
 - a) que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation ;
 - b) que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables ;
 - c) que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés ;
 - d) que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard aux garanties que l'on en attend ;
 - e) que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon des procédures qu'ils jugent satisfaisantes.
2. Le ou les commissaires aux comptes sont seuls juges pour accepter en tout ou en partie les attestations et justifications fournies par le Secrétariat et peuvent, s'ils l'estiment opportun, procéder à l'examen et à la vérification détaillés de toute pièce comptable relative soit aux opérations financières, soit aux fournitures et au matériel.
3. Le ou les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs ont librement accès, à tout moment approprié, à tous les livres, écritures et documents comptables dont ils estiment avoir besoin pour effectuer la vérification. Les renseignements considérés comme couverts par le secret professionnel, mais dont le Secrétariat convient qu'ils sont nécessaires pour la vérification, et les renseignements considérés comme confidentiels sont mis à la disposition du ou des commissaires aux comptes s'ils en font la demande. Le ou les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs respectent le caractère secret ou confidentiel de tout renseignement ainsi désigné qui a été mis à leur disposition et ils n'en font usage que pour ce qui touche directement à l'exécution des opérations de vérification. Le ou les commissaires aux comptes peuvent appeler l'attention de l'Assemblée de la Santé sur tout refus de communiquer des renseignements considérés comme couverts par le secret professionnel dont ils estiment avoir besoin pour effectuer la vérification.
4. Le ou les commissaires aux comptes n'ont pas qualité pour rejeter telle ou telle rubrique des comptes, mais ils appellent l'attention du Directeur général sur toute opération dont la régularité ou l'opportunité leur paraît discutable, pour que le Directeur général prenne les mesures voulues. Toute objection soulevée au cours de la vérification des comptes à l'encontre d'une telle opération ou de toutes autres opérations doit être immédiatement signalée au Directeur général.
5. Le ou les commissaires aux comptes expriment une opinion sur les états financiers de l'Organisation et la signent. L'opinion comprend les éléments fondamentaux ci-après :
 - a) l'identification des états financiers vérifiés ;

- b) une référence à la responsabilité de la direction de l'entité et à la responsabilité du ou des commissaires aux comptes ;
- c) une référence aux normes de vérification des comptes suivies ;
- d) une description du travail accompli ;
- e) une expression de l'opinion sur les états financiers précisant :
 - i) si les états financiers présentent équitablement la situation financière à l'expiration de l'exercice considéré et les résultats des opérations effectuées pendant l'exercice ;
 - ii) si les états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables stipulées ;
 - iii) si les politiques comptables ont été appliquées sur une base correspondant à celle de l'exercice précédent ;
- f) une expression de l'opinion quant à la conformité des opérations effectuées avec le Règlement financier et les autorisations des organes délibérants ;
- g) la date de l'opinion ;
- h) le nom et la fonction du ou des commissaires aux comptes ;
- i) le lieu où le rapport a été signé ;
- j) au besoin, une référence au rapport du ou des commissaires aux comptes sur les états financiers.

6. Dans leur rapport à l'Assemblée de la Santé sur les opérations financières pendant l'exercice considéré, le ou les commissaires aux comptes mentionnent :

- a) la nature et l'étendue de la vérification à laquelle ils ont procédé ;
- b) les éléments qui ont un lien avec la complétude ou l'exactitude des comptes, y compris, le cas échéant :
 - i) les renseignements nécessaires à l'interprétation correcte des comptes ;
 - ii) toute somme qui aurait dû être perçue mais qui n'a pas été passée en compte ;
 - iii) toute somme qui a fait l'objet d'un engagement de dépense régulier ou conditionnel et qui n'a pas été comptabilisée ou dont il n'a pas été tenu compte dans les états financiers ;
 - iv) les dépenses à l'appui desquelles il n'est pas produit de pièces justificatives suffisantes ;
 - v) une indication de la tenue en bonne et due forme des livres de comptes ; il y a lieu de relever les cas où la présentation des états financiers s'écarte quant au fond d'une application constante des principes comptables généralement acceptés ;

c) les autres questions sur lesquelles il y a lieu d'appeler l'attention de l'Assemblée de la Santé, par exemple :

- i) les cas de fraude ou de présomption de fraude ;
- ii) le gaspillage ou l'utilisation irrégulière de fonds ou d'autres avoirs de l'Organisation (quand bien même les comptes relatifs à l'opération effectuée seraient en règle) ;
- iii) les dépenses risquant d'entraîner ultérieurement des frais considérables pour l'Organisation ;
- iv) tout vice, général ou particulier, du système de contrôle des recettes et des dépenses, ou des fournitures et du matériel ;
- v) les dépenses non conformes aux intentions de l'Assemblée de la Santé, compte tenu des virements dûment autorisés à l'intérieur du budget ;
- vi) les dépassements de crédits, compte tenu des modifications résultant de virements dûment autorisés à l'intérieur du budget ;
- vii) les dépenses non conformes aux autorisations qui les régissent ;

d) l'exactitude ou l'inexactitude des comptes relatifs aux fournitures et au matériel, établie d'après l'inventaire et l'examen des livres.

En outre, le rapport peut faire état :

e) d'opérations qui ont été comptabilisées au cours d'un exercice antérieur et au sujet desquelles des renseignements nouveaux ont été obtenus, ou d'opérations qui doivent être faites au cours d'un exercice ultérieur et au sujet desquelles il semble souhaitable d'informer l'Assemblée de la Santé par avance.

7. Le ou les commissaires aux comptes peuvent présenter à l'Assemblée de la Santé ou au Directeur général toutes observations relatives aux constatations qu'ils ont faites en raison de la vérification, ainsi que tout commentaire qu'ils jugent approprié au sujet du rapport financier.

8. Chaque fois que l'étendue de la vérification est restreinte ou que les justifications sont insuffisantes, le ou les commissaires aux comptes doivent le mentionner dans leur opinion et leur rapport, en précisant dans leur rapport les raisons de leurs observations ainsi que les conséquences qui en résultent pour la situation financière et les opérations financières comptabilisées.

9. Le ou les commissaires aux comptes ne doivent en aucun cas faire figurer de critiques dans leur rapport sans donner d'abord au Directeur général une possibilité adéquate de leur fournir des explications sur le point litigieux.

10. Le ou les commissaires aux comptes ne sont pas tenus de faire état d'une question quelconque évoquée plus haut qui est jugée sans importance.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

Fonctions

Pour aider le Conseil à s'acquitter de ses fonctions liées à la vérification des comptes prévues dans le Règlement financier et les Règles de Gestion financière, et à s'acquitter par ailleurs de ses fonctions au titre de l'article 28 de la Constitution, et pour promouvoir la responsabilité et la transparence dans les opérations financières de l'Organisation ainsi que des contrôles financiers efficaces, la Commission de Vérification des Comptes :

- 1) examine les plans de vérification détaillés du vérificateur intérieur des comptes et du Commissaire aux Comptes, ainsi que tous les rapports des vérificateurs sur le champ de leurs vérifications respectives pendant l'année ou l'exercice écoulé ;
- 2) examine les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes financiers de l'Organisation ;
- 3) examine tous les autres rapports soumis par le Commissaire aux Comptes ;
- 4) examine tous les rapports de vérification du vérificateur intérieur des comptes soumis par le Directeur général conformément au paragraphe 117.4 d) des Règles de Gestion financière ;
- 5) examine les rapports du Corps commun d'inspection ;
- 6) examine les réponses apportées par le Secrétariat aux rapports mentionnés dans les paragraphes 2) à 5) ci-dessus, dont la mise en oeuvre par le Secrétariat des recommandations figurant dans ces rapports ;
- 7) fait, le cas échéant, des recommandations au Conseil exécutif, en coordination avec le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances, sur toute question relative aux paragraphes 1) à 6) ci-dessus selon qu'elle le jugera approprié.

Périodicité des réunions

La Commission se réunit deux fois par an, avant la session de janvier du Conseil et avant l'Assemblée de la Santé.

Composition

La Commission est composée de six membres, choisis parmi les membres du Conseil ou leurs suppléants, un par Région de l'OMS, auxquels s'ajoute le Président ou un Vice-Président du Conseil, membre de droit. Les candidatures à la Commission de Vérification des Comptes doivent être accompagnées d'un curriculum vitae standard faisant ressortir les compétences des candidat(e)s en matière financière, de vérification des comptes et de gestion.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE 1948 A 2003**

Période	Nombre d'années	Nom	Nationalité
1.9.1948 au 31.12.1966	18	M. Uno Brunskog	Suédoise
1.1.1967 au 31.12.1973	7	M. Lars Breie	Norvégienne
1.1.1974 au 31.12.1977	4	M. Lars Lindmark	Suédoise
1978-1981	4	Sir Douglas Henley	Britannique
1982-1995	14	Titulaire de la charge de contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Britannique
1.1.1996 au 31.12.1999	4	Titulaire de la charge de vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud	Sud-africaine
1.1.2000 au 31.12.2003	4	Titulaire de la charge de vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud	Sud-africaine

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations générales

1. Esprit général de la vérification attendue

L'Organisation mondiale de la Santé souhaite une vérification financière efficace et de haute qualité technique. Celle-ci portera sur des questions importantes de politique et de gestion financières, compte dûment tenu des critères de rentabilité.

2. Nature de la vérification

2.1 On pourra juger de l'ampleur des opérations financières de l'Organisation mondiale de la Santé, et donc de la nature de la vérification, d'après le rapport financier détaillé intitulé « Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2000-31 décembre 2001 » et l'annexe « Ressources extrabudgétaires pour les activités du programme », documents A55/25, A55/25 Corr.1 et A55/25 Add.1, tous disponibles sur demande ou sur le site Web de l'Organisation à l'adresse suivante :

www.who.int/gb/EB_WHA/PDF/WHA55/ea5525.pdf
www.who.int/gb/EB_WHA/PDF/WHA55/ea5525cl.pdf
www.who.int/gb/EB_WHA/PDF/WHA55/ea5525al.pdf

Par ailleurs, le document A52/19 daté du 26 mars 1999 et intitulé « Nomination d'un commissaire aux comptes » contient les candidatures soumises pour les exercices 2000-2001 et 2002-2003 ; lui aussi est disponible sur demande ou sur le site Web de l'Organisation à l'adresse :

www.who.int/gb/EB_WHA/PDF/WHA52/ew19.pdf

2.2 Les principaux centres d'activité financière sont le Siège de l'Organisation mondiale de la Santé à Genève, les six bureaux régionaux situés à Brazzaville (avec des opérations satellite à Harare), au Caire, à Copenhague, à Manille, à New Delhi et à Washington (voir aussi le paragraphe 5 ci-après), et le siège du Programme africain de Lutte contre l'Onchocercose (APOC) à Ouagadougou. Les six bureaux régionaux et l'APOC établissent des états financiers mensuels qui sont ensuite examinés et regroupés au Siège de l'OMS à Genève. L'Organisation mondiale de la Santé a également un représentant ou un bureau de liaison dans plus de 150 pays, ainsi que du personnel en poste et des projets en cours ailleurs, les dépenses étant engagées localement.

3. Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Conformément à l'article VI, paragraphe 6.2, du Règlement financier du CIRC, le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé est également tenu de vérifier les comptes du CIRC dont le siège est à Lyon. Le candidat au poste de Commissaire aux Comptes de l'OMS devra donc être prêt également à effectuer la vérification des comptes du CIRC. Un exemplaire des derniers états financiers vérifiés disponibles du CIRC sera communiqué sur demande.

4. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

Le Mémorandum d'Accord portant création de l'ONUSIDA précise que l'OMS fournit des services administratifs à l'ONUSIDA. Sur la base de ce principe, le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé est également tenu de vérifier les comptes de l'ONUSIDA. Le candidat au poste de Commissaire aux Comptes de l'OMS devra donc être prêt également à vérifier les comptes de l'ONUSIDA. Un exemplaire des derniers états financiers vérifiés disponibles de l'ONUSIDA sera communiqué sur demande.

5. Bureau régional des Amériques

L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), dont le siège est à Washington, est également le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques. L'OPS nomme son propre commissaire aux comptes, qui peut être celui de l'OMS ou quelqu'un d'autre, auquel cas les deux commissaires aux comptes doivent collaborer étroitement.

6. Bureau de la Vérification intérieure des Comptes et de la Surveillance (IAO)

L'Organisation mondiale de la Santé a également un Bureau de la Vérification intérieure des Comptes et de la Surveillance qui compte actuellement un directeur et huit fonctionnaires de la catégorie professionnelle (dont deux à Washington). Les vérificateurs intérieurs sont des fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la Santé et le directeur rend directement compte au Directeur général. La principale tâche du Bureau de la Vérification intérieure des Comptes consiste, ainsi que le stipule l'article XII du Règlement financier de l'OMS, à examiner, évaluer et surveiller que les systèmes généraux de contrôle intérieur de l'Organisation sont adéquats et efficaces. Plusieurs autres types d'examens sont effectués. Les vérificateurs intérieurs et le Commissaire aux Comptes sont censés coordonner leurs travaux afin d'éviter les doubles emplois et de garantir l'efficacité de la vérification.

7. Honoraires

Les honoraires versés au Commissaire aux Comptes par l'Organisation mondiale de la Santé se sont élevés tout compris à US \$825 000 pour l'exercice 2000-2001.

8. En résumé, la présente invitation à soumettre des candidatures au poste de Commissaire aux Comptes concerne uniquement l'Organisation mondiale de la Santé, le CIRC et l'ONUSIDA.

CONTROLEUR GENERAL
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

OFFRE DU CONTROLEUR GENERAL DE LA
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD EN VUE DE SA NOMINATION
AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)
POUR LES EXERCICES 2004-2005 ET 2006-2007

**OFFRE DU CONTROLEUR GENERAL DE LA
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD EN VUE DE SA NOMINATION
AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)
POUR LES EXERCICES 2004-2005 ET 2006-2007**

TABLE DES MATIERES

1.	RESUME D'ORIENTATION.....	3
2.	M. SHAUKET FAKIE, CONTROLEUR GENERAL D'AFRIQUE DU SUD	5
3.	TRAVAILLER AVEC L'OMS – MAINTENANT ET A L'AVENIR	7
4.	OFFICE DU CONTROLEUR GENERAL DE L'AFRIQUE DU SUD	9
	4.1 Contexte général	9
	4.2 Approche stratégique et impact.....	9
	4.3 Projets pour l'Afrique	11
	4.4 Services de vérification extérieure des comptes	11
5.	VERIFICATION EXTERIEURE DES COMPTES DE L'OMS	13
	5.1 Approche globale	13
	5.2 Recueil d'informations et communication	14
	5.3 Compte rendu des résultats	14
	5.4 Communication et fonctionnement administratif.....	15
	5.5 Coopération avec le nouveau Commissaire aux Comptes	15
6.	PERSONNEL DE VERIFICATION.....	16
	6.1 L'équipe de vérificateurs	16
	6.2 Profil des responsables de l'équipe.....	16
	6.3 Membres de l'équipe.....	17
7.	UTILISATION DES RESSOURCES.....	19
	7.1 Estimation du temps nécessaire	19
	7.2 Définition des produits.....	19
	7.3 Honoraires demandés.....	19
	7.4 Facturation	19
8.	CONCLUSION.....	20

1. RESUME D'ORIENTATION

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a invité les Etats Membres intéressés à désigner des candidats au poste de Commissaire aux Comptes pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

Le Contrôleur général de l'Afrique du Sud remplit actuellement son second mandat de Commissaire aux Comptes. La qualité de notre travail nous amène à présenter respectueusement notre candidature en vue d'un troisième mandat.

Vous connaissez les services que nous avons rendus et nous pensons que c'est là la meilleure preuve de notre compréhension des besoins de l'OMS et de ses organes directeurs en matière de vérification extérieure des comptes. Nous sommes également certains que la contribution que nous avons apportée aux travaux du Secrétariat de l'OMS témoigne de notre professionnalisme et de notre engagement. Nous voudrions souligner que nous sommes particulièrement bien placés pour poursuivre les initiatives que nous avons prises à l'OMS et que notre expérience pourrait être particulièrement profitable à l'ensemble des pays en développement.

Le Contrôleur général, M. Shauket Fakie, est reconnu par ses pairs dans le monde comme un homme aux qualités de dirigeant et il connaît bien les initiatives de transformation et les systèmes modernes. Il est idéalement placé pour jouer un rôle de conseil et assurer la continuité.

Alors que l'essentiel des efforts de l'OMS porte sur les résultats, il faudra mettre en oeuvre des politiques, des systèmes et des procédures nouveaux et améliorés dans de nombreux domaines tels que la gestion axée sur les résultats, la mesure du rendement, les ressources humaines, la gestion financière, les politiques environnementales et la mise en oeuvre de normes de contrôle interne unanimement acceptées. Notre compréhension des problèmes et l'étendue de notre savoir-faire nous permettront, par une vérification extérieure des comptes indépendante, de travailler main dans la main avec l'OMS pour obtenir des résultats dans ces domaines.

Le Bureau du Contrôleur général d'Afrique du Sud est en mesure de remplir cette mission grâce à une vérification extérieure des comptes de très haut niveau correspondant totalement aux attentes de nos donneurs d'ordre. La vérification extérieure des comptes de l'OMS contribue de façon significative au développement des compétences du personnel de notre bureau et à une meilleure compréhension des pratiques administratives mondiales dont on pourra faire bénéficier le reste de l'Afrique.

Le respect des délais sera un souci constant et nous resterons en contact fréquent avec l'Assemblée mondiale de la Santé et ses organes en faisant rapport annuellement des constatations issues de la vérification extérieure des comptes et de la portée de leur mise en oeuvre.

La vérification extérieure des comptes sera soigneusement planifiée, exécutée et supervisée à l'aide des méthodologies et des outils de vérification les plus récents. La communication effective avec le Secrétariat sera assurée par un responsable de la vérification en poste à Genève et par la communication avec l'encadrement de l'OMS.

La vérification extérieure des comptes sera effectuée par une équipe de professionnels dévoués ayant le savoir-faire et l'expérience requis en matière de vérification extérieure des comptes des organisations internationales. Le principe de parité hommes-femmes et entre les ethnies sera respecté au sein de l'équipe.

Etant donné l'augmentation substantielle des fonds extrabudgétaires, nous pensons qu'un financement supplémentaire et limité sera nécessaire pour terminer la vérification extérieure des comptes. Cependant, puisque nous connaissons bien le travail de vérification extérieure des comptes à l'OMS, nous sommes en mesure d'utiliser ce financement pour donner à notre travail une valeur ajoutée.

Nous pensons, pour conclure, que notre offre mérite d'être examinée par l'Assemblée mondiale de la Santé et nous espérons mettre à profit notre expérience acquise par le passé pour fournir à l'OMS un travail encore meilleur et plus approfondi.

2. M. SHAUKET FAKIE, CONTROLEUR GENERAL D'AFRIQUE DU SUD

Le poste de Contrôleur général est défini par la Constitution de la République d'Afrique du Sud comme contribuant à garantir la démocratie constitutionnelle. Cette disposition et d'autres dispositions relatives à l'exercice des fonctions du contrôleur général garantissent la complète indépendance de celui-ci. Le Contrôleur général est vérificateur extérieur des comptes de tous les départements nationaux et provinciaux et de l'ensemble des administrations, des municipalités et de plusieurs autres entités et institutions publiques.

En décembre 1999, M. Shauket Fakie a été nommé Contrôleur général de l'Afrique du Sud pour sept ans. A cette occasion, il a fait preuve de sa capacité à diriger et son prestige a rapidement augmenté. Au plan international, il siège au Comité des Commissaires aux Comptes de l'ONU, qu'il a présidé en 2002, et il est également le Commissaire aux Comptes actuel de l'OMS et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel. Au niveau mondial, il a reçu le soutien de ses collègues lors de son élection, chaque année depuis 2001, à la présidence du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique.

Aux niveaux régional et sous-régional, l'Afrique du Sud siège notamment au Comité des Commissaires aux Comptes de l'Union africaine et de la Communauté de Développement de l'Afrique australe. C'est grâce à ce type d'institutions que le savoir-faire acquis lors des missions internationales de vérification extérieure des comptes est transmis à d'autres pays d'Afrique, contribuant ainsi au développement global de la profession de contrôle des finances publiques sur le continent.

M. Fakie soutient activement la recherche et la coopération et il a accueilli notamment, ces trois dernières années, la Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth ainsi que des groupes de travail de l'Organisation internationale des Institutions supérieures du Contrôle des Finances publiques (INTOSAI) sur la vérification extérieure environnementale et internationale auxquels le Bureau du Contrôleur général de l'Afrique du Sud participe.

M. Fakie a été nommé au poste de Contrôleur général après avoir été pendant quatre ans environ Contrôleur provincial de la Province de Gauteng et Contrôleur général adjoint. Au cours de son mandat, la coopération avec d'autres institutions supérieures de contrôle et le soutien de ces institutions en Afrique se sont accentués, notamment par la création d'une division à part entière pour les projets concernant l'Afrique.

Né en 1953, M. Fakie a obtenu son diplôme d'expert-comptable en 1986 en Afrique du Sud après s'être vu décerné des diplômes de commerce et de comptabilité par l'Université d'Afrique du Sud.

Il exerce dans le domaine de la comptabilité depuis plus de 20 ans après avoir travaillé pendant neuf ans dans des entreprises commerciales réputées. Ses atouts sont évidents en ce qui concerne les initiatives de transformation, la direction stratégique, les améliorations au sein de l'entreprise et son attachement aux normes les plus exigeantes au niveau mondial. Il a acquis cette expérience à la fois en Afrique du Sud et en Australie où il a travaillé lorsqu'il n'a plus pu poursuivre sa carrière dans son propre pays à cause de la discrimination raciale pendant les années d'apartheid.

Il est activement impliqué dans le domaine de la vérification extérieure des comptes et a siégé à plusieurs comités de l'Institut des Experts-Comptables d'Afrique du Sud, du Conseil des Vérificateurs extérieurs et des Comptables des Finances publiques ainsi que de l'Institut des Experts-Comptables d'Australie. Il est également membre de l'Association for the Advancement of Black Accountants in South Africa qui encourage les Noirs qui entreprennent une carrière dans le domaine de la comptabilité.

M. Fakie a démontré son engagement personnel envers l’OMS en coopérant avec ses organes directeurs. Il a également visité personnellement le Siège de l’OMS ainsi que les bureaux régionaux et les représentations dans les pays. Il a également assisté à plusieurs réunions des organes directeurs. Son grand intérêt personnel pour la vérification extérieure des comptes lui a permis d’acquérir une solide connaissance de l’OMS et des besoins de ses organes directeurs et il a ainsi pu bien diriger son équipe.

L’Assemblée mondiale de la Santé peut souhaiter examiner la candidature de M. Fakie pour un mandat supplémentaire afin qu’il poursuive les initiatives qu’il a lancées avec tant de compétence.

3. TRAVAILLER AVEC L'OMS – MAINTENANT ET A L'AVENIR

Nous savons que la communication avec nos donneurs d'ordre est importante pour garantir que la vérification extérieure des comptes soit efficace et efficiente et, à ce propos, nous nous attachons à coopérer utilement avec les organes directeurs afin de favoriser les principes de bonne gouvernance et de transparence. A ces fins, nous coopérerons régulièrement avec l'encadrement de l'OMS et nous fournirons une vérification extérieure des comptes techniquement excellente dont les résultats correspondront totalement aux exigences et aux attentes de l'Organisation.

L'OMS a été témoin d'un changement significatif de la situation sanitaire internationale et de l'interprétation des causes et des conséquences des problèmes de santé. Alors que l'Organisation se concentre sur les quatre orientations stratégiques et les six fonctions essentielles énoncées dans le programme général de travail 2002-2005, elle s'efforce de porter l'essentiel de son attention sur les résultats et d'améliorer les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis. Il y a eu à la fois un déplacement du centre d'intérêt vers les pays et les régions de l'Afrique et de l'Europe notamment, et apparition de la santé et de l'environnement comme priorités à part entière.

En outre, dans un souci constant d'amélioration de son organisation, l'administration de l'OMS veut s'orienter vers une gestion axée sur les résultats, mettre en oeuvre un système global de gestion, disposer des ressources humaines nécessaires pour atteindre les buts opérationnels actuels et futurs, gérer plus efficacement les ressources financières, mettre sur pied une politique environnementale et mettre en oeuvre les normes de contrôle intérieur généralement acceptées, pour ne citer que quelques exemples.

Pour chacun de ces domaines, il faudra concevoir et instaurer de nouvelles politiques et procédures, ainsi qu'une nouvelle gestion intégrée et de nouveaux systèmes d'information et d'établissement de rapports, et tout cela aura un impact sur le processus de vérification extérieure des comptes. Les problèmes à traiter devront être compris en profondeur, ce qui peut prendre du temps pour une personne nouvelle dans l'Organisation.

L'Organisation connaît bien le large éventail de nos prestations qui ont pour but une plus grande rentabilité, efficacité et économie dans la gestion des ressources de l'OMS, ainsi que l'amélioration des structures dirigeantes. Ainsi, nous avons formulé des recommandations importantes pour l'amélioration de la gestion de la trésorerie et des liquidités. Nos vérifications informatiques des différentes politiques et des différents contrôles se sont révélées très utiles pour le renforcement de l'environnement informatique de l'OMS. Nos constatations ont contribué de manière constructive au processus permanent de mise en oeuvre de la budgétisation stratégique et de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de l'Organisation.

Nous avons également accordé une attention particulière aux questions d'encadrement et nous avons fait des recommandations quant à la mise en oeuvre d'une politique de prévention de la fraude, d'un code d'éthique et de conduite ainsi que d'une politique environnementale. L'examen du contrôle interne des comptes par un spécialiste a permis de mettre en lumière un certain nombre de domaines où des améliorations sont possibles. Nous avons également aidé l'OMS à mieux présenter et communiquer les états financiers.

Alors que ces questions fondamentales entrent dans leur phase de conception et de mise en oeuvre, nous pensons qu'il est logique de mettre à profit notre compréhension profonde de celles-ci pour aider l'OMS à atteindre ses objectifs.

Notre expérience de la vérification extérieure des comptes à l'OMS et d'autres instances internationales nous a permis d'acquérir de solides connaissances du fonctionnement de l'OMS et du système des Nations Unies dont nous tenterons de faire bénéficier l'OMS. Nous sommes également en

mesure de garantir à l'OMS une interruption minimale de service grâce à notre grande connaissance des systèmes et des pratiques comptables en vigueur.

Le processus de changement en cours dans l'Organisation requiert un vérificateur extérieur des comptes indépendant qui connaisse très bien ce que ces transformations impliquent pour l'OMS et son personnel et qui ait démontré sa capacité à y faire face. L'OMS veut obtenir une vérification extérieure des comptes effective et rentable effectuée selon des normes techniques de haut niveau.

Nous voudrions souligner les avantages pour l'OMS de notre nomination pour un troisième mandat :

- Notre expérience et notre connaissance de l'OMS garantiront la poursuite de la vérification extérieure des comptes dans de bonnes conditions, sans interruption des travaux au sein de l'Organisation pour permettre la mise au courant d'un nouveau vérificateur.
- L'éventail de services de vérification extérieure des comptes proposés par notre bureau garantit la satisfaction de tous les besoins de l'OMS en matière de vérification extérieure des comptes tant au niveau du Secrétariat que dans les différentes régions et pays.
- L'OMS bénéficiera des économies découlant de la consolidation de nos activités à l'échelle internationale qui nous permet d'effectuer des visites régulières dans les différentes régions et les différents pays, ce qui ne fera qu'ajouter à la qualité de la vérification extérieure des comptes.
- Notre attachement au développement des compétences en matière de vérification des comptes dans les pays d'Afrique, notamment dans les communautés les plus défavorisées, contribue à faire accepter le fait que l'OMS a un rôle international à jouer dans l'amélioration du sort des peuples.

Nous pensons que nous sommes les mieux placés pour répondre aux attentes de l'OMS, car nous avons démontré notre volonté d'offrir un service de vérification extérieure des comptes excellent.

4. OFFICE DU CONTROLEUR GENERAL DE L'AFRIQUE DU SUD

4.1 Contexte général

L'Office du Contrôleur général de l'Afrique du Sud a les capacités et les compétences nécessaires pour effectuer la vérification extérieure des comptes de l'OMS et nous sommes certains d'être en mesure de répondre aux plus grandes exigences de l'OMS.

Notre mission est d'effectuer une vérification extérieure des comptes indépendante, objective et de qualité, ainsi que d'assurer les services connexes concernant la gestion des ressources afin de promouvoir la bonne gouvernance du secteur public.

Le Contrôleur général d'Afrique du Sud produit environ 700 rapports par an avec l'aide de 1350 personnes environ employées à plein temps. Les entreprises d'audit privées apportent leur concours en assumant 20 % de notre charge de travail, ce qui permet d'établir des contacts professionnels, de garantir que nous nous maintenons informés des derniers progrès dans notre domaine d'activité et que nous communiquons au secteur privé le savoir-faire du secteur public. Ce concours d'entreprises extérieures, principalement les petites et moyennes entreprises autrefois défavorisées, présente en outre l'avantage de nous donner plus de flexibilité au moment des pics de demande afin de pouvoir respecter les délais.

Un cadre rigoureux de fonctionnement de l'Office du Contrôleur général a été mis en place, venant se superposer à la législation progressiste qui en consacre l'indépendance ainsi que celle du Contrôleur général. Un Conseil non exécutif effectue la supervision globale du fonctionnement du bureau dont les états financiers sont soumis à une vérification extérieure des comptes effectuée par une entreprise privée d'audit de premier plan. L'encadrement du Bureau du Contrôleur général a également commandé un contrôle interne approfondi des comptes et mis en place des outils de contrôle et d'auto-évaluation.

Afin de fournir des services de grande qualité et des informations transparentes quant au temps passé et aux honoraires demandés, nous fonctionnons comme une entreprise commerciale, ce qui garantit aussi notre indépendance financière.

4.2 Approche stratégique et impact

Pour notre Office, la participation à des missions internationales de vérification extérieure des comptes est d'une importance stratégique. Ces missions, et notamment la vérification extérieure des comptes de l'OMS, nous permettent de jouer un rôle au sein de la Communauté internationale et sont également intéressantes pour l'Afrique du Sud et plus largement pour l'Afrique. Elles constituent une expérience précieuse à la fois pour notre personnel et pour celui d'autres institutions supérieures de contrôle en Afrique grâce à notre programme d'échange de formation du personnel. Le but recherché, à long terme, est d'améliorer la qualité de l'administration financière en Afrique du Sud et sur l'ensemble du continent.

La stratégie de l'Office du Contrôleur général a été redéfinie, et nous avons adopté en juillet 2001 la stratégie Siyanqoba (« nous conquérons ») après de larges consultations avec nos donneurs d'ordre et les autres parties intéressées. Cette stratégie concerne trois domaines cruciaux : les ressources humaines, le processus et le produit, alors que le bureau s'achemine vers la réalisation de notre objectif.

Les ressources humaines

Le but premier de nos initiatives axées sur les ressources humaines est de maintenir le savoir et le capital intellectuel par l'adoption de notre stratégie, par l'apprentissage et la formation continue, par la conservation des compétences, par l'équité en matière d'emploi et la motivation des employés.

Notre Office est une organisation d'apprentissage, c'est pourquoi nous insistons tout particulièrement sur la formation de notre personnel, à laquelle nous consacrons un temps considérable tant dans le domaine de la vérification extérieure des comptes que dans les autres domaines. Notre Office est également affilié au South African Institute of Chartered Accountants et à l'Association of Chartered Certified Accountants afin d'offrir un programme de formation complet à ceux qui veulent devenir comptables professionnels, notamment dans les communautés autrefois défavorisées. Nous contribuons ainsi à l'amélioration du sort de la jeunesse dans notre pays. Des programmes de rattrapage pour les étudiants historiquement défavorisés valorisent également les professions de comptabilité et d'audit.

Notre bureau a également lancé plusieurs initiatives telles que l'Employee Wellness Programme [Programme de bien-être des employés] et la AIDS Awareness Campaign [Campagne d'information sur le SIDA] afin de venir en aide au personnel.

Processus

Les processus concernent principalement la mise en place et la pérennisation de processus efficaces de gestion de l'information par le recours à l'informatique, par une gestion efficace du risque, par des processus de contrôle interne et un partage efficace du savoir.

Un ordinateur portable est fourni à chaque vérificateur afin que notre Office puisse offrir un service de grande qualité grâce à l'utilisation de documents électroniques et d'outils d'audit complexes.

Notre Office a récemment mis en oeuvre un système de planification des ressources afin de faciliter la gestion financière et des ressources humaines. Ce système nous permet d'avoir accès en ligne à des informations récentes, nous pouvons ainsi jouer un rôle de tout premier plan dans le monde des entreprises.

Une infrastructure complexe a été mise en place pour garantir une communication fiable et d'un bon rapport coût/efficacité entre le Siège et les bureaux internationaux et régionaux. L'utilisation de systèmes électroniques de communication est encouragée afin d'améliorer la productivité, le respect des délais et le professionnalisme ; notre Office peut ainsi accroître son rayonnement international. Le personnel dispose également d'un accès à distance aux systèmes fondamentaux de fonctionnement et d'un système de courrier électronique.

Produit

Toutes les initiatives axées sur le produit ont pour objectifs spécifiques : l'amélioration de la qualité et de la surveillance et l'obtention d'un produit à valeur ajoutée par la recherche et le développement permanents, par des services compétitifs, par le respect des délais ainsi que par l'établissement de rapports indépendants et équilibrés.

Toutes les vérifications extérieures des comptes effectuées par notre bureau doivent être conformes aux normes de contrôle de la Fédération internationale des Experts-Comptables et tenir compte de celles de l'INTOSAI en matière de contrôle des finances publiques. L'élaboration des normes passe également par les commentaires formulés sur l'ensemble des projets, des études et des lignes directrices émanant de ces institutions.

Notre Office effectue un contrôle de la qualité à trois niveaux : au niveau du processus normal de révision de chaque dossier à différents niveaux lors de la vérification extérieure des comptes ; au niveau des révisions effectuées par notre unité interne de contrôle de la qualité et au niveau des révisions extérieures indépendantes effectuées par le South African Public Accountants' and Auditors' Board.

L'encadrement a recours à un système centralisé de suivi pour contrôler la progression des audits et l'achèvement des rapports dans les délais.

Notre Office s'efforce toujours de rechercher et de mettre au point les meilleures pratiques en matière de vérification extérieure des comptes et d'établissement des rapports. L'application de notre approche rationnelle de la vérification extérieure des comptes, qui tient compte des aspects de rentabilité et de régularité, a amélioré l'efficacité des opérations de vérification qui couvrent plus largement les domaines les plus importants.

4.3 Projets pour l'Afrique

Conformément à sa stratégie visant à contribuer au développement constant du continent africain, notre Office a gardé comme objectif le développement de la gestion des finances publiques en Afrique par le biais de l'Africa Projects Programme.

Il s'agit de projets d'aide au développement des 22 institutions supérieures de contrôle travaillant en anglais sur le continent africain. Ces projets interviennent activement sur la gestion et l'administration de l'Organisation africaine des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (pour les pays anglophones) et de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (en matière de contrôle des finances publiques).

Dans le cadre de cette initiative, nous avons également organisé et accueilli un certain nombre d'événements, notamment des réunions de groupes de travail sur des sujets techniques, des séminaires de formation et un programme d'échange auquel ont participé des vérificateurs d'autres pays d'Afrique, ce qui a permis un transfert de connaissances et un partage d'expériences.

4.4 Services de vérification extérieure des comptes

Notre Office est en mesure d'offrir un large éventail de services. Notre approche intégrée de la vérification extérieure des comptes permettra à l'OMS de bénéficier d'un service multidisciplinaire. Vous trouverez ci-dessous un résumé des services proposés.

Contrôle de régularité

Le contrôle de régularité permet aux vérificateurs d'émettre une opinion quant à la sincérité des états financiers de l'entité contrôlée (transparence financière) ainsi que sur le respect par l'entité des lois, des règlements et autres directives (vérification de la conformité). Notre bureau a reçu l'accréditation du South African Institute of Chartered Accountants et de l'Association of Chartered Certified Accountants.

Contrôle des résultats

Le contrôle des résultats vise à évaluer les mesures prises par l'encadrement de l'entité contrôlée pour s'assurer que les résultats attendus sont atteints de manière efficace, économique et effective. Notre présence dans des instances internationales et le recrutement de personnel ayant un large éventail de savoir-faire garantissent que nos méthodologies de contrôle des résultats sont conformes aux meilleures pratiques internationales.

Contrôle informatique

Le contrôle informatique joue un rôle crucial dans la qualité de la vérification extérieure des comptes. Ce contrôle, qui fait intervenir un certain nombre de vérificateurs spécialisés, contribue à l'identification et à l'évaluation des risques liés à l'informatique et des contrôles. Il s'agit notamment d'évaluer de nouveaux systèmes et de fournir une assistance pour l'utilisation des modules informatiques.

Contrôle de la légalité

Les délits économiques prennent une importance croissante dans le monde. Le rôle du contrôle de la légalité est de faciliter la prévention, la détection et la recherche des délits économiques dans le secteur public. Nos vérificateurs spécialisés dans ce type de contrôle ont le savoir-faire nécessaire et ont reçu une formation spécialisée pour mener à bien ces opérations.

Développement durable

Le développement durable de l'environnement est devenu une question cruciale partout dans le monde. On parle officiellement de vérification environnementale, sorte de vérification extérieure des comptes qui en est encore à ses balbutiements. Notre bureau a joué un rôle prépondérant au sein du groupe de travail de l'INTOSAI sur la vérification environnementale et d'autres groupes de travail régionaux afin de mettre au point des lignes directrices et de faire part de ses expériences. Nous effectuons actuellement un audit transversal en matière de développement durable dans le domaine des déchets médicaux, qui doit constituer une étude de référence en Afrique du Sud.

Audit international

Etant donné le caractère complexe et spécialisé de la vérification extérieure des comptes des organisations internationales, nous avons créé une division distincte qui gère notre portefeuille relativement petit mais prestigieux de clients internationaux. Cette division participe à des recherches multilatérales et nous permet de partager notre savoir-faire dans ce domaine.

5. VERIFICATION EXTERIEURE DES COMPTES DE L'OMS

5.1 Approche globale

Notre vérification extérieure des comptes de l'OMS sera conforme aux dispositions de l'article XIV du Règlement financier et à celles du mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes annexées au présent curriculum vitae. Selon le mandat additionnel, nous sommes tenus d'exprimer une opinion sur les états financiers pour l'exercice considéré et de faire un rapport sur les opérations financières et sur les autres questions prévues par ce texte qui offre en outre la possibilité de donner une valeur ajoutée au processus comptable afin d'aider l'OMS à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés de manière efficiente, économique et efficace.

La vérification extérieure des comptes sera entreprise de manière globale et tiendra compte des aspects financiers et de la valeur ajoutée afin de remplir le mandat qui nous serait confié. Une évaluation initiale du risque sera faite sur la base de notre connaissance des opérations de l'OMS et des procédures préliminaires de planification. L'étendue des évaluations à effectuer dépendra du niveau de risque constaté ainsi que de la fiabilité du contrôle intérieur.

Cette évaluation du risque permet de garantir que nos efforts porteront principalement sur les domaines où le risque est le plus élevé tout en tenant compte des autres domaines contrôlés et sur lesquels nous exprimons une opinion. Dans la formulation des procédures de vérification extérieure des comptes, nous évaluerons, et dans la mesure du possible, nous nous appuyerons sur le contrôle intérieur.

La vérification extérieure des comptes consistera en :

- une évaluation des contrôles de gestion ;
- une évaluation des contrôles principaux ;
- une évaluation des contrôles informatiques tant au niveau général qu'au niveau des applications ;
- une révision analytique approfondie des procédures ; et
- une évaluation détaillée des transactions et des bilans.

Outre le contrôle de régularité, on accordera une grande importance à la valeur ajoutée. On identifiera les domaines pour lesquels il convient et il est rentable d'apporter une valeur ajoutée dans le cadre de la vérification extérieure des comptes pour tenir compte de l'évolution récente de l'Organisation, des priorités des donateurs d'ordre et des dernières tendances et meilleures pratiques au niveau international.

La vérification extérieure des comptes sera effectuée conformément aux normes communes de vérification externe des comptes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique (Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies), dont notre Office a une connaissance approfondie. Ces normes tiennent également compte de celles énoncées par l'INTOSAI et des normes internationales de comptabilité de l'IFAC.

Nous connaissons l'importance des activités de l'OMS au niveau des Régions et des pays et nous effectuerons au moins une visite dans chaque bureau régional au cours de chacun des exercices. Nous effectuerons aussi des visites dans un certain nombre de bureaux dans les pays au cours de l'exercice afin d'élargir le processus de vérification extérieure des comptes.

Nous continuerons de nous appuyer sur les travaux du Commissaire aux Comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé afin de nous assurer que le travail de vérification n'est pas effectué deux fois.

Nous utiliserons les moyens de vérification des comptes les plus modernes. Tous les membres de l'équipe utiliseront des ordinateurs portables pour constituer un recueil de nos documents électroniques. Nous aurons largement recours aux techniques d'audit et d'échantillonnage statistique informatisées pour rendre le processus de vérification plus efficace.

Afin de terminer la vérification extérieure des comptes dans les délais impartis et de réduire les activités de vérification lorsque la charge de travail du Secrétariat sera la plus grande, les visites prévues au cours de chaque exercice seront planifiées d'un commun accord avec le Secrétariat.

Nous avons le privilège de bien connaître la vérification extérieure des comptes de l'OMS. Par notre connaissance intime du fonctionnement de l'Organisation et des processus de vérification existants, nous pensons être idéalement placés pour effectuer une vérification extérieure des comptes professionnelle, efficace et effective.

5.2 Recueil d'informations et communication

Sur le plan pratique, un directeur d'audit en poste au Siège facilitera la communication permanente et efficace avec l'OMS. Le Comité directeur de la Vérification des Comptes sera chargé de communiquer de manière plus officielle avec le Secrétariat. Au sein de ce Comité, composé des Directeurs du Secrétariat et de l'encadrement de l'équipe de vérification extérieure des comptes, nous continuerons, selon l'usage établi, à fournir des informations sur le calendrier de vérification des comptes, sur l'approche globale et sur les points essentiels de notre travail et nous ferons notamment référence aux domaines dans lesquels nous menons des activités apportant une valeur ajoutée.

Pour chaque partie de la vérification des comptes, un préavis sera donné et les normes spécifiques en matière d'information seront communiquées à la personne concernée par les moyens que l'on aura convenu. Les informations à caractère spécial nécessaires à la vérification seront demandées, après préavis raisonnable, en étroite collaboration avec le Secrétariat.

Le cas échéant, nous serons en liaison directe avec le Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance afin de coordonner nos activités et de travailler plus efficacement.

5.3 Compte rendu des résultats

Toutes les questions et observations issues de l'audit seront présentées immédiatement après que le travail aura été accompli, puis seront examinées de près avec l'encadrement. Les constatations finales et les recommandations s'y rapportant seront ensuite incluses dans les notes de gestion adressées au Directeur exécutif ou au Directeur régional concerné après chaque visite.

Nous surveillerons ensuite la mise en oeuvre de nos recommandations et nous adresserons aux organes directeurs un rapport sur sa progression.

Pour que le rapport de nos activités soit complet et remis dans les délais, un rapport d'audit intermédiaire portant sur la vérification extérieure des comptes effectuée durant la première année de chaque exercice sera remis à l'Assemblée mondiale de la Santé. Toutefois, dans ce rapport intermédiaire, aucune opinion ne sera exprimée sur les états financiers intermédiaires.

La vérification extérieure des comptes définitive sera effectuée à la fin de chaque exercice conformément à l'article XIII du Règlement financier. Après révision, un rapport sur la vérification des comptes susmentionnés sera établi conformément au paragraphe 14.8 du Règlement financier. Conformément à ce Règlement, tous les points qui doivent être rapportés à l'Assemblée mondiale de la Santé et qui n'ont pas été inclus dans un rapport précédent seront discutés avec l'encadrement de l'Organisation et avec le Directeur général avant d'être publiés.

5.4 Communication et fonctionnement administratif

Depuis notre première nomination, nous avons toujours voulu rester en contact avec l'Assemblée mondiale de la Santé et ses organes. A ce propos, nous nous sommes félicités du dialogue croissant qui s'est instauré grâce au Comité de Vérification des Comptes créé afin de promouvoir la transparence des opérations financières de l'OMS et le maintien de contrôles efficaces. Par notre participation active aux structures administratives pertinentes et par la communication des résultats de la vérification extérieure des comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé dans les délais impartis, nous continuerons de promouvoir une communication de bonne qualité avec les Etats Membres.

5.5 Coopération avec le nouveau Commissaire aux Comptes

Au terme de notre mandat, nous coopérerons pleinement avec le nouveau Commissaire aux Comptes. A ce propos, nous suivrons les normes et autres recommandations du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir une passation des fonctions dans de bonnes conditions et la continuité du traitement des questions importantes portant sur les opérations d'audit.

6. PERSONNEL DE VERIFICATION

6.1 L'équipe de vérificateurs

Le Contrôleur général et le Contrôleur général adjoint dirigeront personnellement l'équipe de vérificateurs proposée. Un Directeur exécutif, assisté d'un directeur d'audit en poste à Genève, sera chargé de la direction des opérations de vérification des comptes alors que l'équipe qui procédera effectivement à la vérification sera placée sous la direction de directeurs d'audit. Tous sont des experts-comptables sud-africains qui ont acquis à ce jour une expérience considérable de la vérification des comptes de l'OMS.

Pour mener à bien leur mission, ils bénéficieront de l'aide de vérificateurs sur le terrain et il ne sera pas nécessaire de recruter du personnel supplémentaire. Toutefois, le recours à des spécialistes peut, le cas échéant, être envisagé.

6.2 Profil des responsables de l'équipe

Le Contrôleur général, M. Shauket Fakie, supervisera la vérification extérieure des comptes en général et en fera rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé. Il sera aidé dans sa mission par les personnes suivantes :

M. Terence Nombembe, CA (SA)

Contrôleur général adjoint et principal agent de direction

M. Terence Nombembe est expert-comptable diplômé. Il a été stagiaire chez KPMG. Il a une grande expérience de la comptabilité et de la vérification extérieure des comptes dans le secteur privé qu'il a enrichie par une expérience des études de marché et de la direction d'entreprise lorsqu'il travaillait pour la branche sud-africaine d'une compagnie pétrolière. M. Nombembe a ensuite fondé un cabinet d'audit privé dont l'ensemble du personnel était noir, il connaît bien tous les aspects pratiques de la gestion.

L'Office du Contrôleur général d'Afrique du Sud a eu la chance de le recruter alors que les changements structurels avaient eu lieu, mais que le processus de réorganisation n'en était qu'à ses débuts. Il a toujours cherché à effectuer, d'une part, des vérifications extérieures de comptes indépendantes et de niveau international et à satisfaire, d'autre part, les donneurs d'ordre. Au sein du Bureau du Contrôleur général, il a été à l'origine de nombreux changements pour soutenir le processus de réorganisation. Il a par exemple introduit la gestion axée sur les résultats, un système équilibré d'évaluation du personnel, un système de planification des ressources de l'entreprise, un système d'auto-évaluation, etc.

Malgré ses fonctions de direction, M. Nombembe s'est concentré sur les aspects techniques de la comptabilité et de l'audit, et c'est à ce titre qu'il représente l'Afrique du Sud à la Commission Secteur public de la Fédération internationale des Comptables.

Il est également membre de l'Accounting Standards Board, entité créée par le Ministère des Finances sud-africain pour instaurer des méthodes comptables reconnues pour tous les services gouvernementaux et les organismes publics d'Afrique du Sud.

M. Clarence Benjamin, CA (SA)
Directeur exécutif : Administration

M. Clarence Benjamin, expert-comptable, a une expérience considérable du secteur privé. Après avoir rejoint notre Office en 1995, il s'est chargé d'établir les rapports destinés au Parlement sud-africain. A cette occasion, il a montré sa capacité à défendre des rapports controversés. Il a ainsi amélioré la gouvernance et la responsabilité et a aidé les ministres et les parlementaires.

Il a récemment été nommé à la tête des centres d'excellence de notre Office qui sont chargés d'appliquer les meilleures pratiques en matière de régularité, de contrôle des résultats, de contrôle de la légalité, des systèmes d'information et d'autres domaines de la vérification extérieure des comptes, ainsi que du contrôle de la qualité des projets de soutien à l'Afrique et de l'audit international. Cela confère à notre division internationale d'audit une place unique au sein de notre Office. Elle y est très bien intégrée et y jouit d'un haut niveau de soutien technique.

M. Graham Randall, CA (SA)
Directeur exécutif : International

M. Randall est expert-comptable et est également titulaire d'un Magister Commercii en finances publiques et vérification des comptes.

En 1987, il a joué un rôle crucial en introduisant à l'Office le contrôle des résultats et, dans les années 90, la vérification environnementale.

En tant que Directeur exécutif, M. Randall est chargé de la gestion du portefeuille de clients internationaux ainsi que de la finalisation des audits, de la communication avec les organes directeurs respectifs, et du maintien de notre présence directe dans le pays et les bureaux régionaux de toutes les organisations internationales que nous contrôlons.

Il a toujours soutenu la recherche et le développement et il est actuellement représentant de notre Office au sein du groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit international.

Mme Jeanette Englund, CA (SA)
Directeur d'audit : International

Mme Englund est expert-comptable. Elle a effectué des contrôles de la régularité, dont elle a une grande expérience, et aussi des contrôles informatiques et de résultats. Elle a également mené des contrôles de qualité et a été formatrice.

Mme Englund est actuellement Directeur d'audit pour l'OMS, en poste à Genève. Ces cinq dernières années, sa participation aux opérations de vérification des comptes lui a donné une grande expérience de tous les aspects du fonctionnement de l'Organisation. Elle représente également le Bureau du Contrôleur général de l'Afrique du Sud au sein du groupe technique du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Sa connaissance du système des Nations Unies ainsi que son expérience de différentes disciplines d'audit la placent en position de force pour informer les vérificateurs sur les changements en cours à l'OMS.

6.3 Membres de l'équipe

Les membres de l'équipe proviennent d'un groupe composé des personnes les plus qualifiées de notre Office choisies avec soin et retenues par leur chef respectif parmi de nombreux candidats. Pour nos vérificateurs, désireux de mieux comprendre le monde de l'audit international, le fait d'être choisi pour participer à la vérification extérieure des comptes de l'OMS est devenu motivant.

Le groupe comprend actuellement, en majorité, des personnes hautement qualifiées ayant plusieurs années d'expérience de la vérification extérieure des comptes de l'OMS et d'autres organisations internationales ; ce groupe reflète également la proportion homme/femme, la diversité ethnique et la distribution géographique des personnes dans notre pays. L'expérience du groupe permet également d'y inclure de nouveaux membres prometteurs tout en garantissant que le transfert de connaissances n'occasionnera pas d'interruption de service pour nos clients. Il est possible d'engager, le cas échéant, des spécialistes pour seconder notre équipe de vérificateurs extrêmement compétente.

Dans le cadre de l'initiative visant à accroître les capacités d'audit des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Afrique, nous avons intégré au sein de nos équipes internationales d'audit des personnes venant d'offices de vérification d'autres pays africains afin qu'ils acquièrent une expérience internationale.

Le regroupement de personnes venant de plusieurs pays ainsi que la possibilité de recruter des spécialistes nous permettent de constituer une équipe dont les compétences couvrent l'ensemble de la mission d'audit.

7. UTILISATION DES RESSOURCES

7.1 Estimation du temps nécessaire

Sur la base de notre expérience actuelle de la vérification extérieure des comptes de l'OMS, nous estimons à 90 mois-vérificateur le temps nécessaire pour chacun des exercices 2004-2005 et 2006-2007.

On envisage de consacrer 60 mois-vérificateur au contrôle de la régularité, 18 à la vérification informatique et les 12 mois restants aux révisions à valeur ajoutée et spécialisées. Nous pensons passer 25 % au moins de notre temps dans les Régions et les pays. L'OMS bénéficiera des économies découlant de la consolidation de notre travail international sans laquelle il aurait été impossible, avec les honoraires que nous demandons, de proposer des visites aussi longues aux bureaux dans les pays.

7.2 Définition des produits

Outre l'opinion émise et le rapport établi sur la vérification extérieure des comptes biennaux consolidés de l'OMS, les honoraires demandés incluent la vérification séparée des comptes des entités et des programmes suivants, qui sont obligatoires :

- Le Centre international de Recherche sur le Cancer
- Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
- Le Fonds fiduciaire du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales
- Le Programme africain de lutte contre l'onchocercose.

7.3 Honoraires demandés

Sur la base de ce que nous connaissons de vos exigences, des opérations à effectuer et de l'étendue des travaux de vérification, nous demandons pour la vérification des activités financées sur le budget régulier et sur les fonds extrabudgétaires US \$845 000 pour chaque exercice 2004-2005 et 2006-2007.

Ces honoraires incluent tous les frais de voyage, de secrétariat et autres frais annexes ainsi que les frais de subsistance de notre personnel à Genève. Ces honoraires n'incluent pas les espaces de bureau, le matériel de télécommunications et de photocopies, car nous pensons que, conformément à l'usage établi, ceux-ci seront fournis par l'OMS.

La légère augmentation de nos honoraires (2,4 %) est en grande partie attribuable au surcroît de travail entraîné par l'augmentation des contributions extrabudgétaires qui, selon les prévisions budgétisées, vont augmenter de 37 % environ d'ici 2004-2005.

Notre expérience nous a montré qu'à terme des honoraires élevés remettent en question la qualité et la valeur des opérations de vérification des comptes. Nous n'avons donc pas pour habitude de demander des honoraires exagérés afin de pouvoir continuer à effectuer les opérations de vérification des comptes d'organisations aussi prestigieuses que l'OMS.

7.4 Facturation

Nous proposons de conserver le mode de facturation actuel par paiement trimestriel.

8. CONCLUSION

Nous sommes certains que ce document qui constitue notre proposition contient toutes les informations demandées et que nous avons démontré :

- que nous comprenons clairement les exigences de l'OMS ;
- que nous avons une connaissance, une expérience et un savoir-faire professionnels ;
- que nous sommes en mesure d'apporter encore à l'OMS une valeur ajoutée ainsi qu'un réel changement ;
- que nous sommes en mesure de fournir un service et des produits de qualité à un prix juste et raisonnable ; et
- que notre nomination éventuelle pour un nouveau mandat serait un avantage pour l'OMS.

Nous souhaitons vivement être reconduits dans nos fonctions de vérificateurs extérieurs indépendants des comptes de l'OMS et nous nous engageons à fournir un travail d'excellente qualité.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

(OMS)

**Offre de services pour le poste de
Commissaire aux Comptes**

**présentée par l'Institution supérieure de Contrôle
des Finances publiques d'Allemagne
(Bundesrechnungshof)**

Table des matières

	<i>Pages</i>
A. Curriculum vitae et informations détaillées concernant les fonctions occupées aux plans national et international	3
B. Introduction – Objet de la présentation	5
C. Profil de l’Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques d’Allemagne	6
D. Méthodes d’audit et personnel	7
E. Honoraires prévus et estimations de la charge de travail pour les exercices financiers 2004-2005 et 2006-2007	14
F. Indications concernant les demandes d’information au Commissaire aux Comptes sortant et garantie de coopération avec le nouveau Commissaire aux Comptes	15
G. Divers	16

A

**Curriculum vitae et informations détaillées concernant
les fonctions occupées aux plans national et international**

Norbert Hauser
Vice-Président
Bundesrechnungshof
Institution supérieure de Contrôle des
Finances publiques de l'Allemagne

Adenauerallee 81
D-53113 Bonn
Allemagne

Date et lieu de naissance : 20 mai 1946, Olpe (Allemagne)

Etat civil : Marié

1952-1967	Enseignement primaire et secondaire et obtention du diplôme donnant accès aux études universitaires
1967-1969	Service militaire, promotion au rang d'officier
1969-1979	Etudes de droit à l'Université de Bonn, suivies d'une formation d'avocat
1979	Diplôme universitaire de droit
1979-1981	Directeur général fédéral de l'Association des moyennes Entreprises
1975-1999	Porte-parole du Parti chrétien démocrate pour les questions concernant la politique financière et budgétaire Membre du conseil municipal de la ville de Bonn
1981-2002	Avocat
1998-2002	Député du Parlement fédéral allemand Entre autres : Membre du Comité des Comptes de l'Etat Membre du Comité de l'Enseignement et de la Recherche Membre du Comité d'Enquête sur le financement des partis politiques
Depuis 2002	Vice-Président de l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques de l'Allemagne (ISC allemande) Vérificateur externe des Comptes de l'ONUDI

A

**Curriculum vitae et informations détaillées concernant
les fonctions occupées aux plans national et international**

Activités au plan international :

Les **activités de Norbert Hauser au plan national** englobent toute la gamme des missions de vérification externe des comptes auprès des départements et organismes fédéraux, et il est également chargé des relations avec le Parlement. Ses **activités au plan international** touchent non seulement à l'audit d'organisations internationales, mais consistent aussi à entretenir des relations professionnelles permanentes avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'autres pays. Récemment, ses activités ont aussi porté sur l'assistance technique à des pays d'Europe centrale et orientale. Dernièrement, Norbert Hauser a été nommé **Vérificateur externe des Comptes** de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel – **ONUUDI**. Ce mandat a pris fin le 30 juin 2002.

Norbert Hauser est en outre le fondateur et Président de la **Société germano-espagnole**.

B

Introduction – Objet de la présentation

Le présent document est une offre de services de l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques de l'Allemagne pour le poste de Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Il vise à démontrer que l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques de l'Allemagne (ISC allemande) a les compétences nécessaires pour remplir la fonction de Commissaire aux Comptes de l'OMS. On y trouvera un exposé concernant son rôle en tant qu'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques de l'Allemagne, le vaste éventail de ses activités aux niveaux national et international en matière d'audit, le personnel hautement qualifié dont elle est dotée et la stratégie qu'elle se propose d'appliquer pour s'acquitter de la mission de vérification des comptes de l'OMS.

Aperçu historique et rôle actuel

En Allemagne, le contrôle des finances publiques existe depuis plus de 280 ans. La création, par le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume I, de la Chambre générale des comptes de la Prusse, en 1714, constitue le point de départ d'un contrôle indépendant des finances publiques en Allemagne. Aujourd'hui, l'ISC allemande a un statut d'administration fédérale supérieure. Elle se situe sur le même plan qu'un département du Gouvernement fédéral. C'est une institution indépendante de contrôle des finances publiques, qui n'est soumise qu'à la loi. Elle ne fait pas partie du Gouvernement fédéral et ne reçoit aucune instruction, ni de l'Exécutif, ni du Législatif.

Elle emploie près de 1500 personnes au total, compte neuf divisions d'audit, 53 unités d'audit et neuf bureaux régionaux d'audit. L'aspect administratif est géré par une division présidentielle (comparable à un secrétariat général). Tous les contrôleurs qui y travaillent ont un diplôme universitaire ou autre diplôme d'enseignement supérieur. Dans certains cas, les diplômes en question leur ont été délivrés sur la base d'une formation au sein de l'administration publique. Notre personnel réunit un large éventail de compétences professionnelles, de l'administration publique au droit, en passant par des spécialités d'ingénierie, l'économie, la gestion et l'informatique. Toutes les personnes à qui est confié l'audit d'organisations internationales ont d'excellentes connaissances et compétences dans le domaine comptable. La majorité d'entre elles ont pris part à l'audit d'organisations du système des Nations Unies (la mission la plus récente qui nous ait été confiée en la matière est celle de Commissaire aux Comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel – ONUDI –, à Vienne, qui s'est achevée le 30 juin 2002 seulement). Tous nos contrôleurs ont plusieurs années d'expérience professionnelle dans au moins un département ou un organisme gouvernemental. Ce personnel extrêmement compétent confère à l'ISC allemande une base solide pour l'audit d'organisations internationales.

Mission nationale d'audit

La mission de l'ISC allemande en matière d'audit concerne :

- la gestion financière au niveau fédéral ;
- les fonds commerciaux fédéraux ;
- les organismes publics relevant du droit fédéral ;
- les établissements de la sécurité sociale relevant du droit fédéral ou national ; et
- la gestion des parts du Gouvernement fédéral dans les entreprises privées.

Etablissement de rapports

L'ISC allemande présente des rapports annuels sur ses constatations aux deux Chambres du pouvoir législatif fédéral et au Gouvernement fédéral. Outre l'établissement de rapports annuels, le Bundesrechnungshof peut à tout moment présenter un rapport sur des questions particulièrement importantes.

Fonction de conseil

Nous procédons également à l'audit de décisions administratives qui n'ont pas encore eu de répercussions financières. Ces travaux ont une portée considérable et nous permettent d'intervenir sur certaines questions, grâce à un contrôle de gestion, à un stade très précoce. En conséquence, nous sommes habitués à vérifier les dépenses du Gouvernement **avant** même qu'elles n'aient été faites. Nous nous servons des constatations qui découlent de l'audit pour conseiller les départements et organismes gouvernementaux, de même que le Parlement, sur les décisions à prendre, notamment en ce qui concerne le budget. Ce travail de conseil a pris une importance croissante ces dix dernières années.

Critères d'audit

Contrôle de gestion

En Allemagne, le champ du contrôle des finances publiques a évolué avec le temps. Autrefois, le travail des contrôleurs des finances publiques consistait principalement en un audit financier a posteriori. Or un critère supplémentaire concernant la **gestion** a été imposé par voie légale il y a plusieurs décennies, de sorte que le contrôle de gestion est désormais fondamental dans notre travail.

Les contrôleurs ne s'intéressent pas uniquement aux chiffres portés sur un compte ou aux recettes et dépenses correspondant à chaque rubrique, mais aussi aux **activités** et **programmes** auxquels ces rubriques se rapportent. Ce contrôle opérationnel de la gestion financière globale du Gouvernement fédéral offre des possibilités accrues en matière de **diligence** et d'**opportunité** de la présentation de l'information. Il touche à des domaines d'audit totalement nouveaux, à savoir des examens concernant la **structure**, les **activités** et la **gestion des ressources humaines** des départements et organismes

d'Etat. Les travaux d'audit portent également sur l'**évaluation de programmes**, un **contrôle de l'efficacité et de l'utilisation des ressources** et des **analyses de risque**. Nous nous fondons sur les constatations auxquelles nous parvenons pour conseiller le Parlement et le Gouvernement. Dans de nombreux rapports, l'ISC allemande présente les leçons qui ont été tirées de missions d'audit précédentes, afin de permettre aux intéressés de mieux comprendre les questions et difficultés actuelles en matière de gestion financière.

Audit financier

Le contrôle de la gestion est complété par un contrôle de la **régularité** qui consiste à examiner les activités du Gouvernement sur la base des documents fournis, des dispositions légales, règles et règlements applicables. L'essentiel des travaux d'audit financier porte sur la certification des comptes de l'Etat fédéral.

Opportunité de l'audit

La **méthode dite d'audit opportun** de l'ISC allemande vise à établir des constatations qui contribuent à une amélioration pour l'avenir et ne se limitent pas à mettre le doigt sur les faiblesses passées.

Postes de Commissaire au Comptes déjà occupés au sein d'organisations internationales

Riche expérience acquise dans l'audit d'organisations du système des Nations Unies

Le Président de l'ISC allemande a été l'un des trois membres du Comité des Commissaires au Comptes de l'Organisation des Nations Unies, de 1989 à 1992. Dix-sept contrôleurs l'ont assisté dans la réalisation de ses missions. Les missions d'audit comprenaient l'examen des comptes annuels et de la gestion financière de l'**Organisation des Nations Unies** et de certaines institutions des Nations Unies, dont le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**, le **Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)**, le **Centre du Commerce international (CCI)**, et l'**Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)**. Pour cela, il a fallu recueillir des données auprès des bureaux extérieurs et des responsables des projets de développement des Nations Unies partout dans le monde.

De 1994 à 2002, le Président de l'ISC allemande a également vérifié les comptes de l'institution spécialisée des Nations Unies **ONUDI**. Fin juin 2002, nous avons passé le témoin à nos successeurs de la République d'Afrique du Sud, selon les principes de coopération prescrits par le Groupe de vérificateurs externes des comptes. Nous nous féliciterions que des membres du Conseil des Gouverneurs ou de la Conférence générale contactent la direction de l'ONUDI et/ou des membres du Comité des Programmes et des Budgets de l'ONUDI pour prendre connaissance des résultats des travaux que nous avons accomplis au cours des huit dernières années.

Autres missions d'audit au plan international

Nos contrôleurs ont participé à l'audit d'un grand nombre de projets internationaux. Ces dernières années, l'ISC allemande a pris part entre autres aux audits de l'**Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)**, de l'**Organisation européenne pour la Sécurité de la Navigation aérienne (EUROCONTROL)**, de l'**Agence spéciale européenne (ESA)**, de l'**Union de**

l'Europe occidentale (UEO), de l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN), du Centre européen de Prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT), de l'Organisation européenne pour l'Exploitation de Satellites météorologiques (EUMETSAT), de l'Institut franco-allemand de Recherche de Saint-Louis (ISL), de l'Office européen des Brevets et des Fondations franco-allemande et germano-polonaise pour la Jeunesse. En outre, du personnel a été détaché auprès du Collège international des Commissaires aux Comptes de l'OTAN et de la Cour des Comptes des Communautés européennes.

Affiliation à l'INTOSAI/EUROSAI

L'ISC allemande fait partie de **l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI)**, à laquelle la majorité des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays Membres de l'ONU sont affiliées. Nous avons accueilli le Treizième Congrès mondial de l'INTOSAI, à Berlin, en 1989, auquel plus de 130 nations et organisations internationales ont participé. Le Président de l'ISC allemande a été **à la tête du Comité directeur de l'INTOSAI** de 1989 à 1992.

En outre, nous faisons partie de **l'Organisation des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques de l'Europe (EUROSAI)**, qui est le groupe de travail régional d'INTOSAI pour l'Europe. Notre bureau accueillera le Sixième Congrès d'EUROSAI, à Bonn, en 2005 et notre Président assurera ensuite la présidence de l'EUROSAI.

Coopération internationale

Nous avons pour tradition d'apporter notre aide au développement de systèmes de contrôle des finances publiques dans d'autres pays, via des projets de coopération multinationale.

Comment nous pensons remplir les exigences de l'OMS en matière d'audit

Nous mettrons l'expérience et les compétences que nous avons acquises grâce aux travaux que nous avons menés à l'échelle nationale et internationale au service de l'OMS non seulement sur le plan technique, mais aussi en ce qui concerne les contrôles de gestion dans tous les domaines sur lesquels portent les activités de l'OMS. De plus, nous avons une grande expérience en matière d'audit sur toutes les questions financières telles que la gestion des liquidités ou la mise en place de l'EURO. Nous avons aussi participé activement à la mise en place probante et économique d'un nouveau logiciel commercial de comptabilité à l'ONUDI. Le Directeur de la Division des Finances sera à même de fournir de plus amples informations à ce sujet.

Notre méthode d'audit

Nous procéderons à la vérification des comptes de l'OMS conformément aux meilleures pratiques en la matière.

Nous planifierons, préparerons et mènerons les audits et en ferons rapport, conformément aux normes acceptées au niveau international. Pour éclairer leurs travaux, nos contrôleurs travailleront en collaboration avec l'encadrement de l'OMS, la Commission de Vérification des Comptes et les vérificateurs internes des comptes.

D

Méthodes d'audit et personnel

Questions sur lesquelles nous avons acquis une expérience particulière dans les organisations du système des Nations Unies

Le fait d'avoir été membre du Comité des Commissaires aux Comptes de 1989 à 1992 nous a permis de nous familiariser avec le caractère particulier des organisations du système des Nations Unies. Dans le cadre de l'audit de l'ONUDI que nous avons mené récemment, nous avons examiné – outre les questions d'ordre financier – les points ci-après, qui présentent un intérêt capital :

- les graves difficultés financières que connaissait l'ONUDI à la suite du départ d'un de ses Etats Membres qui avait laissé derrière lui un montant considérable de contributions non acquittées ;
- la réduction des effectifs de plus de 1200 personnes à 700 environ ;
- les aspects financiers tels que la gestion des liquidités et les investissements ;
- les opérations de l'ONUDI sur le terrain, au Siège et dans le cadre de six missions concernant des projets de l'ONUDI en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique ;
- la mise en place d'un nouveau logiciel commercial de comptabilité ;
- la mise en place de l'EURO ;
- des affaires de fraude avérées ou présumées ;
- des questions de gestion du personnel ;
- les procédures d'approvisionnement ; et
- l'ouverture de comptes spécifiques pour le Programme ordinaire de coopération technique.

Nous restons à la disposition de l'OMS pour lui fournir de plus amples renseignements sur ces missions d'audit. En ce qui concerne le dernier point mentionné ci-dessus, l'équipe allemande a participé au processus de décision des Etats Membres. L'équipe chargée de l'audit a pris part à une importante réunion d'un Etat Membre, à titre de conseil, de façon à ce que le pays en question prenne une décision favorable à l'ONUDI. Il convient de mentionner qu'après quatre années de discussion, la décision d'ouvrir le compte spécial en question n'est intervenue qu'une semaine après la consultation des contrôleurs.

Notre stratégie d'audit pour l'OMS

Personnel

Nous mettrons à disposition une équipe de contrôleurs dotés d'une expérience internationale, en majorité membres du personnel de l'ISC allemande, ayant participé aux audits de l'ONU. Cette équipe sera dirigée par un directeur de la vérification externe des comptes et un administrateur de l'audit choisis par le Président de l'ISC allemande. L'un d'eux au moins sera affecté à Genève. L'équipe sera à même de travailler en allemand, en anglais et en français. Lorsque cela sera nécessaire, elle mettra à

D

Méthodes d'audit et personnel

profit ses vastes connaissances et ses compétences en matière de gestion du personnel, de traitement électronique des données et d'analyses coûts/avantages. Certains de nos contrôleurs ont travaillé dans des sociétés d'audit privées. Nous sommes également en mesure de répondre aux exigences techniques et politiques de l'OMS en mettant à disposition du personnel ayant une excellente expérience dans le contrôle de la gestion d'organismes sanitaires nationaux et de leur politique, notamment des sociétés d'assurance-maladie. Si nécessaire, il sera possible de sous-traiter à des spécialistes médicaux. Une partie des travaux d'audit pourrait être confiée à des vérificateurs généraux des comptes de pays en développement.

Audit financier

L'audit financier vise principalement à vérifier si les états financiers présentent de manière satisfaisante la situation financière à la fin d'un exercice et s'ils ont été établis conformément aux recommandations et principes applicables, dans un souci de cohérence par rapport à ce qui a été fait pour l'exercice précédent.

L'audit financier reposera sur des procédures de vérification analytique qui comprendront un examen scrupuleux des états financiers et une vérification par échantillonnage de certaines transactions et pièces justificatives.

Pour l'audit financier, nous utilisons comme support un logiciel commercial d'audit dénommé « IDEA », qui a été mis au point par l'Institut canadien des Comptables agréés et fonctionne via l'interface Microsoft WINDOWS. Outre le fait qu'il est extrêmement rapide et souple, ce logiciel permet également de formuler des requêtes qui déclenchent un processus de recherche dans toutes les données d'un organisme. Après avoir téléchargé le grand-livre général sur ses ordinateurs portables, notre équipe a acquis le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour utiliser ce logiciel.

Cet outil nous permet de trier les informations, de faire des requêtes point par point, de regrouper les comptes, de comparer les informations, de déceler des divergences dans les écritures, de vérifier que celles-ci soient passées en partie double ou de faire des vérifications par échantillonnage ponctuel, conformément aux méthodes statistiques généralement acceptées en matière de contrôle obligatoire des pièces justificatives. En somme, pour toutes les tâches que l'expert-comptable doit accomplir en fin d'année, il peut s'aider de ce logiciel.

Pour le contrôle des comptes de l'ONU, nous utilisons également ce logiciel pour établir les états financiers à partir du grand-livre général. Nous rapprochons les comptes et prévoyons les rubriques que l'Organisation doit établir. L'étape finale consiste à faire une mise au point sur les divergences. Cela nous permet de vérifier si les rubriques sont exactes, si les états financiers ont été établis sur la base de données fiables et s'ils rendent correctement compte des activités financières de l'OMS.

Contrôle de gestion

La première étape lorsque l'on fait un contrôle de gestion est de se faire une idée du sujet à contrôler en procédant à une étude des tâches. Cela permet de repérer les secteurs qui ont une incidence financière importante et représentent un risque élevé pour l'Organisation. A l'issue de discussions avec les responsables et de la collecte d'éléments d'appréciation dans les locaux des unités

opérationnelles et de gestion des programmes, il apparaîtra peut-être nécessaire de contrôler d'autres éléments.

Le contrôle de gestion s'applique à toute la gamme d'activités de l'OMS. Les critères retenus pour évaluer la qualité de la gestion seront ceux d'économie, d'utilisation rationnelle des ressources et d'efficacité. Afin que nos propres contrôles soient aussi performants que possible, nous envisagerons de demander leur aide aux vérificateurs généraux des comptes de pays en développement, lorsque des examens particuliers seront nécessaires sur les lieux où sont menées les activités.

Pour chaque exercice biennal, la première année, nous nous concentrerons principalement sur les contrôles de gestion, alors que, la deuxième année, nos travaux concerneront avant tout la vérification des états financiers. Le partage des tâches entre contrôle de gestion et audit financier sera à peu près égal.

Les frais d'audit pour chacune des deux années de l'exercice, ne différant pas de manière substantielle, nous pouvons offrir nos services pour un tarif identique pour ces deux années (voir chapitre E).

Vérification interne des comptes et supervision

Nous envisageons d'établir des relations de travail étroites avec les unités de contrôle intérieur. Afin d'éviter que le même travail ne soit fait deux fois, nous utiliserons dans la mesure du possible les renseignements fournis par ces unités. De même, pour l'examen financier de certains fonds, le Commissaire aux Comptes peut s'appuyer sur les travaux de la vérification interne.

Normes d'audit

Nous procéderons à l'audit de l'OMS conformément aux normes d'audit acceptées au plan international, et en particulier à celles du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui ont été établies compte tenu des particularités des organisations du système des Nations Unies. Ces normes sont fondées sur celles de l'INTOSAI et, dans une moindre mesure, sur celles de la Fédération internationale des Experts-Comptables (IFAC).

Pour l'audit financier, nous appliquerons les normes comptables pour le système des Nations Unies, telles qu'elles ont été adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Etablissement de rapports

A la fin de l'exercice financier, nous présenterons un rapport à l'Assemblée de la Santé, conformément à l'article 14.8 du Règlement financier et du mandat additionnel pour la vérification externe des comptes de l'OMS. Toute constatation particulièrement importante dégagée au cours des contrôles financiers et de gestion fera l'objet d'un rapport. A cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement de l'existence d'une Commission de Vérification des Comptes au sein de l'OMS, en ce sens que cela correspond parfaitement à ce qui existe au Parlement allemand. Nous entretenons des relations étroites avec le Comité parlementaire des Comptes de l'Etat (un sous-comité du Comité de l'Affectation des Crédits budgétaires), avec lequel nous examinons en détail toutes les constatations établies dans le cadre de l'audit. Nous avons, en outre, pour habitude de tenir le Comité en question

D

Méthodes d'audit et personnel

informé des constatations dégagées en cours d'année grâce au contrôle de gestion et qui demandent à être traitées d'urgence.

Avant de présenter un rapport à l'organe législatif de l'OMS, nous informerons, bien entendu, l'encadrement de toute information pertinente que nous aurons trouvée, ce qui nous permettra de fournir un conseil sur la manière dont la gestion courante des travaux de l'OMS pourrait être améliorée et de donner à l'encadrement la possibilité de formuler des observations sur les constatations dégagées.

E.	Honoraires prévus et estimations de la charge de travail pour les exercices financiers 2004-2005 et 2006-2007
-----------	--

	Nombre de mois/homme	Tarif mois/homme en US \$	Plafond des dépenses par type de poste en US \$	Nombre de pays exigeant des déplacements	Frais de voyage en US \$	Autres en US \$	TOTAL en US \$ i=(d+f+g)
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	i=(d+f+g)
SERVICES AU SIEGE							
Schrenk, Directeur de la Vérification externe	1,5	11 550	17 325		6 550		23 875
Chef d'équipe	10	9 850	98 500		18 950		117 450
1 (vérificateur principal)	2	7 850	15 700		6 550		22 250
2 (vérificateur principal)	1,5	7 850	11 775		6 550		18 325
3 (vérificateur principal)	2	7 850	15 700		5 150		20 850
4 (vérificateur)	2	6 450	12 900		8 550		21 450
5 (vérificateur)	2	6 450	12 900		8 550		21 450
6 (vérificateur)	2	6 450	12 900		5 150		18 050
7 (vérificateur)	2	6 450	12 900		8 550		21 450
8 (vérificateur)	1	6 450	6 450		5 150		11 600
9 (vérificateur)	2	6 450	12 900		8 550		21 450
Autres (dépenses administratives générales)						8 000	8 000
SOUS-TOTAL	28						326 200
SERVICES DANS LES BUREAUX REGIONAUX/BUREAUX DE PAYS							
Chef d'équipe	1	9 850	9 850		8 150		18 000
1 (vérificateur principal)	0,5	7 850	3 925	2	6 150		10 075
2 (vérificateur principal)	0,5	7 850	3 925	2	6 150		10 075
6 (vérificateur)	1	6 450	6 450	2	8 150		14 600
8 (vérificateur)	1	6 450	6 450		8 150		14 600
Contrat de sous-traitance	1					10 000	10 000
Contrat de sous-traitance	1					10 000	10 000
SOUS-TOTAL	6						87 350
TOTAL GENERAL par an	34						413 550

Notes explicatives :

Les chiffres ci-dessus correspondent à nos estimations pour une année. Les frais de personnel ont été estimés à partir du coût moyen des emplois correspondants (même échelon, même nombre d'années d'exercice) dans le service public allemand.

Au vu du tableau qui précède, le montant des honoraires de vérification externe ci-après semble raisonnable.

Exercice financier	US \$
2004-2005 :	827 000
2006-2007 :	840 000¹

¹ Croissance nulle en termes réels. Ce montant est calculé sur la base d'une estimation approximative de l'inflation à 1,5 %.

F Indications concernant les demandes d'information au Commissaire aux Comptes sortant et garantie de coopération avec le nouveau Commissaire aux Comptes

L'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques d'Allemagne se conforme aux « **Guidelines for hand over to successor auditor** » [Directives concernant la fonction des pouvoirs au Commissaire aux Comptes successeur] adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique lors de sa quarante-troisième session ordinaire en décembre 2002.

« Directives complémentaires pour la passation de fonctions »

En cas de transfert de responsabilités d'un Commissaire aux Comptes à un autre pour une mission de vérification extérieure des comptes, il appartient aux deux Commissaires (prédécesseur et successeur) d'assurer conjointement le bon déroulement de cette succession. Une fois nommé officiellement, le Commissaire successeur prend contact avec son prédécesseur pour organiser la passation de fonctions. L'Organisation est tenue informée des dispositions prises.

L'ancien Commissaire aux Comptes communique à son successeur les informations suivantes :

- approche et stratégie de la vérification extérieure des comptes ;
- secteurs de vérification couverts lors des exercices précédents et programme de travail pour l'exercice en cours ;
- décisions importantes concernant la vérification des comptes ;
- informations communiquées aux commissions de vérification des comptes ou à des commissions investies de pouvoirs équivalents concernant les fraudes et actes illicites éventuellement commis par l'Organisation ;
- désaccords avec l'Organisation sur les principes comptables et procédures de vérification des comptes ou sur toute autre question importante, le cas échéant ; et
- questions non réglées en matière de vérification des comptes et toute autre question pouvant avoir des répercussions importantes sur les opérations futures de vérification des comptes, le cas échéant.

Une passation officielle des fonctions est organisée entre l'ancien Commissaire aux Comptes et son successeur à un moment convenu d'un commun accord. Le nouveau Commissaire aux Comptes reçoit, à titre d'information de base, les documents suivants :

- les lettres de recommandation et, le cas échéant, les observations formulées sur la vérification des comptes ainsi que les réponses reçues à ces observations ;
- les listes récapitulatives des secteurs de vérification couverts et des bureaux visités sur le terrain, le cas échéant ; et
- les documents touchant les questions de vérification des comptes non réglées ou les questions qui pourraient avoir des répercussions importantes sur les opérations futures de vérification des comptes, le cas échéant.

L'ancien Commissaire aux Comptes est également encouragé à laisser son successeur accéder à des documents de travail, pour répondre à des demandes particulières.

Il est établi un compte rendu officiel de la passation des fonctions qui est conservé dans les dossiers à la fois de l'ancien Commissaire aux Comptes et de son successeur. Celui-ci contient notamment une liste des documents transmis et des principales informations communiquées oralement.

G

Divers

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Michael SCHRENK, Directeur d'audit et membre de l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques d'Allemagne,
Téléphone : 00 49 1888 721 1820 ou 00 49 228 307 1820,
mél. : michael.schrenk@brh.bund.de

**PROPOSITION POUR LA NOMINATION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

POUR LES EXERCICES BIENNAUX

2004-2005 ET 2006-2007

PRESENTEE PAR

LE DIRECTEUR DE LA VERIFICATION DES COMPTES

DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE

JANVIER 2003

**PROPOSITION DU DIRECTEUR DE LA VERIFICATION DES COMPTES DE LA
REPUBLIQUE MAURICIENNE EN VUE DE LA NOMINATION AU POSTE DE
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
(OMS) POUR LES EXERCICES 2004-2005 ET 2006-2007**

TABLE DES MATIERES	PAGES
1. INTRODUCTION	3
2. L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE	4
3. LE BUREAU DE LA VERIFICATION DES COMPTES DU GOUVERNEMENT MAURICIEN	6
3.1 Généralités	6
3.2 Notre expérience	6
4. PERSONNEL AFFECTE A LA VERIFICATION	8
4.1 L'équipe	8
4.2 Curriculum vitae des principaux collaborateurs participant à la vérification	8
5. NOTRE CONCEPTION DE L'AUDIT	12
5.1 Portée	12
5.2 Compte rendu	12
5.3 Normes d'audit	13
5.4 Services de vérification des comptes	13
6. ESTIMATIONS DES MOIS DE TRAVAIL DE VERIFICATEUR	14
7. HONORAIRES DU VERIFICATEUR	15
8. DEMANDES D'INFORMATION	16
9. CONCLUSION	17

1. INTRODUCTION

Le Bureau de la Vérification des Comptes du Gouvernement mauricien (GAO) présente sa proposition en vue de la nomination du Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007, ainsi que l'a demandé l'OMS dans sa lettre C.L.30.2002 du 4 septembre 2002. C'est la première fois que le GAO soumet une proposition et donc qu'il a l'occasion de témoigner de son professionnalisme et de sa compétence.

La présente proposition contient :

- Le curriculum vitae et le profil des principaux collaborateurs de l'équipe de vérification.
- Des précisions sur les activités nationales et internationales du GAO.
- Une description de la méthode, des procédures et des normes de vérification des comptes que le GAO entend appliquer, en tenant compte des principes et pratiques comptables de l'Organisation, de son Règlement financier et des Règles de Gestion financière, et des normes de comptabilité en vigueur dans le système des Nations Unies.
- Une estimation du nombre total de mois de travail de vérificateur qui seront consacrés à la vérification pour chacun des deux exercices.
- Une proposition d'honoraires couvrant l'ensemble des coûts de secrétariat et autres coûts annexes, ainsi que les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel de vérification extérieure.
- D'autres informations complémentaires sur nos qualifications qui devraient aider l'OMS dans l'examen de la proposition.
- Une indication de la nature, de l'étendue et de la périodicité des demandes d'information, y compris l'accès aux documents de travail du Commissaire aux Comptes sortant conformément aux normes d'audit reconnues.

Cette proposition couvre également la vérification des comptes du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) et celle du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).

Le GAO affirme son engagement à fournir des services extérieurs spécialisés d'un bon rapport coût/efficacité et de très haute qualité et en donne toutes les assurances. Nos services comprendront non seulement la certification des comptes financiers, mais également des études d'optimisation visant à accroître la responsabilité comptable et la transparence.

2. L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

L'Organisation mondiale de la Santé est l'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine de la santé. Son but est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Pour atteindre cet objectif, quatre orientations stratégiques ont été fixées, à savoir :

- Réduire la mortalité, la morbidité et la capacité excessives.
- Promouvoir un mode de vie sain et lutter contre les facteurs de risque pour la santé.
- Développer des systèmes de santé permettant d'améliorer équitablement les résultats sur le plan sanitaire.
- Elaborer une politique favorable à la santé et créer un environnement institutionnel pour le secteur de la santé.

Les organes directeurs de l'OMS sont :

- L'Assemblée mondiale de la Santé. L'Assemblée de la Santé, composée des représentants des 191 Etats Membres de l'OMS, est l'organe délibérant suprême. Elle a principalement pour tâche d'approuver le programme et le budget de l'OMS pour chaque exercice et de prendre des décisions relatives aux grandes questions de politique générale.
- Le Conseil exécutif. Le Conseil est composé de 32 personnes désignées chacune par un Etat Membre et possédant des compétences techniques dans le domaine de la santé. Les principales fonctions du Conseil sont de donner effet aux décisions et aux politiques de l'Assemblée de la Santé, de lui fournir des avis et, d'une manière générale, de faciliter les travaux de l'Assemblée.
- Les comités régionaux. Les comités régionaux sont composés de représentants des Etats Membres et Membres associés de la Région concernée. Ils appliquent dans la région les décisions de l'Assemblée de la Santé et du Conseil.

Structure de l'Organisation : le Secrétariat est dirigé par un Directeur général élu par les Etats Membres et désigné pour une période de cinq ans par le Conseil exécutif. Le Siège de l'OMS compte 34 Départements dont le personnel est composé de professionnels de la santé, d'autres spécialistes et de personnel d'appui. Ces Départements comprennent notamment la vérification intérieure des comptes et le Conseiller juridique et couvrent par ailleurs les domaines suivants : Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles et santé mentale, Développement durable et milieux favorables à la santé, Bases factuelles et information à l'appui des politiques, Relations extérieures et organes directeurs, Santé familiale et communautaire, Technologie de la santé et produits pharmaceutiques, et Administration.

L'OMS compte six bureaux régionaux : Afrique, Europe, Asie du Sud-Est, Amériques, Méditerranée orientale et Pacifique occidental.

Chaque bureau régional a son propre programme, axé sur les problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

Les bureaux régionaux participent aux activités techniques, apportent un appui direct aux pays et sont appelés à produire des informations et des données factuelles destinées à orienter la politique de santé. A travers le comité régional, tous les Etats Membres formulent collectivement les politiques régionales, supervisent les activités et approuvent le budget. Le personnel d'appui comprend des experts et des centres collaborateurs et instituts de recherche de la Région.

Questions financières : les principales sources de revenu de l'OMS sont : les contributions (contributions au budget ordinaire et contributions volontaires) et d'autres recettes (activités génératrices de revenus, rémunération de services rendus, intérêts perçus et fonds versés au titre d'arrangements interorganisations).

Les dépenses sont encourues au titre du programme sanitaire international et à d'autres titres. Elles sont détaillées selon des catégories telles que l'assistance technique, les services de fournitures et d'autres programmes. La coopération technique comprend le Programme mondial de lutte contre le SIDA, la Recherche et la formation concernant les maladies tropicales, le Programme de lutte contre l'onchocercose.

Le montant total des recettes et dépenses pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2001 s'est élevé à US \$2,7 milliards et US \$2,5 milliards respectivement.

Depuis sa création, l'OMS s'attache à mettre sur pied des soins de santé qui permettent de prévenir la propagation des maladies et de lutter contre celles-ci. Cette philosophie a pour ambition de créer des conditions qui permettent à tous les individus, tout au long de leur existence, de pouvoir atteindre et conserver le niveau de santé le plus élevé.

Les nouveaux défis auxquels est confrontée l'OMS sont les suivants :

- mieux cibler son action sur la prestation effective de soins de santé et réduire la bureaucratie ;
- déployer les ressources de façon économique, rationnelle et efficace grâce à des interventions budgétaires stratégiques afin de répondre à des besoins croissants et aux attentes concernant la santé pour tous ;
- faire reculer le paludisme et promouvoir l'initiative Pour un monde sans tabac ;
- favoriser de meilleures relations de travail avec les Etats Membres afin d'offrir des services d'un bon rapport coût/efficacité et d'apporter un réel changement dans la prestation de soins de santé essentiels.

3. LE BUREAU DE LA VERIFICATION DES COMPTES DU GOUVERNEMENT MAURICIEN

3.1 Généralités

Notre Bureau a été créé en vertu de la Constitution. Le GAO existe sous sa forme actuelle depuis 1968, date de l'indépendance de Maurice. Toutefois, la vérification des comptes publics avait commencé bien avant cela. Les premiers documents disponibles au GAO remontent à 1871 et sont des rapports du Vérificateur général des Comptes de Maurice, qui étaient alors adressés au Secrétaire colonial.

Nous vérifions toutes les dépenses du secteur public. Notre vérification comporte deux parties principales : a) la vérification financière annuelle de tous les ministères/départements gouvernementaux, et b) un large éventail d'organismes parapublics, d'organes non statutaires, d'autorités locales, ainsi que de projets de la Banque mondiale, des Nations Unies et autres organismes internationaux, auxquels s'ajoutent des études de l'optimisation des ressources.

La loi de finances et de vérification des comptes fait obligation au Directeur de la Vérification des Comptes de certifier tous les comptes du Gouvernement mauricien dans les huit mois suivant la clôture de chaque exercice, c'est-à-dire fin février. Le rapport annuel de vérification 2001-2002 a été soumis à l'Assemblée nationale pour la première fois à la fin novembre 2002, soit trois mois avant la date limite statutaire.

En ce qui concerne l'indépendance du GAO, la Constitution prévoit que, dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur de la Vérification des Comptes ne doit être placé sous la direction ou le contrôle d'aucun individu ni aucune autorité.

Notre travail consiste à vérifier que les recettes sont convenablement perçues et raisonnablement protégées, que les crédits alloués par l'Assemblée nationale sont utilisés comme celle-ci l'entend, et que les instructions financières et comptables sont adéquates et efficaces. Nous jouons donc un rôle majeur dans la comptabilité. La portée de notre vérification a été élargie depuis 2001 à la vérification de l'optimisation des ressources.

Pour atteindre les objectifs en matière de vérification des comptes, le GAO procède à tels examens des systèmes de contrôle interne et à tels autres échantillonnages et investigations sélectifs qu'il juge nécessaires. Nous appliquons pour la conduite de ces vérifications les normes d'audit de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI).

Le GAO est membre de l'INTOSAI et des organisations correspondantes pour l'Afrique et l'Afrique australe (AFROSAI et SADCOSAI).

Le Directeur de la Vérification des Comptes s'acquitte des tâches qui lui sont confiées avec le concours de quelque 150 collaborateurs, dont 38 comptables professionnels qualifiés dont certains sont titulaires d'un Masters in Business Administration (MBA), d'un BSc ou d'une MSc. Le GAO est doté d'un personnel jeune et dynamique dont la moyenne d'âge est comprise entre 35 et 40 ans.

3.2 Notre expérience

Outre les comptes publics, le GAO est responsable de la vérification des comptes d'entreprises publiques, d'autorités locales et de fonds spéciaux.

Notre expérience de la vérification s'étend également au niveau international. En mai 1998, lors d'une réunion tenue au Botswana, le Directeur de la Vérification des Comptes a été officiellement nommé Président du Comité des Commissaires aux Comptes pour la vérification des institutions de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) pour les exercices 1997-1998 et 1999-2000.

Le Directeur de la Vérification des Comptes a également été nommé Président du Comité des Commissaires aux Comptes responsable de la vérification des comptes de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), désormais Union africaine, pour 2000-2001.

4. PERSONNEL AFFECTE A LA VERIFICATION

4.1 L'équipe

Nous abordons le service au client dans un esprit d'équipe en reconnaissant l'importance de compétences spécialisées mais en désignant un responsable unique, facilement accessible et chargé de coordonner l'ensemble de nos services au jour le jour. Nos services seront donc dirigés par M. Rajun Jugurnath, Directeur de la Vérification des Comptes, et par les deux Directeurs adjoints, Mme P. Tse et M. P. Kumar Napaul. Les administrateurs joueront quant à eux le rôle de chefs d'équipe. Tous les collaborateurs qui travailleront pour vous sont des comptables agréés possédant une expérience considérable et parlant couramment l'anglais et le français.

4.2 Curriculum vitae des principaux collaborateurs participant à la vérification

M. Rajun Jugurnath, FCCA, MBA, MIMA Directeur (Chef SAI)

M. Jugurnath sera personnellement responsable de la supervision du travail de vérification et de sa révision finale. A ce titre, il rendra compte à l'Assemblée mondiale de la Santé.

M. Jugurnath a obtenu son diplôme d'expert-comptable agréé (ACCA) en 1984 et est membre d'une association professionnelle (FCCA) depuis 1989. Il est également détenteur d'un MBA de l'Université de Maurice, d'un certificat de direction d'entreprises de l'Institute of Directors de Nouvelle-Zélande, membre de l'American Management Association et membre de la All India Management Association.

M. Jugurnath est entré au Bureau de Vérification des Comptes du Gouvernement en 1975. En 1991, il a été appelé par le Gouvernement à diriger le Bureau des Etudes de Gestion du Ministère des Finances. Au cours des dix années passées à la tête de ce Bureau, il a fait partie de différentes commissions de haut niveau constituées par le Gouvernement en rapport avec la réforme de la fonction publique, des organismes parapublics et des autorités locales. De sa propre initiative, il a pris des mesures pour améliorer le système de comptabilité du secteur public et a introduit la notion de gestion de la qualité dans la fonction publique. En 1998, il a été détaché pour un an à la Banque PTA, où il était chargé de créer puis de diriger un Département de Vérification intérieure des Comptes et Gestion. Il est actuellement membre du Comité directeur des Services de Comptabilité et Vérification des Comptes, créé par le Gouvernement pour aider la Banque mondiale à procéder à une évaluation des pratiques en la matière à Maurice.

M. Jugurnath est un ardent défenseur d'une amélioration de la responsabilité comptable et de la transparence dans le secteur public.

Mme Tse Yuet Cheong, Philise Kwee Chow, FCCA, CGFM Directeur adjoint

Mme Tse Yuet Cheong aura pour principale responsabilité de seconder le Directeur pour la supervision de la vérification et la révision finale.

Mme Tse Yuet Cheong est comptable agréée depuis 1978. Elle a travaillé à Londres (Royaume-Uni) pour une société d'experts-comptables de 1979 à mai 1980, date à laquelle elle est entrée au Bureau de Vérification des Comptes du Gouvernement en tant que vérificateur des comptes. Elle a été nommée Directeur adjoint (Vérificateur général adjoint) avec effet au 13 juin 1995. En 1996, elle a suivi l'International Auditor Fellowship Program du General Accounting Office des Etats-Unis d'Amérique à Washington pour une période de cinq mois. Elle a suivi avec succès le cours de vérificateur principal (ISO9000:2000) en 2001. Elle est actuellement membre du groupe de travail technique AFROSAI-E/SADCOSAI sur l'assurance de la qualité.

Pendant ses années de service, ses responsabilités ont consisté à superviser la vérification des comptes de tous les ministères, organes statutaires et organes des autorités locales et à mettre au point sous forme définitive les rapports les concernant. Elle a présidé le Comité de Technologie de l'Information et a été chargée de mettre en oeuvre une infrastructure commune sécurisée de réseau interne pour le Bureau pour permettre l'utilisation d'un logiciel de groupe relié au Web ainsi que l'installation de différents logiciels d'application.

De 1998 à 2000, elle a été chargée de la vérification des comptes des institutions de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). Elle a également assisté le Directeur de la Vérification des Comptes de Maurice, alors Président du Comité des Commissaires aux Comptes de la SADC dans l'exercice de ses fonctions.

M. Pawan Kumar Napaul, FCCA
Directeur adjoint

M. Pawan Kumar Napaul a obtenu son diplôme d'expert-comptable agréé en 1988 et est membre de l'Association des Experts-Comptables du Royaume-Uni. Il est entré au GAO en 1977 en tant qu'examineur des comptes stagiaire, puis a été promu cadre une fois son diplôme obtenu. Il est actuellement Directeur adjoint de la Vérification des Comptes, totalisant plus de 25 ans d'ancienneté au GAO. Pendant ses années de service, il a été chargé d'un très grand nombre de missions de vérification portant sur les comptes du secteur public, les comptes des administrations locales et comptes commerciaux, ainsi que des projets du PNUD et de la Banque mondiale.

M. Napaul a vérifié les comptes du Secrétariat de la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC) et de ses bureaux régionaux à Lusaka, en Zambie, et à Harare, au Zimbabwe, pendant les deux années 1999 et 2000. Il a également été nommé représentant de Maurice au Comité des Commissaires aux Comptes de l'Organisation de l'Unité africaine (désormais Union africaine) à Addis-Abeba pour les deux exercices se terminant le 30 juin 2000 et 2001. Il a été nommé Vice-Président du Comité des Commissaires aux Comptes en août 2000 et Président de ce même Comité l'année suivante. En tant que Président de ce Comité, M. Napaul a présenté les rapports de vérification des comptes et fourni toutes les explications nécessaires au Comité consultatif de l'OUA à trois reprises.

M. Napaul est également professeur intérimaire de comptabilité et vérification des comptes et a enseigné à l'Université de Maurice et à l'Université de Technologie. Il aime se tenir au courant des derniers développements de la profession, et plus particulièrement en matière de normes internationales d'audit et de comptabilité.

Mme Sumitadevi Moorooogen, FCCA, MBA
Directeur assistant

Mme Sumitadevi Moorooogen sera chargée, au niveau des cadres, de gérer tous les aspects du travail de vérification à l'OMS, y compris la planification, la révision et la mise au point définitive des vérifications. Elle sera également responsable de la communication avec les organes directeurs. Elle mettra à profit l'expérience qu'elle a acquise en tant que formateur régional pour l'AFROSAI et la SADCOSAI (Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques d'Afrique anglophone).

Mme Moorooogen est membre de l'Association des Experts-Comptables et est également titulaire d'un MBA de l'Université du Pays de Galles. Elle est par ailleurs titulaire d'un diplôme en formation de l'INTOSAI et d'un diplôme d'informatique de la British Computer Society.

Elle a acquis plus de 15 ans d'expérience en matière de vérification des comptes à divers niveaux et a eu l'occasion de participer à divers ateliers et symposiums aux niveaux régional et international. A l'heure actuelle, Mme Moorooogen est responsable d'audit, chargée de la vérification des comptes du

Ministère de la Santé, des organismes parapublics qui en dépendent et du programme d'aide de donateurs.

Dernièrement, elle a été sélectionnée pour faire partie d'une équipe de vérificateurs internationaux au Bureau du Vérificateur général des Comptes de l'Afrique du Sud.

Mme Kim Chow Chan Moo Lun, FCCA
Directeur assistant

En tant que Directeur assistant, Mme K. Chan Moo Lun aura pour principale responsabilité de gérer tous les aspects de la vérification des comptes à l'OMS, de mettre au point sous forme définitive les vérifications de toutes les entités connexes, de communiquer avec les organes directeurs et de maintenir une présence effective dans les régions.

Mme Chan Moo Lun est expert-comptable agréée depuis juin 1989. Elle est entrée au GAO en juillet 1978 en tant qu'examineur des comptes stagiaire. De 1993 à 2000, elle a été chargée de la vérification des comptes du Ministère de la Santé. En 1999 et 2000, elle a fait partie de l'équipe chargée de vérifier les comptes de la SADC au Zimbabwe.

Elle est membre des commissions du GAO chargées du développement des méthodologies, de la formation et de l'informatisation du Bureau. Depuis 1990, elle a été responsable de l'administration de plusieurs audits.

C.Q.S Chan Hon Sen, FCCA
Directeur assistant

M. C.Q.S Chan Hon Sen sera chargé de gérer tous les aspects de la vérification des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, y compris la planification, le contrôle, la révision et la mise au point définitive des tâches de vérification au niveau directionnel.

M. C.Q.S Chan Hon Sen est membre de l'Association des Experts-Comptables. Il a acquis plus de 21 ans d'expérience de la vérification des comptes à divers niveaux au GAO et est actuellement responsable d'audit chargé de la vérification des comptes du Ministère de l'Éducation et de plusieurs organismes relevant de celui-ci. Il a également eu l'occasion de participer à plusieurs ateliers et symposiums locaux.

Il a déjà l'expérience de la vérification de niveau international et mettra à profit l'expérience acquise lorsqu'il faisait partie de l'équipe chargée de la vérification des comptes des institutions de la SADC.

M. Khemraj Reetun, FCCA, MBA
Directeur assistant

La principale responsabilité de M. Reetun en tant que Directeur assistant sera de gérer tous les aspects de la vérification des comptes de l'OMS et de mettre au point sous forme définitive les vérifications de toutes les entités connexes.

M. Reetun est entré au GAO en 1985 et est actuellement Directeur assistant. Depuis son entrée en fonctions, il a été chargé de vérifier les comptes de divers ministères ou services gouvernementaux, autres organismes parapublics et autorités locales.

M. Reetun est expert-comptable agréé (ACCA) depuis 1990 et est membre d'une association professionnelle (FCCA) depuis 1998. Il est également titulaire d'un MBA.

M. Reetun a participé à la vérification des comptes de certaines institutions internationales, notamment le Centre SPGR de Lusaka (Zambie) pour la SADC, de projets du Ministère de l'Éducation financés par la Banque mondiale, la Banque africaine de Développement et le PNUD, et de projets du Ministère des Pêches financés par l'Union européenne et le FIDA. Il a également une longue expérience des vérifications financières, des études d'optimisation et des audits informatiques.

M. Reetun est membre d'un groupe spécial créé par le Gouvernement en vue de restructurer le secteur public.

Il est membre du Comité de Développement des Ressources humaines et du Comité de Recherche et Développement du GAO.

Il est également membre actif du Comité exécutif de la section mauricienne de l'ACCA, de l'Association mauricienne de Management et de l'Association des Formateurs de la Fonction publique.

5. NOTRE CONCEPTION DE L'AUDIT

5.1 Portée

Notre méthode pour vérifier les comptes de l'OMS a pour but de répondre à l'objectif premier de la vérification, à savoir d'exprimer une opinion sur les états financiers et de rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé conformément à la règle XIV du Règlement financier et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé.

La procédure d'audit comprendra l'évaluation des contrôles, la vérification par échantillonnage de contrôles clés, la vérification par échantillonnage des contrôles informatiques généraux et d'application, des procédures d'examen de fond, et la vérification des transactions et soldes détaillés.

La nature et l'étendue des procédures de vérification de fond seront déterminées par divers facteurs, y compris l'importance relative, les risques identifiés et le travail effectué par les vérificateurs internes.

- *Analyse stratégique.* Le but de l'analyse stratégique sera d'établir un cadre dans lequel restituer d'abord les objectifs et les stratégies de l'OMS dans l'environnement dans lequel fonctionne l'Organisation. Une connaissance approfondie des activités de l'Organisation est indispensable à cet égard. Nous définirons le point de vue de l'Organisation sur les risques institutionnels fondamentaux pouvant avoir une incidence sur les stratégies institutionnelles, ainsi que l'environnement de contrôle connexe et les contrôles spécifiques établis par l'administration.

L'analyse du point de vue de l'OMS sur la stratégie, le risque et le contrôle fournira suffisamment d'informations pour nous permettre de déterminer quelles sont les procédures institutionnelles essentielles à sa bonne marche. Et c'est sur ces procédures institutionnelles essentielles que le GAO concentrera la plus grande partie de son travail.

- *Evaluation des risques.* Pour chaque risque organisationnel important, le GAO détermine si l'environnement de contrôle de l'OMS, y compris les contrôles stratégiques, de gestion et de processus, est suffisant pour atténuer le risque. Dans la mesure où l'exposition au risque demeure, le GAO examinera les répercussions au plan de la vérification du risque organisationnel et déterminera si des données supplémentaires sont nécessaires pour étayer son opinion sur les états financiers.

Nos efforts seront concentrés sur les secteurs de risque, tout en donnant suffisamment d'assurance à propos des autres domaines sur lesquels nous exprimons une opinion.

- *Vérification intérieure des comptes.* La principale responsabilité de cette unité, comme le précise l'article XII du Règlement financier de l'OMS, consiste à examiner et évaluer les systèmes généraux de contrôle intérieur de l'Organisation et à vérifier qu'ils sont adéquats et efficaces. Le travail effectué par le Bureau de la Vérification intérieure des Comptes sera évalué et servira de point de départ à nos propres procédures de vérification.

5.2 Compte rendu

Tout en s'efforçant avant tout de recueillir des données factuelles afin de vérifier l'efficacité du système de contrôle et de confirmer l'exactitude des écritures, l'équipe de vérification s'attachera à déceler toute insuffisance du système ou des procédures qui constituera ensuite le point de départ de ces recommandations.

Les conclusions de la vérification de comptes seront examinées de manière approfondie avec l'administration. Une information en retour sera donnée en permanence à l'administration, verbalement au cours de notre vérification et par écrit à travers notre lettre de recommandations, cette information faisant partie intégrante de notre processus de vérification.

La promptitude du compte rendu à l'administration de nos conclusions sera un élément important de notre travail. Nous rédigerons notre lettre de recommandations immédiatement après l'exécution du travail.

5.3 Normes d'audit

Le GAO procède à la vérification conformément au Règlement financier de l'OMS et au mandat additionnel fixé pour la vérification extérieure des comptes.

Pour la vérification des comptes de l'OMS, nous prendrons en considération les normes suivantes :

- les normes communes de comptabilité et principes directeurs publiés par le Groupe mixte des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ;
- les normes de vérification des comptes de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques ;
- les normes de vérification des comptes de la Fédération internationale des Experts-Comptables ; et
- les normes internationales de comptabilité.

5.4 Services de vérification des comptes

Le GAO dispose d'un large éventail de compétences en matière de vérification des comptes qu'il mettra à la disposition de l'OMS : vérification réglementaire, vérification informatique et études d'optimisation.

- *Vérification réglementaire* : comme l'exige le mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes, nous nous assurerons que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation et que des transactions financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables.
- *Etudes d'optimisation des ressources* : le but de l'étude d'optimisation est d'évaluer les mesures mises en oeuvre par l'administration pour faire en sorte que les ressources soient acquises par des moyens économiques et utilisées de manière rationnelle et efficace. Nous avons développé des compétences spécialisées dans ce domaine lors de la vérification de l'optimisation de plusieurs secteurs, y compris l'agriculture, la santé, le tourisme et l'environnement.
- *Vérification informatique* : la vérification informatique joue un rôle croissant dans le travail du Bureau de Vérification des Comptes. Le rôle des vérificateurs informatiques est de seconder activement les vérificateurs en repérant et en évaluant les risques et les contrôles liés à l'informatique.

Nos collaborateurs, administrateurs comme responsables, ont été formés aux techniques de vérification informatique. Nous avons effectué plusieurs vérifications de systèmes informatisés, aussi bien pour des services gouvernementaux que pour des organismes parapublics.

Nos compétences professionnelles dans les domaines énumérés ci-dessus seront extrêmement utiles pour la vérification des comptes de l'OMS.

6. ESTIMATIONS DES MOIS DE TRAVAIL DE VERIFICATEUR

Nous avons évalué l'importance du travail de vérification nécessaire pour conduire les opérations de vérification au Siège, y compris pour l'ONUSIDA, les bureaux régionaux et le CIRC. La vérification au Siège sera régulièrement complétée par des vérifications intérimaires, puis se conclura par la vérification finale. La vérification des bureaux régionaux et du CIRC sera effectuée au moins une fois au cours de la période biennale. Sur ces bases, nous estimons que 85 mois de travail de vérificateur seront nécessaires pour conduire la vérification des comptes de l'OMS par exercice biennal.

7. HONORAIRES DU VERIFICATEUR

Nous avons évalué le niveau des activités au Siège, y compris la vérification de l'ONUSIDA et des divers bureaux régionaux et du CIRC, et, sur ces bases, nous proposons un montant d'honoraires de US \$950 000 pour chacune des périodes biennales 2004-2005 et 2006-2007.

Les frais mentionnés reposent sur un recouvrement intégral des dépenses encourues pour la vérification et comprennent l'ensemble des frais de voyage, de secrétariat et autres dépenses connexes, ainsi que les indemnités journalières/de subsistance du personnel de vérification pour des tâches précises. Il est entendu que l'OMS mettra gratuitement à disposition des vérificateurs des bureaux, des moyens de communication, des photocopieuses et fournitures de bureau, aussi ces dépenses n'ont-elles pas été prises en compte.

8. DEMANDES D'INFORMATION, ACCES AUX DOCUMENTS DE TRAVAIL, ETC.

Le paragraphe 3 du mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé stipule que :

Le ou les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs ont librement accès, à tout moment approprié, à tous les livres, écritures et documents comptables dont ils estiment avoir besoin pour effectuer la vérification. Les renseignements considérés comme couverts par le secret professionnel, mais dont le Secrétariat convient qu'ils sont nécessaires pour la vérification, et les renseignements considérés comme confidentiels sont mis à la disposition du ou des commissaires aux comptes s'ils en font la demande. Le ou les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs respectent le caractère secret ou confidentiel de tout renseignement ainsi désigné qui a été mis à leur disposition et ils n'en font usage que pour ce qui touche directement à l'exécution des opérations de vérification. Le ou les commissaires aux comptes peuvent appeler l'attention de l'Assemblée de la Santé sur tout refus de communiquer des renseignements considérés comme couverts par le secret professionnel dont ils estiment avoir besoin pour effectuer la vérification.

Nous nous attendons à ce que le Commissaire aux Comptes sortant se conforme à cette norme et nous engageons à nous y conformer nous-mêmes à la fin de notre mandat.

9. CONCLUSION

Nous espérons que cette proposition contient toutes les informations requises. Nous nous engageons à effectuer un travail de qualité et à fournir des services rationnels et efficaces de vérification extérieure des comptes de l’OMS pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**PROPOSITION POUR LA NOMINATION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR LES EXERCICES 2004-2005/2006-2007**

COUR DES COMPTES DES PAYS-BAS

LA HAYE, 24 JANVIER 2003

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	La Cour des Comptes des Pays-Bas.....	4
2.1	<i>Mission.....</i>	4
2.2	<i>Vérifications au niveau national.....</i>	4
2.3	<i>Vérifications comptables et autres activités au niveau international.....</i>	4
3.	Notre approche de l’audit.....	6
3.1	<i>Axes principaux et stratégies.....</i>	6
3.2	<i>Etendue de l’audit.....</i>	6
3.3	<i>Principales étapes.....</i>	6
3.4	<i>Produits.....</i>	7
3.5	<i>Domaines sur lesquels la Cour fera plus particulièrement porter son attention.....</i>	7
3.6	<i>Vérification de l’intégrité.....</i>	8
3.7	<i>Evaluation des rapports sur les résultats.....</i>	8
3.8	<i>Collaboration avec d’autres bureaux nationaux de vérification des comptes.....</i>	8
4.	Programmation de la mission d’audit.....	9
4.1	<i>Visites de vérification.....</i>	9
4.2	<i>L’équipe de vérificateurs.....</i>	10
4.3	<i>Estimation du temps de vérification nécessaire.....</i>	10
5.	Budget.....	11
6.	Conclusion.....	12
Annexe 1	Curriculum vitae de notre Présidente.....	13
Annexe 2	La Cour des Comptes des Pays-Bas.....	14
Annexe 3	Vérifications au niveau national.....	15
Annexe 4	Vérifications comptables et autres activités au niveau international.....	17
Annexe 5	L’équipe de vérificateurs.....	19

1. Introduction

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies pour la santé, a été créée le 7 avril 1948 avec pour objectif de permettre à tous les êtres humains de jouir du meilleur état de santé qu'ils sont capables d'atteindre. Le Gouvernement des Pays-Bas considère l'OMS comme une organisation très importante du système des Nations Unies compte tenu de la portée de ses objectifs, de la dimension mondiale de ses opérations et de l'échelle de ses activités.

En mai 2003, l'Assemblée mondiale de la Santé nommera un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007 conformément à l'article 14.1 du Règlement financier de l'Organisation. Aussi, l'OMS a-t-elle invité les Etats Membres à présenter des candidatures pour le poste de Commissaire aux Comptes pour ces exercices (Genève, 4 septembre 2002, lettre circulaire Réf. C.L.30.2002).

Le mandat du Commissaire aux Comptes prévoit que celui-ci établit un rapport sur la vérification du rapport financier biennal établi par le Directeur général. Le Commissaire aux Comptes peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers intérieurs et, en général, l'administration et la gestion de l'Organisation. Le Commissaire aux Comptes doit être le vérificateur général des comptes d'un Etat Membre.

La Cour des Comptes des Pays-Bas (Algemene Rekenkamer) a l'honneur de présenter sa Présidente, Mme S. J. Stuiveling, comme candidate pour ce poste. Mme Stuiveling est membre du Conseil de la Cour des Comptes des Pays-Bas depuis 1984 et elle en a été nommée Présidente en 1999. Son curriculum vitae est joint à l'annexe 1.

2. La Cour des Comptes des Pays-Bas

2.1 Mission

La Cour des Comptes des Pays-Bas est l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques du pays. Il s'agit de l'un des principaux corps de l'Etat qui est indépendant et doté d'un Conseil formé d'un Président et de deux autres membres. Les membres du Conseil sont nommés à vie par décret royal. Le statut légal de la Cour découle de la Constitution néerlandaise et les détails de son fonctionnement sont réglés par la loi sur les comptes de la nation.

Comme le stipule son mandat, la Cour des Comptes des Pays-Bas a pour mission de vérifier et d'améliorer la régularité, l'efficacité, l'efficacités et l'intégrité avec lesquelles fonctionnent l'Etat et ses organes associés. Elle vérifie aussi que les Pays-Bas se conforment à leurs obligations découlant des accords internationaux. Dans le cadre de ce processus, elle communique les résultats de ses vérifications, ainsi que les données d'expérience qu'elle a pu accumuler, au Gouvernement, au Parlement et aux responsables des organes contrôlés. En règle générale, ces informations, constituées par les résultats des audits et les opinions et recommandations des vérificateurs des comptes concernant les questions d'organisation, de gestion et de politique générale, sont aussi accessibles au public.

Une autre fonction de la Cour des Comptes des Pays-Bas est de contribuer à une bonne administration publique par la coopération et l'échange de connaissances, tant à l'intérieur du pays qu'au plan international.

La Cour des Comptes des Pays-Bas considère que son travail doit être marqué du sceau de la qualité, de la fiabilité et de l'utilité et que ses méthodes de travail doivent être dictées par un souci d'indépendance, de rentabilité et d'efficacité. Elle s'efforce d'être une organisation transparente qui investit en permanence dans la qualité de son personnel et de ses procédures.

La Cour s'est dotée d'un code de conduite applicable au Conseil et à tous les membres du personnel. On trouvera à l'annexe 2 de la présente offre des détails concernant l'organisation de la Cour.

2.2 Vérifications au niveau national

La plupart des vérifications effectuées par la Cour au niveau national sont ou bien des contrôles de régularité ou bien des contrôles de résultats. Dans le cadre de ces deux catégories, la Cour effectue aussi des vérifications informatiques ou environnementales, ainsi que des contrôles d'intégrité. L'étendue de ces vérifications est variable, mais elles concernent souvent des organes décentralisés qui exécutent des tâches statutaires et/ou qui sont financées par l'Etat.

Des informations plus détaillées sur ces activités sont fournies à l'annexe 3.

2.3 Vérifications comptables et autres activités au niveau international

La Cour des Comptes des Pays-Bas participe depuis longtemps à des audits internationaux et autres activités connexes. Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, elle a fait partie du Comité des Commissaires aux Comptes de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (ELDO). La Cour a été engagée comme Commissaire aux Comptes par diverses organisations européennes ou du système des Nations Unies.

La Cour a récemment été choisie comme Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et a secondé la Cour des Comptes britannique pour la vérification extérieure des comptes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). La Cour effectue actuellement une

vérification extérieure du budget global pour le Kosovo à la demande de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Sur le plan international, la Cour participe non seulement à des activités de vérification extérieure des comptes, mais aussi à des projets de coopération avec d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques, en particulier dans les pays en développement. La Cour s'est ainsi occupée de différents projets au Rwanda, au Yémen, en Indonésie et en Europe orientale. En outre, la Cour participe à un programme à long terme d'aide aux pays africains anglophones dans le cadre de l'initiative de développement de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI). Les activités de ce programme comprennent un renforcement des capacités dans des domaines tels que les contrôles de régularité, les vérifications informatiques, les contrôles de résultats et les compétences en matière de gestion.

Enfin, la Cour est aussi un membre actif de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI). On trouvera à l'annexe 4 un descriptif plus complet de ses activités internationales.

Aux sections 3 et 4 de la présente proposition, nous présentons notre approche de l'audit et notre programmation de la vérification extérieure des comptes pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

3. Notre approche de l'audit

3.1 Axes principaux et stratégies

Nous considérons que des systèmes d'appui fiables constituent le point de départ pour se faire une opinion exacte et équitable sur les états financiers. La direction de l'Organisation doit veiller à ce que celle-ci soit gérée suivant les principes d'une bonne gouvernance. Responsabilisation et transparence sont les maîtres mots en la matière.

La Cour des Comptes des Pays-Bas contribue à cet objectif par une combinaison bien équilibrée d'activités de vérification financière et de contrôle des résultats. Notre approche de l'audit peut être décrite comme une approche analytique au niveau de tout le système. Des éléments importants de cette approche sont l'analyse de risques, l'évaluation des systèmes de contrôle de la gestion et l'examen du fonctionnement des mécanismes de vérification intérieure des comptes. La Cour estime qu'en utilisant au maximum le travail des contrôleurs intérieurs et les résultats des audits internes, elle peut exécuter sa mission de vérification de manière efficace et efficiente.

Les contrôles financiers, qui sont au coeur de notre travail, seront effectués conformément aux normes de vérification des comptes généralement acceptées au plan international, au Règlement financier de l'OMS et aux normes communes de vérification externe des comptes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique. A la fin de chaque audit, une opinion sera émise en tant que de besoin sur les états financiers.

3.2 Etendue de l'audit

Notre audit portera sur la gestion financière et les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé, du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA. En dehors des opinions sur les états financiers, nous publierons aussi des rapports d'audit intérimaires et biennaux.

Dans le cadre de notre mandat, nous exécuterons aussi des contrôles de résultats dans des domaines pertinents, conformément à notre approche de l'audit exposée à la section 3.7 et à l'annexe 3. Un élément important de cette approche sera l'évaluation de la manière dont les résultats sont gérés et dont il en est rendu compte par l'OMS. Bien que la Cour des Comptes des Pays-Bas, en tant que vérificateur extérieur des comptes indépendant, demeure responsable du choix des domaines sur lesquels elle fera porter son attention, elle accueillera volontiers les suggestions de la Commission de Vérification des Comptes.

3.3 Principales étapes

Pour résumer, nous prévoyons que notre mission de vérification se déroulera en cinq phases :

1. Collecte d'informations
2. Analyses de risques
3. Evaluation de l'audit interne
4. Vérifications par échantillonnage
5. Mise au point finale et présentation de rapports.

Le point de départ de notre travail de vérification sera la collecte d'informations sur l'Organisation, son environnement et ses manières de procéder. Le but de cette phase sera d'acquérir une connaissance approfondie de l'OMS, et en particulier de sa stratégie, de ses objectifs, de son évolution récente et de ses plans afin de mettre en évidence les domaines (stratégiques) à risque. Les résultats seront présentés dans un mémoire qui sera soumis à la Commission de Vérification des Comptes.

Une fois ce mémoire présenté, nous mettrons au point notre stratégie d'évaluation des risques et analyserons comment ces risques sont couverts par les systèmes de contrôle interne. Dans la mesure du possible et sans perdre de vue nos propres responsabilités, nous nous appuierons sur les instruments existants de contrôle et d'audit interne. A cet égard, nous reconnaissons pleinement le rôle important joué par l'Unité de vérification intérieure des comptes et de surveillance de l'OMS. Au niveau national, la Cour des Comptes des Pays-Bas a une grande expérience de l'évaluation du travail des services de contrôle interne des ministères néerlandais, appliquant ainsi, chaque fois que cela est possible, le principe de l'« audit unique ». La Cour est convaincue que cette approche contribue notablement à l'efficacité et à l'efficience des audits et réduit au maximum la répétition inutile d'opérations de vérification. Notre approche de l'audit comprendra en conséquence un examen des travaux de l'Unité de vérification intérieure des comptes et de surveillance et une évaluation de ses rapports. Nous notons que l'actuel Commissaire aux Comptes avait lui-même effectué un examen du fonctionnement de cette Unité et avait fait confiance aux résultats de l'audit effectué par elle. La Cour des Comptes des Pays-Bas estime que cela constitue une base prometteuse pour sa propre évaluation.

Dans la phase suivante de notre audit, nous préparerons un plan détaillé pour nos propres évaluations par échantillonnage et sélectionnerons les domaines sur lesquels nous ferons plus particulièrement porter notre attention pour les contrôles de résultats. Nous effectuerons chaque fois que cela sera possible des vérifications à double objectif portant à la fois sur le respect des procédures et sur le fond. Nous concentrerons notre attention sur les domaines les plus importants ou les domaines à risque. Lorsque des vérifications de fond seront nécessaires, nous étudierons la possibilité d'utiliser des techniques d'audit et d'échantillonnage assistées par ordinateur. La Cour des Comptes néerlandaise dispose de statisticiens capables d'épauler au besoin l'équipe de vérificateurs.

Notre mission se terminera par l'examen des états financiers et l'évaluation finale des observations des vérificateurs, sur la base desquelles sera établi le rapport sur la vérification extérieure des comptes.

Au cours de toutes les phases, la direction de l'OMS aura la possibilité de réagir aux rapports présentés et aux recommandations qui y seront formulées.

3.4 Produits

Les produits de notre audit comprendront les opinions des vérificateurs sur les comptes biennaux pour 2004-2005 et 2006-2007 :

- de l'Organisation mondiale de la Santé,
- du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC),
- du Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).

En outre, la Cour présentera un rapport d'audit intérimaire à la fin de la première année de chaque exercice biennal. Un rapport d'audit final sera établi à la fin de chaque période biennale. Tous les rapports d'audit comprendront une liste des vérifications effectuées, accompagnée des recommandations pertinentes.

La Cour pourra, sur demande, effectuer d'autres tâches. Le coût de ces activités additionnelles sera estimé par avance et n'est pas inclus dans le budget proposé ci-après.

3.5 Domaines sur lesquels la Cour fera plus particulièrement porter son attention

Aux fins de la préparation de la présente offre, la Cour des Comptes des Pays-Bas a analysé le rapport financier de l'OMS pour l'exercice 2000-2001 et les rapports du Commissaire aux Comptes y afférents. Sur la base de cette analyse préliminaire, il nous est apparu que certains points demanderaient une attention particulière, à savoir notamment :

- les arriérés de contributions,
- les comptes d'avance fixe et les engagements non liquidés,
- le contrôle des programmes de pays et des subventions versées au titre de la participation aux dépenses locales.

En ce qui concerne les programmes de pays, la Cour voudrait signaler qu'elle a une longue expérience de la vérification des comptes dans le cadre d'opérations décentralisées avec différents niveaux d'autonomie. L'évaluation des dispositions prises en matière de surveillance, de supervision et de contrôle interne constitue une partie importante de son travail dans ce domaine.

L'actuel Commissaire aux Comptes a déjà formulé une série de recommandations dans ses rapports d'audit. La Cour estime que ces recommandations seraient profitables à l'Organisation et se féliciterait qu'elles soient mises en oeuvre. La Cour examinera la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux Comptes sortant.

La Cour considère qu'il est de son devoir d'appeler l'attention sur toute question nouvelle et urgente mise en évidence à l'occasion de ses vérifications. Toutefois, elle est consciente des effets négatifs d'une surabondance de recommandations qui peut empêcher l'organe contrôlé de procéder aux principales améliorations nécessaires. Aussi a-t-elle pour politique de définir des priorités dans ses rapports d'audit en mettant l'accent sur les secteurs dont elle considère qu'ils doivent plus spécialement retenir l'attention.

3.6 Vérification de l'intégrité

La promotion de l'intégrité dans le secteur public fait partie de la mission de la Cour. Celle-ci possède une grande expérience de l'évaluation des dispositions destinées à lutter contre la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et autres manquements au devoir d'intégrité. La Cour mettra à profit ses connaissances dans ce domaine en tant que de besoin.

3.7 Evaluation des rapports sur les résultats

De nombreux gouvernements et organisations à but non lucratif ont actuellement entrepris d'améliorer leur structure de budgétisation et leur système de présentation des rapports. L'objectif est d'intégrer les informations financières et celles concernant les résultats. La présentation des rapports doit être conçue non seulement de manière à démontrer que l'argent a été dépensé selon les règles prescrites, mais aussi que les objectifs pour lesquels ces dépenses ont été consenties ont été atteints de manière efficace (avec un bon rapport coût/efficacité). L'évaluation des rapports sur les résultats peut facilement être intégrée dans le cadre d'un audit financier. La Cour estime que l'OMS pourrait tirer profit d'une amélioration de la présentation des rapports sur les résultats et de l'expérience de la Cour dans ce domaine précis, bien entendu en tenant dûment compte des politiques comptables et des modes de présentation actuels de l'OMS.

3.8 Collaboration avec d'autres bureaux nationaux de vérification des comptes

Dans le cadre de notre mission d'audit, nous encouragerons les contributions d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Nous avons l'expérience de l'exécution de programmes conjoints dans le contexte de l'initiative de développement de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI). La Cour des Comptes des Pays-Bas entretient des liens étroits avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays africains anglophones. Si nous sommes choisis pour ce poste, nous étudierons plus avant les possibilités de coopération avec les institutions apparentées, notamment lors des visites sur le terrain dans les pays en développement.

4. Programmation de la mission d'audit

4.1 Visites de vérification

Compte tenu de la dimension mondiale des activités de l'OMS, la Cour prévoit que des visites de vérification devront être effectuées dans tous les bureaux régionaux, au CIRC et au Programme africain de lutte contre l'onchocercose, en plus des visites au Siège de l'OMS et à l'ONUSIDA à Genève. Nous comptons nous rendre dans les bureaux régionaux et au Programme africain de lutte contre l'onchocercose au moins une fois par exercice. Nous nous rendrons plus fréquemment au CIRC et à l'OMS elle-même. Par souci d'efficacité, nous renoncerons à installer en permanence un des membres de notre équipe au Siège de l'OMS à Genève. Les moyens modernes de communication par voie électronique et la distance relativement courte entre La Haye et Genève, trajet sur lequel il existe en outre des vols à bon marché, rendent cette affectation inutile.

Sur cette base, nous nous proposons d'effectuer les visites de vérification suivantes au cours du premier exercice (2004-2005) :

- Visite de planification (premier semestre 2004).
Cette visite comprendra une introduction générale, une évaluation préliminaire et une analyse de risques, ainsi que la conclusion d'un accord de base sur la collaboration avec l'Unité de vérification intérieure des comptes et de surveillance et la planification des audits intérimaires et des visites sur le terrain. Nous organiserons en outre une réunion avec le Commissaire aux Comptes sortant pour nous procurer les documents pertinents concernant la vérification des comptes, tels que plans et rapports d'audit et mémorandums de fin de mission. A la suite de cette visite, nous établirons un mémoire de planification qui sera présenté à la Commission de Vérification des Comptes.
- Vérifications intérimaires au Siège de l'OMS (2 pendant le second semestre 2004).
L'examen des contrôles et audits internes sera la principale activité au cours de cette phase. Les informations dont nous aurons besoin comprendront la documentation relative aux systèmes de contrôles internes et les plans et rapports de l'Unité de vérification intérieure des comptes. Après avoir procédé à ces vérifications intérimaires, nous présenterons un rapport contenant des observations et recommandations et, si nécessaire, des adaptations en fonction de notre approche de l'audit et/ou de notre planification.
- Visites de vérification dans les bureaux régionaux (3 en 2004 et 3 en 2005).
Nous nous rendrons dans les six bureaux régionaux. Les visites seront programmées en consultation avec le personnel de l'OMS sur place. Nous nous efforcerons d'effectuer ces visites sur le terrain en coopération avec les institutions apparentées des pays concernés.
- Visites de vérification au CIRC (vérification intérimaire en 2004 et audit final en 2005).
Au cours de ces visites, nous procéderons à toutes les opérations de vérification des comptes nécessaires pour pouvoir émettre une opinion sur les états financiers du CIRC.
- Vérifications intérimaires au Siège de l'OMS et à l'ONUSIDA (3 visites en 2005).
L'essentiel de notre travail d'audit consistera à effectuer des vérifications de conformité aux règles et des vérifications de fond et à examiner le déroulement des contrôles internes. En liaison avec ces activités, nous évaluerons le système de surveillance des résultats et de présentation de rapports de l'OMS et des entités connexes.
- Audit final du premier exercice.
Notre travail au cours de cette phase finale constituera principalement à effectuer des vérifications de fond par échantillonnage, à confirmer les éléments du bilan, à évaluer la conformité avec les normes comptables et à préparer le rapport d'audit final et l'opinion des vérificateurs.

Pour le second exercice, notre approche sera essentiellement la même. Toutefois, sur la base de l'expérience acquise au cours du premier exercice, nous serons probablement en mesure d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire à notre travail, par exemple en renforçant l'efficacité de nos activités de contrôle des résultats.

4.2 *L'équipe de vérificateurs*

Pour accomplir sa mission de vérification, la Cour constituera une équipe d'environ huit membres qualifiés. A l'annexe 5 de la présente offre, nous avons joint un bref curriculum vitae du directeur de l'audit, de ses principaux collaborateurs et des contrôleurs en chef qui participeront à ce travail. L'équipe sera complétée par du personnel expérimenté recruté parmi un cercle de vérificateurs que la Cour a constitué pour ses activités internationales. Si nécessaire, la Cour fera également appel à du personnel spécialisé, par exemple des experts en statistique pour appuyer l'équipe de vérification.

La Cour prévoit qu'une équipe de quatre à six vérificateurs se rendra fréquemment à l'OMS à Genève pour des périodes de deux à trois semaines. Des équipes plus restreintes de deux vérificateurs se rendront dans les bureaux régionaux une fois par exercice (chaque fois pour une durée d'environ deux semaines). Bien entendu, le directeur de l'audit et ses adjoints pourront être joints par mél. ou par téléphone lorsqu'ils ne se trouveront pas à l'OMS.

On trouvera à l'annexe 2 des informations plus générales sur le personnel de la Cour des Comptes néerlandaise et ses qualifications.

4.3 *Estimation du temps de vérification nécessaire*

Sur la base de notre approche de l'audit et des informations qui nous ont été fournies par l'OMS ou que nous avons trouvées sur Internet, nous avons établi un programme préliminaire, y compris une estimation du temps nécessaire pour les différentes activités de vérification au cours de chaque exercice.

Nos estimations pour chaque exercice peuvent se résumer comme suit :

Mission de vérification	Jours	Mois
Planification, procédures analytiques et analyses de risques	180	9,0
Evaluation des activités de vérification intérieure des comptes et de surveillance	120	6,0
Evaluation des contrôles internes et vérifications par échantillonnage	850	42,5
Evaluation du système de gestion des résultats et de présentation de rapports y relatifs	200	10,0
Etats financiers, mise en forme finale et présentation de rapports	300	15,0
Total	1 650	82,5

Il ressort de ce résumé que la Cour estime à un total de 82,5 mois le temps nécessaire pour effectuer sa mission pour l'exercice 2004-2005. Il en va de même pour l'exercice 2006-2007.

Bien que ces estimations aient été établies avec soin, la Cour ne peut pas écarter la possibilité que des circonstances imprévues nécessitent un travail supplémentaire et donc un budget plus important. Au cas peu probable où cela se produirait, la Cour engagera en temps voulu des consultations pour résoudre ce problème aussi efficacement que possible.

5. Budget

La Cour a calculé le montant total de ses honoraires pour les deux exercices biennaux sur la base du temps nécessaire pour les vérifications et du programme prévu de visites dans les bureaux et programmes régionaux de l'OMS. Ce montant total tous frais compris s'élèverait à \$1 360 250 pour chaque exercice biennal.¹ Le montant de ces honoraires se fonde sur les taux prescrits pour 2003 par le Ministère néerlandais des Finances.

Ce montant comprend les frais de secrétariat et autres frais accessoires, ainsi que les frais de voyage des vérificateurs jusqu'au Siège de l'OMS à Genève et jusqu'aux autres lieux visités. Nous supposons que l'OMS fournira gratuitement les espaces de bureau et installations nécessaires à son Siège à Genève et dans ses bureaux extérieurs.

Nous proposons de maintenir la pratique de facturation actuelle selon laquelle une demande de paiement partiel sera présentée tous les trois mois à l'OMS.

1

Nombre total de jours	Honoraires par jour	Total des honoraires	Dépenses	Total
1 650	\$665	\$1 097 250	\$263 000	\$1 360 250

Taux de change au 29 janvier 2003 : €1 = \$1,08.

6. Conclusion

La Cour se considérera comme très honorée d'être choisie comme Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007.

La présente offre a été établie de façon à répondre à toutes les demandes formulées dans l'appel à candidatures. Nous fournissons donc :

- un curriculum vitae de notre Présidente et des informations générales sur la Cour des Comptes des Pays-Bas en tant qu'organisation, y compris sur les domaines de spécialisation qui peuvent intéresser l'OMS (sections 1 et 2 et annexes 1 et 2) ;
- des renseignements sur les activités nationales et internationales de la Cour (section 2 et annexes 3 et 4) ;
- un descriptif de l'approche de la vérification des comptes de la Cour des Comptes des Pays-Bas (section 3) ;
- un programme d'audit, y compris une estimation du nombre de mois nécessaire pour effectuer les vérifications pendant chaque période biennale et la composition proposée de l'équipe de vérificateurs (section 4 et annexe 5) ;
- un projet de budget (section 5).

Des indications sur la nature, l'étendue et l'échelonnement des demandes d'information de la Cour peuvent être déduites du programme des visites de vérification. Si la Cour est choisie pour occuper ce poste, les demandes d'information seront formulées de façon plus détaillée. S'il s'agit de demandes importantes, nous prévoyons d'adresser un préavis aux intéressés.

A l'achèvement de sa mission, la Cour sera bien entendu disposée à répondre à toutes les demandes d'information qui pourront lui être adressées par son successeur.

Enfin, la Cour se fera un plaisir de répondre à toute demande d'information complémentaire concernant la présente offre. Les questions peuvent être adressées à M. P. J. Rozendal, Directeur adjoint ; tél. : +31 70 3424414 ; télécopie : +31 70 3424217 ; méil. : p.rozendal@rekenkamer.nl.

Annexe 1 Curriculum vitae de notre Présidente

Mme Saskia J. Stuiveling (1945) a été nommée Présidente de la Cour des Comptes des Pays-Bas en 1999. Elle est membre du Conseil de la Cour depuis 1984.

Après avoir fait des études de droit, Mme Stuiveling a obtenu en 1972 un diplôme en administration publique à l'Ecole de Gestion de l'Université Erasmus à Rotterdam.

Avant de devenir membre du Conseil de la Cour des Comptes des Pays-Bas, elle a occupé plusieurs postes au sein de la Haute Administration néerlandaise, y compris ceux de Secrétaire d'Etat aux Affaires intérieures, membre de la Chambre Haute du Parlement néerlandais et Conseiller politique principal auprès du Maire de Rotterdam. En tant que Secrétaire d'Etat, elle était plus spécialement chargée des questions financières, des grandes municipalités et de la décentralisation.

De 1996 à 2002, elle a été Présidente du groupe de travail de l'INTOSAI sur les vérifications environnementales. INTOSAI est l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques.

En dehors de la Cour des Comptes des Pays-Bas, Mme Stuiveling occupe plusieurs postes bénévoles dans les domaines de la coopération pour le développement, des arts et de la santé publique. Jusqu'à une date récente, elle était Vice-Présidente du Conseil de la branche néerlandaise de PLAN et du Conseil de PLAN international (PLAN est une ONG internationale dont les activités sont axées sur les enfants et qui travaille dans 42 pays en développement). Elle a contribué à renforcer la fiabilité financière et opérationnelle de cette ONG.

Titulaire d'une bourse de recherche Eisenhower en 1986, Mme Stuiveling a été élevée au rang de Compagnon de l'Ordre du Lion des Pays-Bas en 1991 et de Commandeur de l'Ordre du Mérite Bernardo O'Higgins (Chili, 1991).

Annexe 2 La Cour des Comptes des Pays-Bas

Titre officiel, rôle et fonctions

La Cour des Comptes des Pays-Bas (Algemene Rekenkamer) est un corps de l'Etat indépendant dont le Conseil est formé d'un Président et de deux membres. Les membres du Conseil sont nommés à vie par décret royal et ne peuvent être destitués que par la Cour Suprême pour faute ou incapacité notoires. La Cour des Comptes des Pays-Bas est l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques pour le Gouvernement national des Pays-Bas. Son statut découle de la Constitution néerlandaise qui stipule que la Cour des Comptes examine les recettes et dépenses de l'Etat et approuve ses états financiers. Les tâches et le mandat de la Cour sont définis de manière plus détaillée dans la Loi sur les comptes de la nation.

Normes professionnelles

La Cour des Comptes des Pays-Bas exécute ses missions conformément aux normes de vérification comptable reconnues au plan international. Celles-ci sont développées dans nos manuels sur les contrôles de régularité et les contrôles de résultats. La Cour des Comptes des Pays-Bas a aussi son propre code de conduite applicable au Conseil et à tous les membres du personnel.

Effectifs du personnel et qualifications générales

La Cour des Comptes des Pays-Bas compte 330 fonctionnaires hautement qualifiés, dont 200 vérificateurs, vérificateurs principaux, directeurs de projet et vérificateurs spécialisés. Ils sont pratiquement tous titulaires d'un diplôme universitaire en économie, comptabilité, administration publique, droit ou sciences sociales. La Cour des Comptes des Pays-Bas a également 22 experts-comptables agréés et 10 spécialistes de la vérification informatique. La plupart des directeurs de projet sont aussi compétents dans différents types de contrôle des résultats. Tous les experts-comptables agréés sont membres de l'Institut néerlandais des Experts-Comptables agréés (Royal NIVRA).

Formation permanente

L'une des priorités de la Cour des Comptes des Pays-Bas est la formation permanente de son personnel. Environ 4 % du temps de travail total est consacré à la formation. Tous les nouveaux fonctionnaires suivent un programme d'initiation au cours de leur première année de travail à la Cour. En outre, il existe un budget « spécial formation » pour chaque fonctionnaire. Aux Pays-Bas, les experts-comptables agréés sont tenus de suivre des cours chaque année pour conserver leur licence. Ces cours sont organisés à l'extérieur.

Vérifications comptables et autres activités au niveau international

La mission de la Cour des Comptes des Pays-Bas est notamment de contribuer à une bonne administration publique par la coopération et l'échange de connaissances tant à l'intérieur des Pays-Bas qu'au plan international. Un des services de la Cour des Comptes est chargé de la coordination et de la surveillance des activités internationales. Pour ses projets internationaux, la Cour fait généralement appel à des membres du personnel qui participent activement à son travail régulier de contrôle des finances publiques. La Cour a constitué une équipe d'environ 50 personnes spécialisées dans différents domaines pour les projets internationaux. Tous les membres de cette équipe parlent au minimum couramment l'anglais. Des exemples d'audits internationaux et d'activités internationales sont présentés à l'annexe 4.

Site Web

Pour plus de détails sur la Cour des Comptes des Pays-Bas, vous pouvez consulter notre site Web à l'adresse suivante :

- www.algemene-rekenkamer.nl/english.

Annexe 3 Vérifications au niveau national

Contrôles de régularité

Chaque année, la Cour s'assure de la régularité des comptes des recettes et dépenses de l'Etat pour l'année précédente. Les contributions, taxes et autres recettes des ministères doivent avoir été recouvrées conformément aux règles en vigueur et les dépenses des ministères doivent correspondre aux allocations de fonds prévues dans le budget national. Le total des recettes et dépenses annuelles dépasse les €25 milliards. Ce contrôle annuel de régularité fait partie des tâches statutaires de la Cour.

Les contrôles de régularité effectués auprès du Gouvernement central comprennent :

- a) des contrôles de la gestion financière ;
- b) un examen des services de contrôle internes. Chaque ministère a un service de vérification des comptes chargé d'examiner ses comptes et états financiers. Pour s'assurer que ce travail d'audit peut être utilisé à l'appui des contrôles de régularité (principe de l' « audit simple »), chacun de ces services est examiné annuellement ;
- c) des vérifications informatiques ;
- d) une évaluation des comptes annuels des ministères, non seulement sur le plan des informations financières et de la régularité, mais aussi en ce qui concerne les résultats et les états intérimaires présentés.

De nombreuses missions officielles de service public aux Pays-Bas, telles que l'organisation des soins médicaux, de l'éducation, des transports publics et de la sécurité sociale, sont confiées à des entités juridiques indépendantes. Ensemble, ces « entités juridiques chargées de missions officielles » dépensent chaque année environ €109 milliards sur le budget de l'Etat. La Cour considère que les ministres responsables doivent organiser une surveillance afin d'assurer que ces entités juridiques :

- gèrent correctement les deniers publics ;
- dépensent l'argent de manière régulière ; et
- exécutent correctement leurs missions de service public.

La Cour effectue des enquêtes chaque année pour s'assurer des progrès réalisés dans ces différents domaines.

Contrôle des résultats

La Cour reconnaît l'importance de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une politique publique efficace et efficiente. Ses contrôles de résultats sont effectués en trois étapes :

1. Elle commence par déterminer si les objectifs d'une politique donnée sont clairs et si le ministre possède les informations voulues pour en surveiller la mise en oeuvre.
2. Elle étudie ensuite si la politique a été mise en oeuvre comme prévu : « au niveau de l'exécution, les choses se sont-elles déroulées comme prévu ? » L'exécution » de la politique englobe les instruments (systèmes, subventions, campagnes, etc.) dont dispose le ministre.
3. Enfin, elle vérifie si le montant des ressources utilisées pour atteindre les résultats (efficience) était conforme aux prévisions et si le résultat escompté a effectivement été atteint (efficacité).

La Cour estime que la première étape est très importante, notamment pour améliorer en permanence la gestion des résultats. Cette étape est aussi celle qui se prête le mieux à l'intégration dans le cadre d'un audit financier.

Dans le choix de ses activités de contrôle des résultats, la Cour donne la priorité aux politiques qui ont une incidence sur les besoins fondamentaux de la population : sécurité, revenus, soins, éducation, logement et environnement. Les audits concernant les soins de santé sont axés sur le système de soins, par exemple sur l'accessibilité des soins de santé pour les personnes âgées et handicapées (2002) ou sur le rôle des services de l'administration de la santé (2001), ou encore sur les politiques en matière de soins de santé, par exemple les aides médicales personnalisées (2001).

Vérification de l'utilisation des subventions européennes

Chaque année, les Pays-Bas reçoivent pour environ €2 milliards de subventions de l'Union européenne. Ces fonds sont alloués aux ministères, aux provinces, aux municipalités, mais aussi directement à des entreprises néerlandaises ou à des particuliers. La Cour contrôle l'utilisation de ces fonds et vérifie si les Pays-Bas les utilisent conformément aux règles prescrites.

Annexe 4 Vérifications comptables et autres activités au niveau international

La Cour des Comptes des Pays-Bas effectue des vérifications extérieures des Comptes pour diverses organisations internationales. La Cour et son personnel ont une longue et solide expérience de la vérification des comptes et de la fourniture de conseils aux Nations Unies et à d'autres organisations internationales. La Cour participe aussi à des audits conjoints avec d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques (par exemple, l'audit du projet F16) et à des activités de coopération pour le développement. En outre, elle échange des informations, des connaissances et des données d'expérience avec d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Vérification au niveau international

En matière de vérification comptable au niveau international, la Cour a à son actif la participation au Comité des Commissaires aux Comptes de l'ONU (du milieu des années 50 jusqu'au début des années 60) et au Comité des Commissaires aux Comptes de l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (ELDO, 1970-1973, 1980-1983) et de l'OTAN (1971-1974, 1980-1983, 1986-1989 et 1993-1996). De 1976 à 1981, la Cour des Comptes des Pays-Bas était aussi représentée au Groupe mixte des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies dont elle a assumé la présidence en 1981.

La Cour a exercé les fonctions de vérificateur extérieur des comptes pour les organisations suivantes :

- Union de l'Europe occidentale (UEO, 1981-1985) ;
- Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA, 1976-1981) ;
- Centre européen de Recherche nucléaire (CERN, 1984-1987) ;
- Organisation européenne des Brevets (OEB, 1994-1999) ;
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR, 2000-2001), pour seconder le Bureau national de Vérification des Comptes britannique ;
- Organisation mondiale du Commerce (OMC, 1997-2002).

La Cour est actuellement vérificateur extérieur des comptes du budget global pour le Kosovo (1999-2002), géré par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (UNMIK).

Autres activités internationales

La Cour participe à des activités de coopération, notamment avec des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de pays en développement. Elle s'occupe notamment de projets :

- au Yémen, à la demande du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- au Rwanda, en coopération avec l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques de la Suède ;
- en Indonésie.

La Cour participe aussi à des programmes de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) et de la Commission européenne (CE) pour contribuer à améliorer la gouvernance et la gestion dans les pays d'Europe centrale et orientale.

En Afrique, la Cour poursuit un programme à long terme de soutien aux pays d'Afrique anglophone dans le cadre de l'initiative de développement de l'INTOSAI. Les activités de ce programme comprennent le renforcement des capacités dans des domaines tels que les vérifications de régularité, les vérifications informatiques, les contrôles de résultats et les compétences en matière de gestion.

Enfin, la Cour des Comptes des Pays-Bas est aussi un membre actif de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI), ce qui lui a souvent valu des éloges au plan international. Depuis le Congrès de l'INTOSAI de 1986 et jusqu'au Congrès de 2002, la Cour a présidé le groupe de travail de l'INTOSAI sur les vérifications environnementales avec jusqu'à 35 institutions supérieures de contrôle des finances publiques membres de tous les continents.

Annexe 5 L'équipe de vérificateurs

On trouvera dans cette annexe un bref curriculum vitae des membres du personnel qui participeront à la mission de vérification extérieure des comptes de l'OMS si la Cour des Comptes des Pays-Bas est choisie comme Commissaire aux Comptes.

M. Piet J. Rozendal (1952) est Directeur adjoint à la Direction de la vérification (II) de la Cour des Comptes des Pays-Bas. Il est chargé de liaison avec l'Union européenne et est le Directeur responsable des activités de la Cour en ce qui concerne la vérification externe des comptes des organisations internationales.

M. Rozendal est titulaire d'un diplôme en sciences sociales et travaille pour la Cour depuis 1989, après une carrière dans le domaine des contrôles de résultats et de l'évaluation des politiques.

M. Hans G. L. Benner RA RE (1959) est titulaire d'un master en économie d'entreprise de l'Université Erasmus de Rotterdam. Il est expert-comptable agréé depuis novembre 1985 et est également enregistré comme vérificateur informatique.

M. Benner est employé par la Cour des Comptes des Pays-Bas depuis 1982 et a une grande expérience en tant que directeur de projet de différents types d'audit, à savoir des contrôles de régularité, des audits de certification, des audits de gestion financière, des contrôles d'intégrité, des contrôles de résultats et des vérifications informatiques.

Son expérience au plan international comprend notamment la participation aux projets suivants :

Initiative de développement de l'INTOSAI : depuis 1997, il est membre du groupe technique de vérification informatique de l'Assemblée des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques des pays d'Afrique anglophone. A ce titre, il a participé en tant que formateur et directeur d'études à l'élaboration et à l'organisation de plusieurs cours de vérification informatique à Maurice, en Tanzanie, au Zimbabwe, en Afrique du Sud et au Lesotho.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) : M. Benner a participé à la vérification de 2000 comptes du HCR ; il s'est notamment rendu au Pakistan pour effectuer un audit financier et un contrôle de résultats dans les bureaux du HCR d'Islamabad et de Peshawar, en collaboration avec les partenaires locaux.

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (UNMIK) : depuis 2001, il est directeur d'audit pour la vérification des comptes du budget global pour le Kosovo, géré par l'UNMIK.

Union européenne : depuis 2002, il est membre d'un groupe de travail des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Union européenne sur la protection des intérêts de la Communauté contre la fraude et la corruption.

M. H. F. M. Schouren RA (1950) a étudié à l'Ecole des hautes Etudes économiques et administratives et à l'Institut néerlandais de Formation des Experts-Comptables agréés (Royal NIVRA). Il est expert-comptable agréé depuis 1985.

Au cours de sa carrière, il a travaillé pour un cabinet d'audit privé et pour le Service central de Vérification des Comptes du Ministère des Finances. Depuis 1986, il a effectué plusieurs missions de contrôle de la régularité, de vérification informatique et de contrôle des résultats en tant que vérificateur principal de la Cour des Comptes néerlandaise, en particulier pour les fonds de pension des fonctionnaires néerlandais. Il a aussi participé aux audits internes de la Cour.

Son expérience au plan international comprend notamment la participation aux projets suivants :

Initiative de Développement de l'INTOSAI : depuis 1997, il est membre du groupe de travail technique sur les contrôles de la régularité de l'Assemblée des Institutions supérieures de Vérification des Finances publiques des pays d'Afrique anglophone. A ce titre, il a contribué à élaborer, modifier et dispenser des cours sur les contrôles de la régularité dans divers pays africains, y compris la Tanzanie et l'Ouganda.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) : il a participé à la vérification de 2000 comptes du HCR, et s'est notamment rendu sur le terrain au Pakistan pour effectuer un audit financier et un contrôle des résultats dans les bureaux du HCR à Islamabad et à Peshawar, en collaboration avec des partenaires locaux.

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (UNMIK) : depuis 2001, il est membre de l'équipe chargée de la vérification des comptes du budget global pour le Kosovo, géré par l'UNMIK.

Mme Alida A. M. de Haan (1964) est titulaire d'une maîtrise en géographie humaine de l'Université d'Utrecht. En outre, elle a suivi plusieurs cours spécialisés dans différentes universités des Pays-Bas dans le domaine de l'action de développement, par exemple un cours sur les techniques de surveillance et d'évaluation appliquées aux pays en développement, un cours de génie civil dans les pays en développement, un cours de planification urbaine et régionale en Afrique et en Asie, et un cours sur les principes de l'analyse coût/efficacité en matière financière, économique et sociale dans les pays en développement.

Elle a travaillé comme assistante de recherche dans le secteur privé et comme consultante auprès du Ministère des Affaires étrangères à la Direction générale de la Coopération internationale à La Haye. Depuis 1988, elle occupe un poste élevé à la Cour des Comptes des Pays-Bas et effectue des audits sur la gestion financière au Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de la Gestion de l'Eau et au Ministère du Logement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Elle effectue également des contrôles de résultats au niveau des politiques des ministères susmentionnés.

Mme de Haan a acquis une expérience internationale dans le cadre de plusieurs projets de coopération pour le développement au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Cambodge, au Costa Rica et au Cameroun. Elle a organisé, pour la Cour des Comptes néerlandaise, une formation à la gestion financière et à l'audit interne au Bureau du Contrôleur général du Rwanda.

Mme Adriana E. M. Brugman-de Kok RA (1964) est titulaire d'un master en économie d'entreprise de l'Université catholique du Brabant (Tilburg). Elle est en outre titulaire de deux diplômes postuniversitaires en comptabilité et finances publiques. Elle est expert-comptable agréée depuis 1995.

Elle a été employée dans le secteur bancaire privé et, depuis 1991, a occupé plusieurs postes de vérificateur au Ministère des Finances et au Ministère des Affaires économiques des Pays-Bas. Depuis 2001, elle est vérificateur principal à la Cour des Comptes des Pays-Bas et est responsable de l'audit financier du Ministère de l'Education, de la Science et de la Culture.

**PROPOSITION DU VERIFICATEUR GENERAL
DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE**

CÉSAR AUGUSTO LÓPEZ BOTERO

**AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

TABLE DES MATIERES

Proposition du Vérificateur général de la République de Colombie – César Augusto López Botero – au poste de Commissaire aux Comptes de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS)		3
1. Introduction		3
2. Curriculum vitae		4
Données personnelles		4
Profil professionnel		4
Formation professionnelle		4
Cours et séminaires		5
Expérience professionnelle		5
Représentation et délégations		5
Activités académiques		5
Publications		6
3. Normes, procédures et méthodes de contrôle		6
Normes		6
Postulats de base		6
Principes généraux		7
Normes d’application		7
Normes des rapports		8
Procédures		9
Planification de la vérification des comptes		9
Etape d’exécution		10
Phase d’élaboration et de notification des rapports		10
Méthodes		11
4. Produits		11
5. Nombre total de mois de travail d’audit		11
6. Honoraires		12
7. Demandes d’informations		12
Nature		12
Etendue		12
Calendrier		13
8. Conclusion		13

**Proposition du Vérificateur général de la République de Colombie
– César Augusto López Botero – au poste de Commissaire aux Comptes
de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**

1. Introduction

Le Bureau du Vérificateur général de la République de Colombie est un organisme de contrôle financier de deuxième niveau chargé de surveiller la gestion financière des organismes chargés du contrôle financier aux niveaux national, départemental et municipal du pays et de garantir que le contrôle financier soit toujours plus rentable et efficace. Le Bureau du Vérificateur général de la République a été créé par la réforme constitutionnelle de 1992 face à la crise que subissaient les institutions chargées du contrôle financier depuis plusieurs années.

Pour que le Vérificateur ait le profil adéquat, on a chargé la Cour suprême de Justice de choisir trois candidats. Les candidatures sont ensuite examinées par les magistrats du Conseil d'Etat qui choisissent le Vérificateur.

En Colombie, le rôle du Vérificateur est un peu plus complexe que dans le reste du monde, car, en plus de la surveillance de la gestion financière, il est chargé des contrôles du budget, de la légalité, de l'environnement, de la gestion et des résultats ; il a en outre une tâche de nature juridictionnelle : il doit poursuivre ceux qui ont détourné les ressources de l'Etat afin qu'ils dédommagent le Trésor public sur leur propre patrimoine dans le cadre d'une « obligation financière ».

Un des grands chantiers du Vérificateur actuel, élu en 2001, a été la conception des méthodologies techniques – notamment celles concernant le processus de vérification des comptes sur la base des normes internationales de contrôle et de comptabilité et celles liées au processus d'obligation financière – et des méthodologies administratives de l'institution qui ont été élaborées l'année même de sa prise de fonctions ; dans le même temps, on a mis en oeuvre la stratégie de développement technologique et l'unification de la conceptualisation en la matière, qui était disparate en Colombie.

Ces outils ont permis d'effectuer un contrôle intégral et quelquefois horizontal de tous les bureaux de vérification des comptes, les vérifications horizontales ont été effectuées dans les points les plus névralgiques et pour lesquels on a abouti à une réforme structurelle du contrôle financier colombien, qui est actuellement examinée par le Gouvernement national et le Congrès de la République.

Ces travaux ne sont pas partis de rien, car le Vérificateur général a travaillé pendant plus de dix ans dans la sphère des finances publiques, notamment au Ministère des Finances et du Crédit public, dans les domaines financier, budgétaire et juridique ; il a enseigné les finances publiques dans des établissements universitaires et, en tant que Président de la branche colombienne de l'Association internationale du Budget public (ASIP), il a fréquenté des instances internationales qui géraient des ressources publiques.

C'est pour cela que nous proposons l'actuel Vérificateur général de la République de la Colombie – César Augusto López Botero – qui serait la première personne du continent américain à occuper le poste de Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et, simultanément du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et, dans la mesure où il en serait ainsi décidé, de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) qui fait office de Bureau régional des Amériques, car nous sommes convaincus qu'il pourra apporter une grande contribution au bon fonctionnement de l'Organisation.

2. Curriculum vitae

Données personnelles

Nom	César Augusto López Botero
Lieu et date de naissance	Armenia – Quindío – Colombie 13 novembre 1961
Carte professionnelle	N° 63950 du Conseil supérieur de la Magistrature
Etat civil	Marié
Domicile	Carrera 11 número 118 – 51 apto 401 Téléphone 6 29 77 58 Bogotá
Bureau	Carrera 10 número 17 – 18 piso 9 auditorgeneral@auditoria.gov.co Téléphone 3 18 68 30

Profil professionnel

Avocat ayant une grande expérience dans le domaine des finances publiques et du contrôle financier. Bonnes connaissances du fonctionnement du trésor public et connaissances de base de l'anglais.

Formation professionnelle

Master of Arts in Economic and Social Studies
Victorian University of Manchester
Royaume-Uni
Mars 1993
Thèse : Commodity Booms and Economic Policy [Essor des produits de base et politique économique]

Postgraduate Diploma in Economic and Social Studies
Victorian University of Manchester
Royaume-Uni
Juillet 1991

Avocat
Pontificia Universidad Javeriana
Bogotá
Novembre 1988
Thèse : El Ciclo Presupuestal Colombiano – Comentarios y Recomendaciones [Le cycle budgétaire colombien – commentaires et recommandations]

Socio-économiste
Pontificia Universidad Javeriana
Bogotá
Novembre 1984

Cours et séminaires

Association internationale du Budget public (ASIP)
Séminaire : Problèmes actuels des finances publiques
Berlin (Allemagne), 1998

Association internationale du Budget public (ASIP)
Séminaire : La collaboration des pouvoirs de l'Etat dans l'administration financière
Lima (Pérou), 2001

Victorian University of Manchester
Cours intensifs d'anglais (présession)
Royaume-Uni, 1990

Expérience professionnelle

Bureau du Vérificateur général de la République
Fonctions :
Vérificateur général de la République
Depuis avril 2001

Ministère des Finances et du Crédit public
Fonctions :
Chef de l'Unité juridique
Secrétaire général
Directeur général du Budget national
Conseiller juridique de la Direction du Budget national
Délégué au budget auprès du Service du Procureur général de la Nation
Inspecteur de la Sous-Direction du Contrôle budgétaire
Avocat du Bureau ministériel chargé de l'emploi
Entre 1986 et 1990 et entre 1993 et 2001

Représentation et délégations

Président de l'Association colombienne de Droit budgétaire public (ACOLDEP)
Membre de la Fondation José Ignacio de Márquez
Décoré de l'Ordre du Collège des Avocats de Quindío
Décoré de l'Ordre du Mérite par les autorités de Quindío
Délégué du Ministère des Finances et du Crédit public auprès des conseils d'administration :

de la Banque centrale hypothécaire
du Fonds national d'épargne
du Fonds de protection du Bureau de Contrôle financier général de la République
du Conseil assesseur du fonds de solidarité des épargnants et des déposants des entités
coopératives en liquidation

Activités académiques

Professeur titulaire de la Chaire de finances publiques
Faculté des Sciences juridiques
Pontificia Universidad Javeriana
Bogotá

Enseignant dans les domaines économique et juridique troisième cycle universitaire, Université El Rosario, Los Andes, Externado de Colombia et Sergio Arboleda, Bogotá

Publications

Appropriate Technology [Technologie appropriée]

The Experience of Import-Substitution Industrialization [L'expérience de l'industrialisation substitutive de l'importation]

Aid in Less Developed Countries [L'aide dans les pays moins développés]

La Fiducia Pública [La fiducie publique]

La Enajenación Accionaria Pública, un dilema reciente [L'aliénation publique d'actions, un dilemme récent]

Algunas notas sobre el Crédito Público [Quelques remarques sur le crédit public]

El nuevo Sistema de Control Fiscal Colombiano [Le nouveau système de contrôle financier colombien]

La Contratación Estatal en el Presupuesto Público [Les marchés de l'Etat dans le budget public]

Los Principios Presupuestarios Públicos [Les principes budgétaires publics]

Manual de presupuesto del Sistema Nacional de Salud [Manuel budgétaire du système national de santé]

Editorialiste de la revue *Sindéresis* du Bureau du Vérificateur général de la République, 2001-2003.

3. Normes, procédures et méthodes de contrôle

Normes

Les comptes et les états financiers de l'OMS seront contrôlés conformément au Règlement financier de l'OMS et aux mandats additionnels relatifs à la vérification extérieure des comptes de l'OMS sur la base des principes de comptabilité et des pratiques de l'Organisation, de son Règlement financier et des normes de comptabilité du système des Nations Unies.

Les contrôles seront réalisés conformément aux normes de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI), qui prévoient quatre volets :

Postulats de base

Les postulats de base sont les hypothèses, les prémisses, les principes logiques et les conditions qui président à l'élaboration des normes de contrôle ; ces postulats permettent aux éditeurs de se forger une opinion et de rédiger leurs rapports, notamment dans les cas où aucune norme spécifique n'est applicable.

Pour la vérification des comptes de l'OMS, on prendra en compte principalement les postulats suivants :

Les documents justificatifs constituent un élément important de la décision de l'auditeur lorsqu'il choisit les secteurs et les points à contrôler ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des tests et des procédures de contrôle.

En cas de litige, les termes du mandat de contrôle de l'OMS sont supérieurs à tout accord sur la comptabilité ou le contrôle. Ils sont donc d'une importance capitale pour les normes de contrôle à appliquer.

L'OMS facilitera l'obtention de données, le contrôle, l'évaluation et la présentation de rapports au cours du processus de vérification.

Le Commissaire aux Comptes et l'OMS fixeront d'un commun accord, à des fins de contrôle, des objectifs mesurables clairement formulés et on précisera à quel niveau les contrôles seront effectués.

L'acceptation de la part de l'OMS du fait qu'une application cohérente des normes de comptabilité est une condition préalable à l'impartialité signifie que l'on doit appliquer aux audits de façon cohérente les normes de comptabilité adaptées à chaque situation.

Il incombe à l'OMS, et non aux vérificateurs, de mettre en place des systèmes adéquats de contrôle intérieur pour protéger ses ressources.

Il incombe également à l'OMS de s'assurer que ces contrôles sont appliqués et se déroulent de façon à garantir le respect total des dispositions légales et réglementaires applicables et que les décisions sont adoptées correctement et avec probité.

En tout état de cause, quand le Commissaire aux Comptes remarquera l'inexistence ou le caractère inadéquat de certains contrôles, il fera à l'OMS les propositions et les recommandations qui conviennent.

Le rôle croissant des vérificateurs exige de leur part le perfectionnement et l'élaboration de nouvelles techniques et de nouvelles méthodologies pour déterminer si l'OMS applique des critères raisonnables et valables pour l'évaluation de sa gestion. Les vérificateurs auront recours aux techniques et aux méthodologies en vigueur dans d'autres disciplines dans la mesure où cela sera indispensable.

Principes généraux

Les principes généraux de contrôle décrivent les qualifications requises des auditeurs et les entités de vérification pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches de contrôle et d'information avec compétence et efficacité.

Lors de l'application des principes généraux de contrôle dans la vérification des comptes de l'OMS, on prendra en compte les points suivants :

Les auditeurs et le Commissaire aux Comptes seront indépendants.

Les auditeurs et le Commissaire aux Comptes devront exercer la diligence requise et montrer le plus grand intérêt dans l'application des normes de contrôle et des règlements de l'OMS. Cela signifie qu'ils procéderont avec la diligence requise à la programmation des vérifications de la collecte et l'évaluation des preuves, ainsi qu'à l'établissement de rapports, de conclusions et de recommandations.

Le Commissaire aux Comptes adoptera des politiques et des procédures afin de recruter un personnel ayant la qualification appropriée ; de préparer ou de perfectionner des manuels ou tout autre type de guide et d'instruction écrite indiquant comment procéder aux audits, si nécessaire ; de s'appuyer sur les moyens techniques et professionnels disponibles et de déterminer ceux qui ne le sont pas ; de distribuer convenablement ces moyens et, pour chaque tâche concrète, d'assigner un nombre suffisant de personnes ; de planifier et de superviser les opérations de contrôle de façon adéquate afin d'atteindre les objectifs fixés avec la diligence et l'intérêt requis ; de passer en revue la rentabilité et l'efficacité des normes et des procédures internes de l'OMS.

Normes d'application

L'objectif de ces normes est de définir les critères ou le cadre général permettant à l'auditeur de procéder de façon objective, systématique et équilibrée afin d'obtenir un résultat concret.

Lors des opérations de vérification des comptes de l'OMS, on prendra principalement en compte les normes d'application suivantes :

Le Commissaire aux Comptes programmera ses travaux de façon à obtenir un contrôle de grande qualité effectué de manière économique, rentable, efficace et dans les délais impartis.

Le travail du personnel d'audit sera dûment supervisé à tous les niveaux et à chaque étape du contrôle, et les documents obtenus seront examinés par le coordinateur de l'équipe d'auditeurs désignés ou directement par le Commissaire aux Comptes.

Pour déterminer l'étendue et la portée de la vérification des comptes de l'OMS, on évaluera le niveau de fiabilité du contrôle intérieur.

En exécutant le contrôle financier, on vérifiera la conformité aux lois et règlements en vigueur. L'auditeur élaborera des mesures et des procédures de contrôle offrant une garantie raisonnable de détection d'erreurs, d'irrégularités et d'illégalités pouvant influencer directement et largement sur les montants figurant aux états financiers.

Il faut également, lors de la vérification des résultats, évaluer la conformité aux lois et règlements en vigueur, car cela est nécessaire à la réalisation des objectifs du contrôle.

Tout indice d'irrégularités, d'actes illégaux, de fraude ou d'erreur qui pourrait avoir des répercussions matérielles sur le contrôle en cours pourra amener le vérificateur à étendre les procédures pour corroborer ou dissiper de tels soupçons.

Pour étayer les opinions et les conclusions des auditeurs à propos de l'organisation, du programme, de l'activité ou de la fonction contrôlée, on apportera des preuves adéquates, pertinentes et raisonnables.

Les états financiers doivent être examinés de manière à fournir une base rationnelle permettant d'émettre un avis.

Normes des rapports

Ces normes ne sont que des principes directeurs qui aident l'auditeur à formuler une appréciation raisonnable dans son opinion ou son rapport.

Lors des opérations de vérification des comptes de l'OMS, on prendra principalement en compte les normes d'élaboration de rapports suivantes :

Les rapports prendront en compte les besoins de l'OMS tant pour l'audit financier que pour l'audit des résultats, et les rapports porteront sur les périodes que l'on aura convenu d'évaluer.

On tirera de l'audit financier des conclusions sous forme d'opinions qui peuvent être sans réserve, avec réserve, défavorable ; il peut y avoir aussi absence d'opinion.

Les conclusions de l'audit financier sont exprimées à l'aide de concepts qui permettent d'évaluer le respect par l'OMS des principes d'économie, de rentabilité et d'efficacité.

Avant la présentation des rapports finaux des vérificateurs, l'OMS aura connaissance du rapport préliminaire qui sera discuté avec le groupe d'auditeurs.

Les rapports seront dûment signés et datés. Ils mentionneront les destinataires et la justification.

Dans la mesure du possible, les dates convenues avec l’OMS pour la réalisation des opérations de vérification des comptes devront être opportunes.

Pour réaliser les opérations de vérification des comptes de l’OMS, le Commissaire aux Comptes se basera également sur :

Les normes de contrôle de la Fédération internationale des Comptables ;

Les normes internationales de comptabilité ; et

Un code de conduite destiné à favoriser éthique et professionnalisme grâce à une bonne connaissance et à l’application des normes de contrôle ; la responsabilité envers le public en ce qui concerne les informations et les communications ; la responsabilité envers l’OMS quant à l’accomplissement de leurs tâches et à la confidentialité.

Le respect des autres, de leurs idées, de leurs croyances, de leurs opinions et de leur modes de vie par une attitude positive et constructive.

Un environnement exempt de discrimination en raison du sexe, de la race ou de la religion.

Procédures

Lors de la présentation du rapport de vérification des comptes à l’Assemblée mondiale de la Santé, le Commissaire aux Comptes devra émettre et signer son avis conformément aux dispositions fixées par l’OMS.

Les opérations de vérification des comptes seront réalisées en respectant strictement les étapes de planification, d’exécution et d’élaboration du rapport.

Le travail des vérificateurs sera directement révisé par le Commissaire aux Comptes.

Planification de la vérification des comptes

L’étape de planification de la vérification des comptes se déroulera de la manière suivante :

Sélection objective d’un groupe d’auditeurs hautement qualifiés et compétents. On choisira des professionnels aux spécialisations différentes selon les buts poursuivis.

On assurera une formation préalable des auditeurs afin qu’ils connaissent intégralement l’OMS et aussi les caractéristiques spécifiques des travaux de vérification qui seront entrepris.

Les rapports des audits réalisés antérieurement seront tout particulièrement examinés non seulement pour connaître les caractéristiques du travail à faire, mais aussi pour assurer le suivi des observations formulées dans ces rapports et voir dans quelle mesure elles ont été suivies et quelles ont été les améliorations apportées.

Il faudra connaître le pourcentage du budget global de l’institution consacré aux domaines sur lesquels portera l’audit afin de mesurer l’importance financière relative du travail d’audit pour l’OMS et l’étendue et la portée du travail de terrain à effectuer.

Pour cette étape, on prendra en compte le plan stratégique de l’OMS afin de connaître le point de vue et de savoir ce que l’on attend de certains domaines soumis à révision.

On tiendra compte de rapports du contrôle intérieur de l'OMS qui sont une des sources importantes pour la planification des activités de vérification.

On identifiera en outre, par des cartes de risque, les projets, les domaines et les composantes des sujets les plus importants à évaluer.

Enfin, on déterminera la nature et la portée des preuves de contrôle à appliquer.

A la fin de l'étape de planification, l'équipe de vérificateurs élaborera un mémorandum qui mentionnera la portée, les objectifs et les tâches spécifiques, les domaines à évaluer, le temps de travail et les responsabilités de supervision.

Etape d'exécution

Cette phase du travail de vérification sur le terrain comprend le recueil de documents, la réalisation d'essais et d'analyses des informations pour s'assurer qu'elles sont suffisantes et pertinentes afin de disposer de bases suffisantes. On pourra ainsi faire des observations afin de tirer des conclusions et de faire des recommandations effectives et dûment étayées, et certifier avoir effectué un examen conforme aux normes de qualité établies.

Lors de cette phase, on applique des procédures et des techniques de contrôle qui incluent : des essais et l'évaluation des contrôles, l'identification des éléments découverts (conditions et critères) et la formulation d'observations (notamment conditions, critères, relation de cause à effet).

Phase d'élaboration et de notification des rapports

Les principales étapes d'élaboration et de notification des rapports seront les suivantes :

Un rapport de contrôle préliminaire sera élaboré et communiqué au Bureau du Directeur général, puis fera l'objet de discussions afin que le Bureau du Directeur général fasse les observations qu'il jugera pertinentes.

Une fois que le rapport préliminaire aura été discuté et que les observations pertinentes auront été prises en compte, le rapport définitif sera élaboré et présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Le Commissaire aux Comptes fera des recommandations constructives sur les points pertinents et communiquera les éléments trouvés dûment étayés. Les informations seront traitées par les auditeurs en toute confidentialité.

En tout état de cause, la communication des rapports dans les délais impartis sera un souci permanent afin que les mesures correctives puissent être prises avec la diligence requise.

Le cas échéant, et si le Bureau du Directeur général considère cela nécessaire, on élaborera un plan d'amélioration avec des personnes chargées de l'allocation des ressources de l'OMS, pour lesquelles un audit aura été pratiqué afin de reformuler la gestion de ces ressources et d'assurer le suivi lors d'audits postérieurs ou de pouvoir surveiller les ajustements effectués par le bureau intérieur de la vérification des comptes ou par les organes directeurs.

Méthodes

Le travail consistera principalement à émettre des avis sur les états financiers et à réaliser des audits pour voir dans quelle mesure les objectifs fixés et les directives de l'OMS sont respectés.

L'audit financier sera réalisé sur la base des normes de contrôle généralement acceptées afin d'établir si les états financiers reflètent raisonnablement le résultat des opérations et les changements de situation financière ; on vérifiera également que l'élaboration des états financiers et les transactions et opérations qui en sont à l'origine sont conformes aux principes de comptabilité universellement acceptés et à ceux prescrits par le Règlement financier de l'OMS.

On analysera, en outre, les budgets de l'OMS afin de déterminer si l'utilisation des ressources reflète la volonté de l'organe qui les approuve.

On pourra ainsi parvenir à un contrôle de gestion et des résultats permettant d'évaluer la rentabilité et l'efficacité de l'administration des ressources de l'OMS et de mesurer le respect des objectifs, des plans, des programmes et des projets adoptés par l'OMS.

Enfin, on vérifiera avec attention que les personnes chargées d'administrer les ressources de l'OMS s'acquittent de leur tâche conformément aux règlements de l'Organisation.

4. Produits

Les résultats des travaux de l'équipe d'audit seront présentés à l'Assemblée de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Le Commissaire aux Comptes fournira les produits suivants :

- l'audit du rapport financier correspondant à chaque exercice biennal présenté par le Directeur général ;
- tous les deux ans, un rapport sur la rentabilité des processus financiers, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et sur la gestion de l'administration ;
- les rapports demandés par l'Assemblée mondiale de la Santé sur certaines questions spécifiques ;
- les rapports finaux d'audit découlant de la programmation du plan général d'audit, ainsi que l'avis correspondant à ces rapports.

5. Nombre total de mois de travail d'audit

Afin de réaliser les opérations de contrôle, on établira un plan général d'audit comportant une chronologie envisageable afin de programmer les activités et conforme à la carte des risques qui sera établie et aux priorités de l'OMS.

Ce plan général d'audit sera présenté à la Commission de Vérification des Comptes de l'OMS pour être examiné ; de la même manière, chacun des rapports finaux d'audit et des rapports sur les comptes financiers sera remis à la Commission pour être examiné en temps utile.

Le niveau d'avancement des projets de l'OMS sera un facteur important pour fixer le calendrier de travail afin que les audits soient utiles et portent sur l'état ou sur le résultat des projets et non sur les activités en cours d'élaboration.

L'idée fondamentale est de visiter une fois tous les deux ans au moins les bureaux régionaux, l'APOC, le CIRC, l'ONUSIDA, et d'accorder une attention particulière aux pays présentant un intérêt spécifique pour l'OMS.

L'intensité des activités de terrain pour chacune des opérations de vérification dépend en partie de la complexité du contrôle, de la disponibilité des informations et de l'étendue des activités de contrôle pour chaque exercice.

On produira, pour les activités de terrain, un rapport préliminaire qui sera discuté avec les personnes chargées des projets et des bureaux, et ce rapport sera présenté au Bureau du Directeur général de l'OMS ; après exercice du droit de réponse, le rapport préliminaire sera communiqué aux organes délibérants, comme indiqué ci-dessus.

Le travail consolidé sur les états financiers sera effectué chaque année et également présenté au Bureau du Directeur général et aux organes directeurs de l'OMS.

Les activités de vérification dureront 100 semaines environ sur deux ans. Les tâches seront parfois accomplies par un auditeur, parfois par une équipe d'auditeurs, selon les besoins pour les activités de terrain. Les 100 semaines prévues incluent le travail d'analyse des états financiers et les activités de terrain, ainsi que les rapports qui devront être présentés ; la délimitation des différents types d'activité de contrôle sera déterminée dans le plan général de contrôle.

6. *Honoraires*

Les honoraires demandés sont de US \$1 500 000 (un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis) pour chaque période (2004-2005 et 2006-2007). Ces honoraires comprennent la vérification du programme ordinaire de l'OMS et des activités financées sur des fonds extrabudgétaires ; ils comprennent, en outre, les frais de secrétariat et annexes, ainsi que les frais de voyage et de subsistance des collaborateurs.

Les paiements seront trimestriels et anticipés, soit pour chaque trimestre US \$198 301 pendant toute la période de présence du Commissaire aux Comptes, sur présentation d'une facture.

7. *Demandes d'informations*

Nature

Ne seront demandées que les informations strictement nécessaires au travail de vérification, et suffisantes pour pouvoir émettre des avis utiles pour l'OMS. Au cas où il serait nécessaire d'avoir accès à des informations confidentielles, on argumentera de leur utilité auprès des organes directeurs.

Etendue

Pour pouvoir réaliser les activités de vérification avec efficacité et diligence, il faut disposer avant chaque visite d'informations pertinentes sur la région où la vérification sera réalisée. Il faut connaître les comptes consolidés au Siège de l'OMS à Genève durant les derniers mois, examiner les rapports de vérification intérieure et les rapports antérieurs d'audit, et vérifier le budget assigné à cette région pour les années suivantes, connaître les plans stratégiques et opérationnels de l'administration concernant

cette région et la réglementation particulière appliquée pour la gestion des ressources, ainsi que le niveau de collaboration aux projets de l'OMS des pays concernés.

En ce qui concerne la révision consolidée des états financiers, il faudra pouvoir accéder à ceux-ci en permanence afin de pouvoir prendre acte de la situation de chacune des parties où l'OMS engage des ressources.

Calendrier

Les informations seront demandées un mois avant que les activités de terrain ne soient entreprises avec l'accord préalable des organes directeurs.

8. Conclusion

La présente candidature aborde les aspects les plus pertinents de ce que seraient les activités de vérification du Commissaire aux Comptes ; on peut en donner une description plus détaillée si l'OMS le juge nécessaire. Les aspects ponctuels seront discutés au moment où la désignation sera formalisée.

SERVICE D'AUDIT DU GHANA

PROPOSITION DU VERIFICATEUR GENERAL DES COMPTES DU GHANA
EN VUE DE LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2004-2005 ET 2006-2007

**PROPOSITION DU VERIFICATEUR GENERAL DES COMPTES DU GHANA
EN VUE DE LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2004-2005 ET 2006-2007**

TABLE DES MATIERES	PAGES
1. RESUME D'ORIENTATION	3
2. SERVICE D'AUDIT DU GHANA	3
2.1 Déclaration de principe	3
2.2 Considérations historiques	3
2.3 Fonctions du Vérificateur général des Comptes	4
3. APPORT DU SERVICE D'AUDIT DU GHANA A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	4
4. PROPOSITION DU SERVICE D'AUDIT DU GHANA	5
4.1 Méthodologie	5
4.2 Planification de la vérification	5
4.3 Activités sur le terrain	6
4.4 Etablissement des rapports	6
4.5 Nos services	6
5. RESSOURCES NECESSAIRES POUR LA VERIFICATION DES COMPTES DE L'OMS	7
5.1 Ressources humaines	7
5.2 Personnel principal	7
5.3 Budget temps	7
5.4 Honoraires proposés	7
5.5 Facturation	8

1. RESUME D'ORIENTATION

Le Vérificateur général des Comptes du Ghana a d'abord été nommé membre du Comité des Commissaires aux Comptes des Nations Unies le 1^{er} juillet 1976 pour un mandat de trois ans. Depuis lors, trois vérificateurs généraux du Ghana ont successivement fait partie de ce Comité, au total pendant 24 ans, soit jusqu'en juin 2000, date à laquelle l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques (ISC) du Ghana a décidé de se retirer. Cette longue période de collaboration avec le système des Nations Unies a largement permis au Service d'audit du Ghana de démontrer qu'il était compétent, capable et parfaitement qualifié, ce qui lui a valu un renouvellement sans précédent de son mandat, huit fois de suite.

Nous souhaitons vivement faire profiter l'OMS de l'expérience que nous avons acquise dans le contrôle des comptes de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de l'UNICEF, du HCR et des commissions économiques régionales.

Il ne fait aucun doute que notre façon d'aborder la vérification des comptes et nos recommandations finales répondront aux attentes de l'OMS, ainsi qu'à celles d'autres parties prenantes.

A cette fin, nous nous proposons de constituer une équipe qui intégrera les principaux agents qui se sont occupés du contrôle des comptes du système des Nations Unies et pourra aisément se familiariser avec la gestion de l'OMS. Dans le cadre de notre stratégie, nous veillerons à ce que les hauts responsables participent à l'élaboration du plan de vérification des comptes, ainsi qu'à l'encadrement sur le terrain. Le Vérificateur général des Comptes et un Vérificateur général adjoint dirigeront personnellement l'exécution du programme de vérification.

Enfin, le Service d'audit du Ghana sera représenté par le Vérificateur général des Comptes aux réunions de clôture d'exercice des organes dirigeants pour répondre à la fois aux préoccupations des dirigeants et à celles des partenaires.

2. SERVICE D'AUDIT DU GHANA

2.1 Déclaration de principe

Le Service d'audit du Ghana est destiné à favoriser la bonne gestion des affaires publiques, à savoir la transparence, la justification et l'intégrité du système de gestion des finances publiques du Ghana, grâce à une vérification réalisée selon des normes internationales reconnues de contrôle de la gestion des ressources publiques.

Nous nous efforçons de remplir cette mission en fournissant des services d'audit indépendants, professionnels, d'excellente qualité et d'un bon rapport coût/efficacité.

2.2 Considérations historiques

Le Service d'audit du Ghana n'a cessé d'exister depuis sa création en 1909, alors que le Ghana était une colonie britannique.

L'indépendance du Vérificateur général des Comptes a été consacrée par toutes les constitutions du Ghana.

La quatrième Constitution de la République, qui date de 1992 et est actuellement en vigueur, stipule que, dans l'exécution de ses tâches, le Vérificateur général des Comptes ne recevra d'instructions et ne subira de contrôles d'aucune personne, ni d'aucune autorité.

2.3 Fonctions du Vérificateur général des Comptes

Au titre de la Constitution, le Vérificateur général des Comptes est chargé de vérifier les comptes de « tous les organismes publics, y compris des tribunaux, de l'administration centrale et locale, des universités et établissements publics, de toute entreprise publique ou autre organe ou organisme institué par un texte législatif » et d'en faire rapport.

Le Vérificateur général des Comptes remplit les fonctions qui lui sont confiées avec l'aide de 1300 personnes, dont cinq adjoints, et de 20 autres personnes chargées de l'encadrement. A cette fin, le Service d'audit dispose, outre de son Siège, de bureaux répartis dans les dix régions du Ghana ainsi que dans certains districts. Par ailleurs, la vérification des comptes de certaines entreprises semi-publiques est confiée à des sociétés professionnelles d'audits.

3. APPORT DU SERVICE D'AUDIT DU GHANA A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pendant 24 ans, à savoir du 1^{er} juillet 1976 au 30 juin 2000, le Service d'audit du Ghana a été au service du système des Nations Unies, en sa qualité de membre du Comité des Commissaires aux Comptes et du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique. Au cours de cette période, notre Service a présidé le Comité à plusieurs reprises et a également occupé pendant un certain nombre d'années la vice-présidence du Groupe de vérificateurs externes.

En tant que membre du Comité des Commissaires aux Comptes, notre Service était directement chargé de la vérification des comptes du Siège de l'ONU, des activités de maintien de la paix, de l'UNICEF, de l'OCV, du HCR, de l'ONUDI, de l'UNRWA, de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, de la CEA, de l'Office des Nations Unies à Genève, du PAM, de la CNUCED/CCI, de la CEPAL, de l'UNITAR et de la CEAO, entre autres.

En ce qui concerne le Comité des Commissaires aux Comptes, nous avons apporté des innovations dans les procédés de vérification des comptes, en reconnaissance de quoi l'Assemblée générale nous a ensuite choisis pour continuer à faire partie dudit Comité pendant les 21 ans qui ont suivi notre mandat initial de trois ans. Depuis la création des Nations Unies, aucun autre pays ne s'est vu offrir par l'Assemblée générale la possibilité de siéger de façon continue, pendant aussi longtemps, au Comité des Commissaires aux Comptes.

Entre 1992 et 1993, le Service d'audit du Ghana, conjointement avec le Royaume-Uni et les Philippines, a révisé le Manuel du Comité des Commissaires aux Comptes de l'ONU, à la suite de quoi le Secrétaire exécutif du Comité a fait de manière officielle un éloge très chaleureux du Ghana.

Cette réussite spectaculaire s'explique par notre engagement à aider l'ONU et les organes délibérants à déterminer comment faire des économies et mieux gérer des ressources limitées pour atteindre les objectifs communs et comment améliorer le système financier et comptable, afin de garantir l'établissement d'états financiers complets et transparents.

Certaines des politiques et réformes structurelles essentielles entreprises par l'ONU pendant notre présence au sein du Comité ont été influencées par les constatations et recommandations formulées par suite de notre vérification des comptes.

En ce qui concerne le Groupe de vérificateurs externes des comptes, nous avons pris part à un cadre consultatif avec le groupe de travail de spécialistes issu du système onusien, comprenant notamment l'OMS, qui a élaboré les normes comptables communes au système des Nations Unies. La

quarantième session ordinaire du Groupe accueillie par le Bureau national de contrôle des finances publiques du Ghana en novembre 1999 a été historique.

Le Vérificateur général des Comptes du Ghana est membre du Comité chargé des normes comptables d'INTOSAI. L'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques du Ghana est également membre du Comité de rédaction de l'« African Journal of Comprehensive Auditing » (« Journal africain de vérification complète des comptes ») publié par AFROSAI.

L'Organisation mondiale de la Santé devrait par conséquent bénéficier de la vaste expérience que nous avons acquise dans le cadre de la vérification des comptes de divers organes de l'ONU et de notre engagement remarquable, dans le cadre de nos activités de vérification des comptes, à déterminer comment mieux gérer les ressources et améliorer la comptabilité des organisations dont nous vérifions les comptes.

4. PROPOSITION DU SERVICE D'AUDIT DU GHANA

4.1 Méthodologie

La méthodologie que nous nous proposons d'adopter est dictée par l'objectif premier de la vérification des comptes que le Service d'audit du Ghana a l'intention d'offrir. D'après le mandat de l'OMS concernant la présentation de propositions pour la nomination du Commissaire aux Comptes, le Service d'audit du Ghana croit comprendre qu'il est demandé d'exprimer :

- i) une opinion sur les états financiers consolidés de l'OMS pour l'exercice biennal ; et
- ii) une opinion sur les états financiers de chacune des entités de l'OMS, à savoir : le Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le Centre international de Recherche sur le Cancer, le Fonds d'affectation spéciale du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, le Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique occidentale et le Programme africain de lutte contre l'onchocercose.

Le Service d'audit du Ghana croit en outre comprendre que la vérification s'effectue conformément aux normes usuelles généralement acceptées en la matière et conformément au mandat de la Commission de Vérification des Comptes de l'OMS.

4.2 Planification de la vérification

La méthodologie du Service d'audit du Ghana sera fondée sur les risques d'inexactitude. Cette démarche porte principalement sur les rubriques des états financiers qui, par nature ou du fait de leur présentation, risquent d'être inexacts, soit par erreur, soit de façon volontaire.

Afin de pouvoir remplir cet objectif et de façon à pouvoir être en liaison constante et étroite avec le Siège de l'OMS, les bureaux régionaux et les représentants dans les pays/bureaux de liaison, le Service d'audit du Ghana propose d'installer pour toute la durée de son mandat de Commissaire aux Comptes de l'OMS un Directeur résidant au Siège de l'OMS, à Genève. Le rôle de ce Directeur consistera à élaborer une préplanification de toutes les vérifications des comptes de l'OMS, à mettre au point/revoir les programmes de vérification, ainsi qu'à coordonner toutes les vérifications menées dans les entités relevant de l'OMS par les équipes mobiles du Service d'audit du Ghana. Pour l'essentiel, le Directeur regroupera les renseignements recueillis et en fera une première évaluation, procédera à une évaluation préliminaire des systèmes et des contrôles sur tous les appareils de l'OMS et mesurera les ressources nécessaires pour les vérifications. Une fois ces évaluations faites, les domaines d'activité et les rubriques des états financiers, initialement jugés comme comportant un

risque d'inexactitude, seront délégués aux équipes mobiles. Le Directeur se rendra également dans certains bureaux de liaison pendant les vérifications.

Le Vérificateur général des Comptes sera responsable de l'ensemble de la planification, de l'exécution, du suivi de la vérification, ainsi que de l'établissement des rapports. Il fera personnellement rapport sur le résultat de la vérification à l'Assemblée de la Santé.

4.3 Activités sur le terrain

A leur arrivée dans leurs lieux respectifs de travail, les équipes mobiles examineront les domaines d'intervention préalablement définis par le Directeur comme comportant des risques d'inexactitude et mettront au point des programmes de vérification pour examiner ces questions comme il convient. Quant aux domaines ne comportant pas de risque d'inexactitude, ils seront également examinés avec attention, mais l'ampleur de l'examen sera déterminée par l'importance de la rubrique ou de la ligne concernée. Les programmes de vérification mis au point par les équipes seront conçus de façon à atteindre les objectifs énoncés. Les programmes de vérification comprendront un contrôle de la conformité et un travail de corroboration, la nature, l'étendue et la planification de ces travaux dépendant des éléments recherchés. Dans le cadre de ces travaux, une liaison étroite sera établie avec les bureaux de l'OMS afin de faciliter l'examen.

4.4 Etablissement des rapports

Suivant cette méthode, les conclusions tirées d'après les examens sont d'abord communiquées au moyen de mémoranda d'observation adressés aux responsables de secteurs géographiques, dont les opérations/activités ont été examinées, et une copie est envoyée à leurs chefs respectifs. Les mémoranda d'observation permettent de savoir si les entités faisant l'objet de la vérification acceptent les observations du Service d'audit du Ghana et donnent à ce dernier la possibilité de réexaminer les éléments d'appréciation et ses conclusions, dans les cas où de nouvelles données seraient fournies par les entités concernées.

Lorsque les entités en question fournissent des réponses, ces dernières sont évaluées et incorporées dans les observations adressées aux chefs des bureaux régionaux de l'OMS, chargés de superviser les représentants dans les pays/les bureaux de liaison. Les rapports concernant les vérifications menées dans les bureaux régionaux de l'OMS seront réalisés selon les mêmes règles que pour les bureaux de liaison. Au Siège de l'OMS, toutes les observations dégagées des examens du Service d'audit du Ghana seront également communiquées sous la forme de mémoranda d'observation, qui seront suivis d'une note préliminaire concernant la gestion, puis d'une note concernant la gestion et, pour finir, d'un rapport du Commissaire aux Comptes.

Il importe de noter que le mode d'établissement des rapports indiqué ci-dessus a été mis au point par le Service d'audit du Ghana pendant les 24 années durant lesquelles il a pris part aux activités du Comité des Commissaires aux Comptes de l'ONU. Il met en évidence les malentendus et conflits éventuels entre le Service d'audit et les entités qui font l'objet de la vérification, dans la mesure où ces dernières sont constamment informées de toutes les constatations faites sur leur fonctionnement et où elles ont la possibilité d'y répondre. En outre, ce mode d'établissement des rapports permet aux entités concernées d'améliorer et de rectifier, en temps voulu, les défaillances opérationnelles et erreurs relevées au cours de la vérification.

4.5 Nos services

Outre une vérification de la régularité (à savoir vérification financière et de la conformité), le Service d'audit du Ghana procédera à des contrôles de gestion lorsque cela lui sera demandé par l'Assemblée de la Santé ou jugé nécessaire par le Directeur résidant à Genève durant la phase de préplanification.

Dans le cadre du contrôle de la régularité, les procédures suivies par le Service d'audit seront dictées avant tout par l'objectif de la vérification – qui est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'OMS. Pour ce faire, le Service d'audit, en sa qualité de membre de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI), suivra les normes de comptabilité d'INTOSAI, les normes internationales concernant la comptabilité (ISA) telles qu'adoptées par la Fédération internationale des Experts-Comptables et les normes usuelles de comptabilité des Nations Unies.

En ce qui concerne le contrôle de gestion, notre objectif sera de déterminer si des programmes/projets/activités donnés de l'OMS sont gérés dans un souci d'économie, de rentabilité et d'efficacité. Le groupe de spécialistes du contrôle de gestion du Service d'audit fournira ce service à l'OMS à moindres frais.

La vérification informatique a pris une immense importance dernièrement du fait de la dépendance vis-à-vis des ordinateurs pour le traitement et le stockage non seulement des données financières, mais aussi des données fonctionnelles. Nos services dans ce domaine porteront principalement sur le contrôle des logiciels et du matériel. En conséquence, l'organisation, les pratiques du personnel, les méthodes classiques de fonctionnement, ainsi que l'élaboration des systèmes et la documentation seront examinées lorsque l'obligation du Service d'audit d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'OMS et de ses entités le nécessitera.

5. RESSOURCES NECESSAIRES POUR LA VERIFICATION DES COMPTES DE L'OMS

5.1 Ressources humaines

En raison de sa longue appartenance au Comité des Commissaires aux Comptes de l'ONU, le Service d'audit du Ghana est aujourd'hui à même de contrôler les comptes d'organisations internationales, y compris des Nations Unies.

5.2 Personnel principal

Le Service d'audit du Ghana prévoit de déléguer 28 de ces agents à cette vérification. Douze d'entre eux constitueront le personnel principal, dont les curriculum vitae figurent ci-joint. Comme cela a été mentionné plus haut, le Vérificateur général des Comptes sera personnellement responsable de la vérification et sera aidé dans cette tâche par un Vérificateur général adjoint.

5.3 Budget temps

D'après notre étude de la structure et des activités de l'OMS dans le monde, nous estimons qu'un total de 95 mois (14 778 heures) de travail sera nécessaire pour fournir les services d'audit à l'OMS. Ces ressources seront pour partie employées à l'exécution du contrôle de la régularité, ce qui représente 65 mois (10 110 heures), et pour partie au contrôle de gestion et à la vérification informatique, chacune de ces activités correspondant à 15 mois (4668 heures).

5.4 Honoraires proposés

Compte tenu des indemnités journalières de subsistance existant pour les ressortissants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, des frais de voyage prévus, des frais liés à l'entretien du bureau prévu pour le Directeur résidant à Genève, ainsi que des frais de secrétariat et dépenses d'appoint, le Service d'audit du Ghana évalue à US \$875 000 le montant de ses honoraires pour chacun des deux exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007.

Ces honoraires pourront faire l'objet d'une négociation.

5.5 Facturation

Le Service d'audit présentera ses honoraires à l'OMS chaque trimestre pendant la vérification. Ceux-ci seront payables d'avance. Leur montant dépendra des activités qui devront être entreprises au cours du trimestre.

PROFIL DU PERSONNEL PRINCIPAL

Le Vérificateur général des Comptes du Ghana supervisera la vérification des comptes et la remise d'un rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé. Il sera assisté par un Vérificateur général adjoint.

M. Edward Dua Agyeman a une licence ès lettres (obtenue avec mention). Il est membre de l'Association des Experts-Comptables et est lui-même comptable agréé (Ghana) et Vérificateur général des Comptes par intérim.

Il a obtenu sa licence de gestion (avec mention) au Middlesex Polytechnic, à Enfield (Angleterre), en 1973.

Il a également un certificat d'études supérieures de l'Université de Londres, Garnet College, ainsi qu'un diplôme d'études universitaires supérieures en gestion et finances délivré par la City University Business School de Londres, en 1976.

M. Agyeman a obtenu le titre d'expert-comptable professionnel (ACCA) au Emile Woolf College of Accountancy de Londres, en 1977, et a également participé à un large éventail de cours postqualification au Ghana et au Royaume-Uni. Il a été affilié à l'Association des Experts-Comptables en 1982.

Depuis 2001, en tant que Vérificateur général des Comptes du Ghana par intérim, M. Agyeman est chargé de l'administration courante du Service d'audit qui assure la mise en oeuvre de principes et de lignes directrices, conformément à la Constitution de 1992 de la République du Ghana et de la loi de 2000 relative au Service d'audit.

Dans le cadre de ses fonctions de Vérificateur général des Comptes, il est responsable du contrôle des comptes de l'Etat et de tous les organismes publics, de l'établissement de rapports à l'intention du Parlement et de l'information du Gouvernement au sujet des principes et procédures de vérification des comptes de l'Etat.

Avant d'être nommé Vérificateur général des Comptes par intérim, M. Agyeman a occupé les postes suivants :

- i) Coordinateur du Programme de développement des ressources humaines de l'Union européenne, Ministre des Collectivités locales et du Développement rural (Ghana).
- ii) Consultant associé, PAB Consult (Ghana).
- iii) Directeur de l'Administration – fonds de recouvrement des actifs non productifs (Ghana).
- iv) Vérificateur général des Comptes adjoint, Service d'audit du Ghana ; ses tâches comprenaient la supervision des vérifications et la communication de rapports au Parlement.
- v) Directeur de la Formation – région de l'Afrique occidentale, Pannell Kerr Forster (experts-comptables agréés).
- vi) Directeur exécutif, Liberian Institute of Certified Public Accountants, Monrovia (Libéria).
- vii) Directeur de l'Enseignement et de la Formation, Institute of Chartered Accountants (Ghana).

viii) Assistant en comptabilité et fiscalité, Emile Woolf College of Accountancy de Londres (Angleterre).

ix) Assistant en comptabilité et fiscalité, Redbridge Technical College, Romford, Essex (Angleterre).

x) Agent comptable, arrondissement d'Islington, Londres (Angleterre).

M. Agyeman a publié plus de sept manuels portant principalement sur la tenue des livres comptables, la comptabilité et la fiscalité.

Ses principaux centres d'intérêt sont la pratique et l'encadrement des audits et enquêtes comptables et la fiscalité.

En plus de ses connaissances et de son bagage universitaire, l'expérience professionnelle de M. Agyeman lui permettra d'assurer l'organisation de la vérification des comptes et de l'établissement de rapports à ce sujet à l'intention de l'Assemblée mondiale de la Santé.

**SAMUEL ADUAMOAH-ADDO
DIRECTEUR D'AUDIT**

**Expert-comptable agréé détenteur d'une licence
et de la deuxième partie du certificat officiel**

M. Samuel Aduamoah-Addo a obtenu sa licence en 1971 à l'Université du Ghana, à Legon, puis il a suivi un cours de formation professionnelle qui lui a permis d'obtenir la deuxième partie du certificat à l'Institut ghanéen des Experts-Comptables en 1977. Il est entré au Service d'audit du Ghana en 1971.

Il a une expérience du contrôle des finances publiques diversifiée au Ghana tant au niveau du Gouvernement central que des assemblées de districts commerciaux. Il a également été Vérificateur interne des Comptes, Directeur de l'Institut de Formation comptable du Ghana et Directeur représentant le Vérificateur général des Comptes au Comité des Comptes de l'Etat du Parlement.

Il a participé en mars 1998 au séminaire INTOSAI/ONU, qui a eu lieu à Vienne, sur le contrôle des comptes des entreprises publiques ; ainsi qu'au séminaire « Advanced Leadership Skills » au Haggi Institute, Singapour, en mars-avril 2001.

Il a été associé, mais aussi mis à la tête de plusieurs enquêtes et vérifications spéciales des comptes au Ghana, et a représenté le Vérificateur général des Comptes dans le cadre du réexamen des mémoranda financiers destinés aux conseils municipaux en 2001.

Il faisait partie de l'équipe comptable qui a contrôlé la gestion des liquidités au Siège de l'ONU, à New York, en 1982 et au Service des traitements et salaires de l'ONU, au Siège de l'ONU, en 1987. Il a été l'unique vérificateur des comptes du Centre des Nations Unies pour le Développement régional, au Japon, en 1983.

Par ailleurs, il a dirigé les équipes qui ont assuré l'audit du Siège de l'ONUDI, à Vienne, en 1985, du Siège de l'UNICEF de 1988 à 1990, ainsi que de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies pendant sept ans, de 1992 à 1997, puis à nouveau en 1999.

Il a également vérifié les comptes de CIMOA et du Secrétariat d'AFROSAI à Lomé (Togo).

**Eric B. Lamptey, Licencié en comptabilité
Directeur d'audit**

M. Lamptey est entré au Service d'audit en 1971, après avoir obtenu son diplôme à l'Université du Ghana.

Il a une vaste expérience de la vérification des comptes tant au niveau local qu'international et il a occupé différentes fonctions, notamment celles de Chef de la Section de vérification interne des comptes de l'Université du Ghana, d'Administrateur du Programme de vérification des comptes de l'ONU au sein du Service, de Commissaire aux Comptes de district, de chef d'équipe au Service des états des recettes et dépenses extérieures de la Banque du Ghana et de Directeur chargé de la vérification des comptes du Gouvernement central.

Entre 1977 et 1980, il a fait partie de l'équipe ghanéenne de vérification des comptes de l'ONU chargée d'examiner les comptes du HCR, de l'Opération cartes de voeux, de la CNUCED/du CCI, de l'UNRWA et de la CEA. De 1984 à 1987, il a dirigé les équipes de vérification des comptes du Centre informatique new-yorkais de l'ONU et s'est chargé d'une vérification spéciale du versement des allocations et indemnités dans le système des Nations Unies, à la demande de l'Assemblée générale.

Entre 1991 et 1999, il a dirigé des équipes chargées de vérifier les comptes de la Division des Opérations hors Siège rebaptisée Division de l'Administration et de la Logistique des Missions (FALD) de la FORPRONU, au Siège de l'ONU, Division à laquelle il incombe d'administrer au niveau du Siège toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Pendant cette période, il a également dirigé une équipe qui a réalisé entre 1994 et 1996, à la demande de l'Assemblée générale, une vérification spéciale de toutes les formes d'achat destinées au maintien de la paix. Il a mis au point des programmes supplémentaires de vérification des comptes pour les achats destinés au maintien de la paix, dont se sont servis d'autres membres de l'équipe, Britanniques et Indiens, ainsi qu'une équipe d'audit ghanéenne.

En 1998, il a également dirigé une équipe qui a vérifié les états financiers du Siège de l'ONU et, l'année suivante, il s'est rendu, avec une autre équipe, à Haïti pour contrôler les comptes de la Mission des Nations Unies au Naraland, figurant parmi les missions de maintien de la paix.

De 1994 à 1996, il a été membre du Comité technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique.

Actuellement, M. Lamptey est le Directeur chargé de la planification, de la recherche, du suivi et de l'évaluation. Il a rédigé la législation en vigueur en ce qui concerne le Service d'audit.

**ANAGLATE, RICHARD K
DIRECTEUR D'AUDIT**

Titulaire d'une licence

M. Richard Anaglate est diplômé de l'Université du Ghana, située à Legon ; il a obtenu sa licence en 1971 après avoir étudié les sciences politiques, l'économie et l'histoire contemporaine.

Son expérience professionnelle au Ghana comprend aussi bien des travaux de contrôle des finances publiques que d'encadrement d'audits auprès du Gouvernement central et d'organismes subventionnés, d'assemblées de district. Il a également été Vérificateur interne des Comptes d'organismes ghanéens.

Il a été Vérificateur régional des Comptes et est actuellement chargé de notre section de contrôle de gestion qui a entrepris des travaux au Ghana.

Au niveau international, il a dirigé les équipes de vérification des comptes des organismes suivants :

Siège de l'UNICEF, New York, 2000.

Vérification spéciale concernant le Programme de mise en oeuvre de la paix de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), à Jérusalem, à Gaza et à Vienne, en 1995, le Directeur chargé du Programme s'étant livré à des malversations financières.

UNRWA, Vienne, 1993 et 1994.

Division des Approvisionnements, UNICEF, Copenhague, 1990 et 1991.

Siège du HCR, Genève, à deux reprises, en mars et novembre 1987.

CESAP, Bangkok, 1983, 1984 et 1985.

Il a également été membre de l'équipe du Vérificateur général, qui a participé à la réunion du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU et des institutions spécialisées, qui s'est tenue à Accra, au sujet des aspects techniques des normes de comptabilité et de vérification des comptes de l'ONU.

Il a également assisté le Comité des Commissaires aux Comptes de l'ONU, à New York, dans l'élaboration et l'examen des notes préliminaires concernant la gestion de l'ONU (y compris de rapports concernant le maintien de la paix) adressées à l'Assemblée générale. Il a également joué un rôle de conseiller technique pour les séminaires de l'ONU concernant la vérification des comptes, qui ont eu lieu à Accra.

Au cours de sa remarquable carrière professionnelle, M. Anaglate a été :

- i) Superviseur de la vérification des comptes des assemblées de district ; il a assuré la planification, encadré l'exécution de ces vérifications et veillé à l'établissement de rapports.

Il a fait partie des comités ci-après du Service d'audit :

Comité budgétaire du Service d'audit, élaboration du budget et suivi de sa mise en oeuvre ;

Comité des Rapports du Vérificateur général des Comptes, procédant à l'examen minutieux des rapports adressés par le Vérificateur général des Comptes au Parlement et représentant le Vérificateur général aux réunions du Comité des Comptes de l'Etat au Parlement ;

Comité chargé du plan stratégique du Service d'audit visant les entreprises ;

Comité technique du Service d'audit, assistant le Vérificateur général des Comptes dans l'élaboration des politiques.

Il a également été membre de nombreux comités spéciaux d'audit et d'enquêtes comptables, à savoir :

le Comité du Gouvernement qui a enquêté sur des malversations financières dans une assemblée métropolitaine ;

il a été enquêteur unique pour des enquêtes spéciales concernant les malversations financières dans la gestion de la chefferie régionale de l'Ashanti ;

il a été enquêteur unique pour l'examen des systèmes de contrôle interne concernant l'émission de chèques du Gouvernement au Département du Contrôleur et du Commissaire aux Comptes de la Banque du Ghana ;

il a enquêté sur les malversations financières dans la gestion de l'Institut de Recherche sur le Cacao de Tafo ;

il a fait partie du Comité du Gouvernement qui a examiné les frais liés à l'alimentation dans les établissements d'enseignement secondaire, dans tout le pays.

Il a participé à de nombreux cours et séminaires au Ghana, y compris à ceux concernant la méthode d'audit fondée sur le système de contrôle de gestion, organisés par Coopers et Lybrand, Price Water House Coopers et Ernst et Young. Il a fait un stage de deux mois dans le domaine du contrôle de gestion au Bureau d'audit du corps législatif au Kansas (Etats-Unis d'Amérique).

**J. SAKYI-BADU
DIRECTEUR D'AUDIT**

Titulaire d'une licence

M. Sakyi Badu a obtenu une licence de philosophie en 1971 et est entré au Service d'audit du Ghana en 1972.

Il a participé à des cours de vérification informatique et de contrôle de gestion, à un cours de vérification des comptes des entreprises publiques, ainsi qu'à divers ateliers et séminaires concernant la planification stratégique et la gestion des entreprises, à un atelier de formation à la gestion financière, à un atelier de vérification analytique et à un séminaire destiné au renforcement des compétences en gestion.

Il a acquis une vaste expérience dans la vérification des comptes du Gouvernement central, des assemblées de district et d'établissements d'enseignement.

Il a été affecté à la vérification des comptes des institutions de l'ONU ci-après, à la fois au sein d'équipes et à leur tête.

Siège de l'ONU, New York	1983 et 1984
UNITAR, New York	1985
UNICEF, Opération cartes de vœux, Genève	1989
UNICEF, Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pakistan, Bangkok	1990
FORPRONU, Zagreb (Croatie)	1992
FINUL, Enn Nâqoura (Liban) et	
ONUST, Jérusalem (Israël)	1995
UNICEF, Division des Approvisionnements, Copenhague	1998
MINURSO, Laayoune (Sahara occidental)	1999

Il a intégré, mais aussi présidé plusieurs équipes d'enquêtes comptables. En tant que Directeur de l'audit, il est chargé de l'administration du Service d'audit dans une région du Ghana et ses fonctions spécifiques consistent à contrôler et publier des rapports annuels, ainsi qu'à constituer, à partir des documents rassemblés, le rapport annuel que le Vérificateur général des Comptes adresse au Parlement sur les établissements d'enseignement, les assemblées de district, le fonds commun et les conseils traditionnels des assemblées de district, les offices publics et le Gouvernement central.

**KWADWO AKOWUAH
DIRECTEUR D'AUDIT**

Titulaire d'une licence

M. Akowuah a obtenu une licence à l'Université du Ghana en 1972 et a obtenu le titre de Gestionnaire agréé des finances de l'Etat (CGFM) en 1996. Il a également bénéficié d'un programme international de cours de perfectionnement en matière d'audit, aux Etats-Unis, sous l'égide du Bureau américain de Comptabilité générale (GAO), en 1978.

Il est membre de l'Association of Government Accountants (Etats-Unis d'Amérique) et International Auditor Fellow of USA (GAO).

Actuellement, ses travaux consistent à superviser les audits des établissements d'enseignement préuniversitaire, des comptables privés, des assemblées de district et des conseils traditionnels, des comptes du Gouvernement central, ainsi qu'à réaliser des enquêtes comptables spéciales et à répartir les tâches en qualité de Vérificateur régional des Comptes. Il a acquis une expérience très variée depuis 1972, date à laquelle il a été recruté. Il a notamment été Vérificateur interne des Comptes en chef d'une Assemblée métropolitaine et de l'Université du Ghana.

Il a travaillé pour le Secrétariat de la recherche et des activités liées aux rapports d'audit (ARROS) au Siège du Service d'audit du Ghana et a été le représentant du Vérificateur général des Comptes auprès du Comité parlementaire des Comptes de l'Etat (PAC), pendant cinq ans, de 1993 à 1998.

Il a présidé des comités de recherche de renseignements et de vérifications spéciales, des comités ad hoc et des comités d'enquête.

Sur le plan international, il a été membre de l'équipe spéciale d'audit désignée pour étudier les fraudes liées aux indemnités au Siège de l'ONU, à New York. Il a dirigé les équipes chargées de l'audit du Siège du HCR, à Genève, de 1988 à 1990, du Siège de l'UNICEF, à New York, de 1991 à 1996, et de la CEA en 1997.

En tant qu'agent de formation pour la vérification des comptes de l'ONU, il a présenté plusieurs études concernant :

- i) la rédaction des rapports d'audit ;
- ii) l'établissement des constatations dans le cadre de la procédure de vérification ;
- iii) les techniques d'interrogation à l'usage des Commissaires aux Comptes ;
- iv) une liste des points à vérifier à l'usage des personnes chargées de l'examen des rapports ;
- v) les examens de contrôle interne de la qualité.

Il a également présenté des études sur le Service d'audit du Ghana pour la Conférence des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, qui a eu lieu à Dakar, en 1995, et sur la façon que le Service d'audit avait de voir les choses à une conférence sur le service de contrôle des finances publiques parrainée par l'USAID, en 1998.

Il a également mis au point des programmes de contrôle pour les vérifications internes des comptes de l'Assemblée métropolitaine de Kumasi et de l'Université du Ghana, et a joué un rôle essentiel en rattrapant les dix ans de retard accumulés dans le domaine des rapports du Vérificateur général des Comptes au Parlement. Il a défendu de façon satisfaisante les rapports du Vérificateur général des Comptes devant le Comité des Comptes de l'Etat du Parlement.

M. Akowuah a été recommandé par le Comité des Commissaires aux Comptes de l'ONU en 1993 pour les travaux remarquables qu'il a accomplis à l'UNICEF.

**ROBERT OFORI
DIRECTEUR D'AUDIT**

Comptable agréé (GH)

M. Robert Ofori a obtenu un diplôme professionnel de l'Institut de Formation des Comptables agréés (ICA), au Ghana, en 1990. Il a acquis une expérience très vaste depuis qu'il a été recruté par le Service en 1971, en examinant les comptes du Gouvernement central, ainsi qu'en travaillant comme Vérificateur interne des Comptes de certains organismes. Il a également été Directeur de la Formation pendant deux ans et est actuellement Vérificateur régional des Comptes.

Il a également pris part aux travaux confiés au Service par l'ONU, en tant que chef d'équipe auprès de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF), pendant six ans (de 1983 à 1985, puis de 1994 à 1999), et en tant que chef d'équipe délégué, à trois reprises, aux opérations de maintien de la paix (états financiers).

Il a participé à plusieurs cours et conférences concernant l'audit au Ghana et a également assisté, en Afrique du Sud, à une conférence d'AFROSAI destinée aux agents de formation.

Il donne également des conférences à l'Institut de Formation comptable, à l'Institut polytechnique d'Accra, à l'Institut d'Etudes de Gestion et à l'Unité d'enseignement technique (GES) sur la comptabilité, le calcul des coûts et la révision comptable.

Il fait partie du comité qui examine les états financiers et les rapports élaborés par des cabinets privés d'expertise comptable nommés par le Vérificateur général des Comptes et a été membre du Comité technique du Service d'audit.

Il occupe le poste d'Administrateur de l'Association professionnelle de l'ICA (Ghana) et figure parmi les membres du Conseil de l'ICA.

RICHARD Q. QUARTEY
DIRECTEUR D'AUDIT PAR INTERIM

Expert-comptable agréé
(Ghana) 1992
DIP Comptabilité
Université du Ghana, 1982

M. Quartey travaille au Service d'audit depuis 20 ans et contrôle les comptes des institutions du Gouvernement central, des cabinets d'audit privés, des offices publics, des entreprises d'Etat et de la Banque du Ghana (recettes).

Il a également participé à des enquêtes comptables spéciales concernant une Assemblée métropolitaine, une entreprise textile au Ghana et la Société ghanéenne de Distribution alimentaire.

Il a fait partie des équipes d'audit de l'ONU pour la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, à New York, de 1995 à 1996, le Siège de l'UNICEF, à New York, de 1997 à 1999, pour les opérations de maintien de la paix, à New York, en 1996 et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, en Tanzanie, en 1998.

Il a été assistant à temps partiel en comptabilité financière à l'Institut de Formation comptable, au Ghana, et représentant du Vérificateur général des Comptes au sein du Comité de l'ICA (Ghana) chargé d'examiner les normes comptables.

Il a participé à de nombreux cours postqualification et a réalisé une étude nationale non publiée sur la question de l'audit des projets d'assistance technique.

NII ABBEY ABBEY
DIRECTEUR PAR INTERIM

Expert-comptable agréé (GH)
Diplômé en comptabilité des services publics

Nii Abbey Abbey est entré au Service d'audit en 1974 et a obtenu le titre ghanéen d'expert-comptable agréé en 1991. Il est membre de l'Institut ghanéen des Experts-Comptables agréés (ICA), ainsi que du Comité national des Normes comptables (GNASB). Le GNASB est lié à l'ICA et établit les normes comptables applicables au Ghana.

Outre ce qui est indiqué ci-dessus, la formation de M. Abbey est la suivante :

Il a un diplôme de comptabilité financière et analytique de l'Association of Accounting Technicians (Association des Professions comptables) (AAT), Abingdon College Oxford (Royaume-Uni), un certificat en contrôle de la performance (Université du Connecticut, Hartford, Connecticut (Etats-Unis d'Amérique)), un certificat de compétences en gestion obtenu au Ghana, sous la direction D'AFROSAI-E.

Nii Abbey est un élément essentiel du personnel technique du Service d'audit. Depuis 1992, il s'est acquitté des tâches suivantes :

rédaction de documents techniques pour le Service d'audit ;

détermination de la présentation des rapports présentés par le Vérificateur général des Comptes au Parlement, au sujet des établissements publics à caractère commercial ;

établissement des rapports du Vérificateur général des Comptes destinés au Parlement et présentation de ces rapports aux institutions concernées ;

argumentation des rapports du Vérificateur général des Comptes présentés au Parlement ;

participation, en qualité de spécialiste, à des ateliers organisés pour le personnel du Service d'audit ;

examen de propositions techniques et financières présentées par des cabinets d'experts-comptables agréés et de consultants au Vérificateur général des Comptes dans le but d'obtenir des contrats de service ou pour l'audit de programmes financés par la Banque mondiale, l'IDA, la BIRD et l'USAID ;

présentation de conférences à l'Institut de Formation comptable ; cet Institut offre une formation comptable professionnelle au personnel choisi dans des établissements publics ;

planification, supervision et élaboration de rapports sur les contrôles réglementaires réalisés par le Service d'audit dans un certain nombre de comités et d'entreprises ;

examen des rapports d'audit présentés par des cabinets d'experts-comptables au sujet de contrôles réglementaires qu'ils ont réalisés pour des établissements publics, dans le cadre de contrats qui leur ont été accordés par le Vérificateur général des Comptes ; les rapports du Vérificateur général des Comptes au Parlement concernant ces établissements viennent à l'appui de cet examen ;

encadrement d'équipes pour l'audit d'établissements d'enseignement, y compris d'enseignement supérieur ;

instauration de contrôles internes concernant les principales activités du Département des Loteries nationales (DNL) (à savoir le règlement des lots, l'encaissement de liquidités et la comptabilité des réserves) ;

assistance au Ministère de l'Education et de la Culture, en 1986 et 1987, où il a d'abord été assistant spécial du Secrétaire du PNDC chargé de l'éducation, puis du Directeur en chef par intérim, pour le budget, la planification, le suivi et l'évaluation.

Il a également dirigé les équipes chargées de l'audit de la Haute Commission du Ghana, à Londres, en 1983, ainsi que de la Mission permanente du Ghana auprès de l'ONU, à New York, et de la Mission du Ghana auprès de l'ONU à New York et au Canada en 1992. Ses affectations internationales comprennent également l'audit du Siège de l'ONU, en 1995 et 1996, et la vérification interne des comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à New York, en 1995 et 1996.

Il a des connaissances en informatique et est familier du DOS (Disk Operating System), de Microsoft Windows, de Word, Excel et PowerPoint. Il a aussi une bonne connaissance des logiciels de comptabilité et d'audit, notamment de SAGE et de IDEA.

Il a également une vaste expérience de la vérification interne des comptes des services de perception, offices publics, entreprises publiques et établissements d'enseignement, ainsi que de la comptabilité du Gouvernement central.

**CALEB ADOLPHUS AYIKAI ANNAN
DIRECTEUR DE LA FORMATION PAR INTERIM**

PREMIERE PARTIE ACCA

M. Annan a été engagé par le Service d'audit du Ghana en 1975 et il a travaillé, entre autres, dans les secteurs des comptes des assemblées de district et du Gouvernement central, des comptes finaux et de l'audit privé. Il est actuellement Directeur de la Formation.

Il a participé à plusieurs ateliers et cours dont : un cours de contrôle de gestion destiné aux cadres supérieurs, des cours de vérification informatique et de techniques d'échantillonnage (y compris de procédures d'analyse), des cours de formation des formateurs dispensés par Coopers et Lybrand, d'audit public, un séminaire sur les indicateurs de fraude dans les approvisionnements au Siège de l'ONU, à New York (Etats-Unis d'Amérique), un atelier sur la programmation d'audits et l'étayage des dépenses et la formation des formateurs en audit, à Arusha (Tanzanie), un atelier sur les techniques d'enseignement proposées par AFROSAI-E, à Addis-Abeba (Ethiopie), et le symposium régional de formation pour les administrateurs de formation et la formation, proposé par AFROSAI-E.

S'agissant de son expérience au sein de comités, il a travaillé pour le Comité de recherche de renseignements du Service des prisons du Ghana et présidé le Comité de recherche de renseignements concernant les perturbations sur le marché de Nima.

Il a fait partie d'une équipe affectée à plusieurs contrôles externes concernant les Nations Unies, dont :

- i) le contrôle des approvisionnements du Siège de l'ONU, à New York (Etats-Unis d'Amérique), en 1983 et 1984 ;
- ii) la vérification de deux projets de l'ONUDI – un projet concernant la fabrication de pain à Maputo, au Mozambique, et un projet concernant l'aide à la production de produits pharmaceutiques à base de plantes, à Dar-es-Salaam (Tanzanie), en 1985 ;
- iii) la vérification des comptes du HCR, au Pakistan, en 1987 ;
- iv) l'audit du Centre des Approvisionnements et du Stockage, à Copenhague (Danemark), en 1989 ;
- v) la vérification des comptes du Siège de l'UNICEF, à New York, en 1990 ;
- vi) l'audit de la CESAO, à Amman (Jordanie), en 1992, 1993 et 1996 ;
- vii) l'audit des deux Sièges de l'UNRWA, à Amman (Jordanie) et à Gaza, en 1998 ;
- viii) l'audit du Bureau local de l'UNRWA, à Damas (République arabe syrienne), en 1999.

Il est coformateur pour le séminaire d'AFROSAI sur les aptitudes à la gestion et à la direction, à l'intention des cadres moyens de l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques de Namibie (Namibie).

Il a été désigné homologue et formateur à la vérification financière dans le cadre d'un projet de l'Union européenne, conjointement avec des consultants suédois aux vérifications financières, formant du personnel expérimenté du Service d'audit aux méthodes modernes de vérification financière.

Il a coanimé un séminaire de trois jours sur la planification de l'audit et l'assurance de la qualité dans le processus d'audit, à l'intention du Vérificateur général adjoint et des Directeurs du Service d'audit.

Il a récemment figuré parmi les quatre membres d'une délégation supérieure d'étude du Service d'audit (comprenant le Vérificateur général par intérim, le Vérificateur général adjoint, le Directeur du Comité des Comptes de l'Etat et le Directeur de la Formation par intérim) auprès du National Audit Office et du Public Accounts Committee du Royaume-Uni, House of Commons, Parliament House, Londres, en 2002.

**BAFFOUR-ATTA BLESSED
VERIFICATEUR PRINCIPAL**

Expert-comptable agréé (GH) 2001

M. Baffour-Atta a été engagé par le Service d'audit en 1988 et s'est vu confier le rôle de chef d'équipe pour l'audit des organismes subventionnés par le Gouvernement, au Ghana.

Il est également membre de l'équipe d'examen des audits de la Vérification externe, désignée par le Vérificateur général des Comptes pour faire l'audit des organismes publics devant figurer dans son rapport au Parlement.

Il a fait partie des équipes qui ont vérifié les comptes du Siège de l'UNICEF, à New York (Etats-Unis d'Amérique), en 1999, et de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), à Gaza (Israël), en 2000.

Il fait en outre partie de l'équipe conjointe d'audit réunissant le Service d'audit et un vérificateur externe du secteur privé, chargée d'examiner les comptes du Ministère de la Santé en 1999, et a entrepris une enquête spéciale de vérification. Il est l'actuel chef de secteur des vérifications concernant la TVA et a participé à des ateliers et cours en matière de contrôle financier, de formation des formateurs et de gestion.

RAPHAEL KWAME DARKU
VERIFICATEUR PRINCIPAL

Expert-comptable agréé (GH) 2002

M. Darku a été engagé par le Service d'audit en 1985 et est expérimenté en ce qui concerne la vérification des comptes des offices du Gouvernement central, des sociétés publiques, des assemblées de district et des établissements d'enseignement.

Il a reçu une formation technique moderne en audit (MAI), programme parrainé par l'Union européenne (UE), et a suivi des cours de formateur et d'audit dans un environnement informatique.

Parmi les tâches qui lui ont été confiées au niveau international figure l'audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au Siège de l'ONU, à New York, en 1999.

Il a fait partie d'une équipe spéciale d'enquête qui a travaillé sur :

- i) les programmes financés par l'Union européenne (UE), au service d'enseignement du Ghana et au West African Examination Council ;
- ii) les activités de la Société pétrolière nationale du Ghana, en 1993 ;
- iii) le fonctionnement de l'Unité de contrôle et de comptabilité générale des combustibles, en 2002.

Il faisait partie de l'équipe qui a évalué les soumissionnements et recommandé au Vérificateur général de nommer la Société Asamoah Bonsu & Co. au poste de vérificateur externe du Ministère de la Santé/des services de santé.

Il faisait également partie de l'équipe qui a évalué les soumissionnements et recommandé à l'Union européenne et au Ministère des Finances de désigner le Bureau national d'audit de la Suède (RRV) pour former le personnel du Service d'audit du Ghana.

PROPOSITION POUR LA NOMINATION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

POUR LES EXERCICES

2004-2005 ET 2006-2007

ETABLIE PAR
LE CONTROLEUR ET VERIFICATEUR GENERAL DES COMPTES
DE L'INDE

JANVIER 2003

Table des matières

N°	Sujet	Pages
1	Introduction	3
2	Curriculum vitae du Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde	4
3	Profil des principaux collaborateurs du Commissaire aux Comptes	5
4	Activités nationales et internationales du Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde	8
5	Approche, méthodes et normes de la vérification	12
6	Estimation du nombre de mois de travail de vérification nécessaires	15
7	Coût de la vérification	16
8	Demandes d'information, accès aux documents de travail, etc.	17
9	Nos atouts	18
10	Conclusion	21

Introduction du Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde

J'ai l'honneur de présenter à l'Organisation mondiale de la Santé ma proposition officielle pour la vérification extérieure des comptes de l'Organisation. Dans cette proposition, je fournis les informations demandées par l'Organisation mondiale de la Santé dans sa lettre circulaire C.L.30.2002 en date du 4 septembre 2002 concernant la nomination du Commissaire aux Comptes de l'OMS pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007. Cette proposition couvre également la vérification des comptes du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) et celle du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).

Si je suis nommé Commissaire aux Comptes, je m'engage à assurer des services de vérification extérieure des comptes de haute qualité, avec compétence et un bon rapport coût/efficacité. Nos services comprendront non seulement la certification des états financiers, mais également le contrôle des résultats et de la gestion, et nous nous attacherons particulièrement à la rentabilité, l'efficacité et l'efficacité des opérations. J'aimerais souligner que nous sommes particulièrement qualifiés pour réaliser la vérification extérieure des comptes de l'OMS. L'Inde est en effet l'un des pays qui a bénéficié le plus des programmes d'assistance technique de l'OMS et les projets du secteur de la santé financés par l'OMS ont joué un rôle de premier plan dans nos efforts de développement social. En Inde, les projets bénéficiant d'une aide de l'OMS sont administrés à la fois par les autorités fédérales et les autorités des Provinces. En tant que seuls responsables de la vérification des comptes à ces deux niveaux, nos collaborateurs ont acquis une expérience considérable de la vérification des comptes du secteur de la santé et connaissent bien les activités de l'OMS. Nos excellentes références professionnelles et notre vaste expérience internationale en tant que Commissaires aux Comptes de l'Organisation des Nations Unies de 1993 à 1999 et actuellement en tant que Commissaires aux Comptes de la FAO et de l'OMI, ainsi que notre appartenance au Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées offrent à l'OMS d'importantes garanties quant à l'efficacité et à l'efficacité d'une vérification extérieure des comptes effectuée par nos soins. J'aimerais rappeler enfin qu'à son XVI^e Congrès, tenu à Montevideo en novembre 1998, l'INTOSAI a conféré sa plus haute distinction – le Prix Jorg Kandutsch – à mon organisation, consacrant ainsi sa compétence professionnelle et les services rendus par elle.

Je sou mets cette proposition à l'Organisation mondiale de la Santé en espérant qu'elle lui réservera un accueil favorable.

(signé) **Vijayendra N. Kaul**
Contrôleur et Vérificateur des Comptes de l'Inde

JANVIER 2003

2. Curriculum vitae de M. Vijayendra N. Kaul, Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde

M. VIJAYENDRA N. KAUL (né le 07.01.1943) a obtenu un Masters Degree in History au St. Stephens' College de l'Université de Delhi en 1964. Il est entré dans la fonction publique indienne en 1965.

M. Kaul a acquis une vaste expérience en occupant différents postes au sein de l'administration de l'Etat du Madhya Pradesh (MP), ainsi qu'auprès du Gouvernement central. Ses fonctions au service du Gouvernement de l'Etat ont notamment consisté en des périodes accomplies en tant que Secrétaire aux Départements du Commerce et de l'Industrie et des Finances, ainsi qu'en tant que Secrétaire principal au Département de l'Intérieur. Son dernier poste au sein de l'administration de l'Etat a été celui de Secrétaire principal au Département des Finances. Il a également occupé divers postes dans des organismes parapublics relevant du Gouvernement de l'Etat, notamment celui de Président de la MP State Industries Development Corporation, de la MP State Export Corporation, de la MP State Finance Corporation et de la MP State Electronics Development Corporation.

M. Kaul a occupé des postes de responsabilité au sein du Gouvernement de l'Inde. Il a notamment accompli deux mandats en tant que Cosecraire au Ministère du Commerce. Il a siégé au Conseil d'administration de l'APEF ainsi qu'au Board of Central Public Sector Companies. Sa principale spécialité est le commerce et les finances internationaux. En tant que Secrétaire du Gouvernement de l'Inde, M. Kaul a travaillé aux Ministères des Charbonnages, des Produits chimiques et Engrais, et du Pétrole et du Gaz naturel.

En 1991, M. Kaul a été détaché en tant que fonctionnaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies et a exercé durant sept ans les fonctions de Conseiller pour les politiques commerciales de la région Asie-Pacifique à la CESAP (Bangkok), où il avait compétence sur l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

M. Kaul est également membre de l'Institut de Développement économique de la Banque mondiale et de l'ODC University de Manchester (Royaume-Uni). Il a voyagé dans le monde entier et le bridge, le tennis et le golf font partie de ses loisirs.

M. Kaul a pris ses fonctions en tant que Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde le 15 mars 2002.

Pour ce qui est de ses responsabilités sur la scène internationale, M. Kaul est membre du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil d'administration de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI). Il dirige aussi les travaux de la Commission de l'INTOSAI pour le contrôle informatique. Enfin, il est Secrétaire général de l'Organisation asiatique des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (ASOSAI).

M. Kaul a été nommé Vérificateur externe des Comptes d'organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale du Tourisme (Madrid), le Centre international pour le Génie génétique et la Biotechnologie (CIGGB) (Trieste) et l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques (OIA) (La Haye).

En ce qui concerne les institutions spécialisées des Nations Unies, M. Kaul assure la vérification externe des comptes de l'Organisation maritime internationale (OMI) (Londres). Il a été nommé Commissaire aux Comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (Rome).

3. Profil des principaux collaborateurs du Commissaire aux Comptes

Les cadres de notre organisation possèdent de solides références professionnelles, à savoir :

- Un recrutement sur concours au niveau national.
- Une formation après recrutement de deux ans dans des domaines comme la comptabilité, la vérification des comptes, l'administration fiscale, les législations fiscale et commerciale, la technologie de l'information et la gestion.
- Des examens professionnels.
- Un recyclage périodique, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger.
- Parmi les formations à l'étranger, on peut citer le programme de bourses du General Accounting Office des Etats-Unis d'Amérique et l'OAG du Canada ; l'Information Technology Audit Training au Royaume-Uni ; des études postuniversitaires au Royaume-Uni et en Australie dans des domaines comme la gestion, l'économie et les finances ; et des formations financées par la Banque mondiale et la Banque asiatique de Développement dans des domaines spécialisés.
- Une bonne centaine de nos cadres de haut niveau ont l'expérience de la vérification des comptes d'organisations internationales telles que l'ONU (Siège), la CEPALC, la CESAP, l'AIFM, le HCR, le PNUE, Habitat, l'INSTRAW, l'UNU, l'OIAC, le CIGGB, l'OMI, la FAO et l'OMT.

Nous souhaiterions vous présenter le profil de quelques-uns de nos principaux responsables.

Dr K. Subramanian, Conseiller en technologie de l'information

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Ph.D (Automation) ; B.E., M.E. in Electronics & Communications Engineering, fellow de l'IETE, National Telematics Forum, Indian Science Association, Indian Institute of Standards Engineers et Senior Member de l'IEEE (Etats-Unis d'Amérique). Doctor of the Faculty & Life visiting Professor à la Commonwealth Open University (COU).
- M. Subramanian a été membre de divers comités techniques de l'ONU ainsi que de groupes de travail nationaux et internationaux.
- Actuellement, il s'intéresse particulièrement aux technologies de l'information liées à la reconfiguration des techniques de gestion (BPR), à la gestion et à l'éducation ainsi qu'au commerce électronique, à l'informatisation de l'administration générale et de l'audit, à la sécurité informatique, à l'ingénierie logicielle, à la technologie de l'information au service du développement socio-économique, aux bases de données, aux technologies du maillage et de la communication.

M. G. Srinivas, Directeur adjoint de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Chartered Accountant et ICWA (Cost and Management Accountancy), diplôme de commerce, analyste des systèmes informatiques et Professional Government Auditor.
- M. Srinivas fait partie de notre personnel depuis 1997 et a plus de cinq années d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public.

M. S. K. Jaiswal, Directeur de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Chartered Accountant, Company Secretary et diplôme de commerce. Professional Government Auditor.
- M. Jaiswal fait partie de notre personnel depuis 1993 et a à son actif quelque dix ans d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public.

M. A. M. Bajaj, Directeur de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Chartered Accountant, diplôme de commerce avec mention. Formé à la vérification informatique au Royaume-Uni. Professional Government Auditor.
- M. Bajaj fait partie de notre personnel depuis 1990. Il a notamment assuré la direction des vérifications comptables d'entreprises publiques relevant des gouvernements des Provinces.
- Il a été Principal et Directeur de l'un de nos établissements de formation.

Mme Reema Prakash, Directeur de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Certified Information System Analyst (CISA). Diplôme d'économie et MBA de l'Université Swinburne, Melbourne (Australie). Professional Government Auditor.
- Mme Prakash fait partie de notre personnel depuis 1992 et a plus de dix ans d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public.

Dr (Mme) Keerti Tewari, Directeur de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Certified Information System Analyst (CISA). Diplômes de médecine et de sciences (MBBS) et MBA de l'Université Swinburne, Melbourne (Australie). Professional Government Auditor.
- Mme Tewari fait partie de notre personnel depuis 1992 et a plus de dix ans d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public.

M. S. K. Bahri, Directeur principal de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Certified Government Financial Manager of the Association of Government Accountants, Etats-Unis d'Amérique ; diplôme postuniversitaire en économie. Professional Government Auditor.
- M. Bahri fait partie de notre personnel depuis 1980 et a plus de 22 ans d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public. Pendant deux ans, il a été chargé de la vérification des comptes des missions de l'Inde dans les Amériques.
- Il a également acquis une vaste expérience de la vérification extérieure des comptes des organisations internationales, ayant à quatre reprises travaillé pour les Nations Unies où il a assuré la vérification des comptes concernant les achats.

M. K. S. Subramanian, Directeur de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : ICWA (Cost and Management Accountancy), diplôme de commerce et diplôme postuniversitaire de droit. Formé à la vérification informatique au Royaume-Uni, Instructor Training Diploma de l'IDI. Professional Government Auditor.
- M. Subramanian fait partie de notre personnel depuis 1990 et a une vaste expérience de la formation en informatique et en vérification informatique.
- Il est formateur certifié de l'IDI (initiative de développement de l'INTOSAI) et a assuré des formations lors de nombreux ateliers de formation de l'ASOSAI.

M. M. S. Subrahmanyam, Directeur de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : diplôme de commerce, Company Secretary (Finance), ICWA (Cost & Management Accountancy) et diplôme de droit. Professional Government Auditor.
- M. Subrahmanyam fait partie de notre personnel depuis 1994 et a plus de huit ans d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public.

M. A. K. Awasthi, Directeur principal de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : ICWA (Cost and Management Accountancy), M.Sc. (Finance/Development Studies), diplôme de droit, M.Sc. (Maths). Il parle couramment l'anglais et a une bonne connaissance du français et de l'espagnol. Professional Government Auditor.
- M. Awasthi fait partie de notre personnel depuis 1975 et a environ 28 ans d'expérience de la vérification des comptes dans le secteur public.
- Il a également effectué des vérifications pour les Nations Unies, dirigeant trois équipes de vérification des comptes du HCR à Genève et de l'OMI à Londres.
- M. Awasthi a participé au séminaire international sur l'audit d'environnement à Beijing (Chine).

Dr Biju Jacob, Directeur de la Vérification

- *Diplômes/Qualifications professionnelles* : Master of Business Administration (Finance Management). Diplôme de médecine et de sciences (MBBS). Professional Government Auditor.
- M. Jacob a rejoint notre organisation en 1993 et a à son actif quelque dix ans d'expérience dans le secteur public.

4. Activités nationales et internationales du Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde

4.1 Activités nationales

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde est le Chef du Département indien de Vérification des Comptes et de Comptabilité et occupe un poste tout à fait à part, étant à la fois fonctionnaire du Gouvernement fédéral et des gouvernements des Provinces de l'Inde.

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde s'acquitte des fonctions définies dans la Constitution, c'est-à-dire qu'il doit veiller à ce que diverses autorités agissent, en matière financière, conformément à la Constitution et aux lois et règlements promulgués en vertu de celle-ci. La Constitution indienne et les lois qui en découlent sont garantes de son indépendance.

En tant que principal responsable de la bonne administration des finances publiques, le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde est chargé de la vérification des comptes :

- de tous les départements et bureaux du Gouvernement fédéral et des gouvernements des Provinces, y compris les entreprises commerciales relevant de ministères, telles que les Chemins de Fer indiens ou les Postes et Télécommunications ;
- de quelque 1450 entreprises commerciales publiques contrôlées par le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Provinces ;
- de quelque 400 organismes et autorités autonomes non commerciaux contrôlés par le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Provinces ;
- de plus de 4400 organismes et autorités financés en grande partie par le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Provinces.

Bien qu'il ait toute latitude pour déterminer la portée et l'étendue de la vérification des comptes et rendre compte des résultats de cette vérification, il a promulgué un ensemble de normes comptables (conformes aux normes de comptabilité publiées par l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques). Ces normes définissent les principes et pratiques de base que les vérificateurs des finances publiques sont censés suivre lors de leur vérification.

Pour assurer l'uniformité des comptes de l'Etat, la Constitution stipule que les comptes des Gouvernements tant fédéral que des Provinces doivent être tenus sous une forme prescrite par le Président indien sur avis du Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde. Celui-ci est également autorisé par la loi à prescrire les principes généraux de comptabilité de l'Etat, ainsi que des principes généraux de comptabilisation des recettes et dépenses. Son adjoint dirige l'Office indien des Normes de Comptabilité publique, qui se compose de 13 membres appartenant à différents organismes gouvernementaux et a pour mandat d'élaborer et de proposer des normes propres à améliorer la présentation des rapports financiers compte tenu des besoins des utilisateurs de ces rapports, et de réactualiser les normes existantes. Il est également représenté au Conseil d'administration de l'Institute of Chartered Accountants of India (ICAI), qui est le principal organe professionnel des experts-comptables du secteur privé en Inde.

La vérification des comptes effectuée par le Contrôleur et Vérificateur général comprend :

- la vérification financière et le contrôle du respect des règlements, qui consistent en une vérification des comptes par rapport aux engagements de dépenses et en un contrôle du respect des lois, règlements et réglementations applicables ;

- la vérification du bien-fondé, qui va au-delà d'un examen de pure forme des dépenses pour en évaluer le bien-fondé et la rentabilité et qui dénonce les cas de dépenses inconsidérées ou de gaspillage de l'argent public ; et
- le contrôle des résultats, visant à évaluer si les programmes, projets et plans gouvernementaux ont atteint les objectifs souhaités pour le coût le plus bas possible et s'ils ont conféré les avantages voulus, en tenant compte des aspects d'économie, de rentabilité et d'efficacité.

C'est notre organisation qui vérifie les dépenses considérables encourues par les Gouvernements fédéral et des Provinces s'agissant des activités de développement économique et de protection sociale. Dans le seul secteur de la santé, nous vérifions des dépenses correspondant à un large éventail de projets, à hauteur de US \$2 milliards par an. Du fait des changements intervenus au niveau de l'Etat et de la complexité de ses activités, il a fallu modifier les opérations de vérification pour passer de simples vérifications comptables et contrôles de régularité à des évaluations complètes de systèmes entiers et du résultat final des activités de l'Etat. Nous avons donc acquis de vastes compétences en matière de contrôle des résultats dans le secteur de la santé.

4.2 Activités internationales

Le Contrôleur et Vérificateur général a une très vaste expérience de la vérification au niveau international et joue un rôle prééminent dans la profession, aussi bien au niveau régional en Asie qu'au niveau international.

4.2.1 Comité des Commissaires aux Comptes de l'Organisation des Nations Unies et Groupe mixte des vérificateurs externes des comptes

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde a été membre du Comité des Commissaires aux Comptes de l'Organisation des Nations Unies pendant six ans, de juillet 1993 à juin 1999. En tant que membre du Comité, il a assumé la responsabilité principale de la vérification des comptes :

- du Siège de l'Organisation des Nations Unies ;
- du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;
- du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
- de la Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les Etablissements humains ;
- de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique ;
- de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
- des missions de maintien de la paix ;
- du Compte commun pour le pétrole iraquien ;
- de l'Université des Nations Unies.

Les rapports du Comité, auxquels l'Inde a largement contribué, ont été fort bien accueillis. Outre ce qui précède, nous avons effectué des études spéciales concernant :

- le système intégré d'information pour la gestion (IMIS) ;

- la Commission de la Fonction publique internationale (CFPI) ;
- la préparation de l'Organisation des Nations Unies au passage à l'an 2000.

Etant chargés de la vérification externe des comptes de l'OMI et de la FAO, nous sommes également membres du Groupe mixte des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et avons contribué de façon significative à ses délibérations et activités.

4.2.2 Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde a également été nommé Commissaire aux Comptes de la FAO pour une période de quatre ans, et est chargé de vérifier les comptes des années 2001 à 2004 de cette Organisation.

4.2.3 Organisation maritime internationale (OMI)

Le Contrôleur et Vérificateur des Comptes de l'Inde a été élu Commissaire aux Comptes pour une période de quatre ans et est chargé de vérifier les comptes de cette Organisation pour les années 2000 à 2003. Du fait qu'il est le Commissaire aux Comptes de l'OMI, le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde est également le Commissaire aux Comptes de l'Université maritime mondiale ainsi que de l'Institut de Droit maritime international.

4.2.4 Centre international pour le Génie génétique et la Biotechnologie

Le Centre international pour le Génie génétique et la Biotechnologie (CIGGB) est une organisation internationale qui regroupe 47 pays et qui compte à la fois un centre à Trieste (Italie) et à New Delhi (Inde). Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde a été élu Commissaire aux Comptes du CIGGB pour un mandat de trois ans de 1996 à 1998, puis il a été réélu pour deux nouveaux mandats de trois ans, de 1999 à 2001 et de 2002 à 2004.

4.2.5 Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques (OIAC)

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde a été nommé en juin 1997 premier Commissaire aux Comptes de l'OIAC pour une période de trois ans. Son mandat ayant été renouvelé, cette période a été prolongée pour un total de six ans. L'OIAC a son Siège à La Haye et a pour mission de superviser la convention relative aux armes chimiques.

4.2.6 Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI)

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde est l'un des membres actifs de l'INTOSAI. Il fait partie de son Conseil d'administration et préside sa Commission permanente pour le contrôle informatique, qui aide les institutions supérieures de contrôle à développer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'application et de vérification des technologies de l'information. Il fait partie des divers comités et projets/groupes de travail internationaux de l'INTOSAI, à savoir les groupes de travail consacrés à la privatisation, au contrôle écologique, aux institutions internationales et aux fraudes en matière d'audit. Il a contribué de manière importante à l'initiative de développement de l'INTOSAI (IDI).

4.2.7 Organisation asiatique des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (ASOSAI)

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde occupe un poste prééminent dans le domaine de la vérification dans la région asiatique. Il est membre fondateur de l'ASOSAI et a accueilli sa première

Assemblée à New Delhi en mai 1979 ainsi que sa sixième Assemblée en novembre 1994. Il a présidé l'ASOSAI jusqu'en 1997 et en est actuellement le Secrétaire général. Il est également responsable de la publication de l'Asian Journal of Government Audit au nom de l'ASOSAI depuis sa création en 1983.

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre des cinq projets de recherche entrepris à ce jour par l'ASOSAI. Pour le sixième de ces projets, ses services font une fois de plus partie de l'équipe de recherche en même temps que trois autres institutions supérieures de contrôle. Le Contrôleur et Vérificateur général est également membre de l'équipe spéciale sur la fraude et la corruption en matière d'audit, qui est un projet spécifique à l'ASOSAI financé par la Banque asiatique de Développement.

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde a accueilli différents programmes de formation parrainés par l'ASOSAI.

4.2.8 Conférences des Commissaires aux Comptes du Commonwealth

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde participe activement aux conférences triennales des Commissaires aux Comptes du Commonwealth en préparant et en présentant des documents directeurs et autres rapports de pays.

4.2.9 Formation internationale

Le Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde organise également des programmes de formation internationaux dans divers domaines de sa compétence, pour le compte des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des régions de l'Asie, de l'Afrique et du Pacifique. Depuis 1979, 55 programmes de ce type ont été organisés, dans le cadre desquels 1413 membres du personnel de différents pays ont été formés. Nous avons également détaché des enseignants et des intervenants à divers séminaires, ateliers et programmes de formation régionaux et internationaux.

4.3 Notre gamme de compétences

Il apparaît donc que certaines de nos compétences particulières seraient très utiles à l'OMS, notamment :

- Une autorité de vérification indépendante possédant une compétence très large en matière de vérification des comptes au niveau national.
- Une expérience nationale considérable de la vérification des comptes dans le secteur de la santé.
- Une aptitude avérée aussi bien en matière de vérification financière que de contrôle des résultats.
- De vastes compétences dans des domaines connexes tels que le contrôle informatique.
- La mise à disposition d'une solide équipe de professionnels de la vérification.
- Une vaste expérience de la vérification des comptes pour des organismes internationaux tels que l'ONU, l'OMI, l'OIAC et le CIGGB.
- Un rôle prééminent dans la profession, aussi bien au niveau régional en Asie qu'au niveau international.
- Une contribution importante à la recherche et à la formation en matière de vérification au niveau international.

5. Approche, méthodes et normes de la vérification

5.1 Approche générale de la vérification des comptes

Le travail de vérification des comptes sera effectué au Siège de l'OMS à Genève ainsi que dans ses bureaux sur le terrain. Il est provisoirement prévu de couvrir les bureaux régionaux de l'OMS à Copenhague (Danemark), Manille (Philippines), New Delhi (Inde), Alexandrie (Egypte), Washington (Etats-Unis d'Amérique) et Harare (Zimbabwe). En outre, nous procéderons à la vérification des comptes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) à Lyon et du Programme de lutte contre l'onchocercose (OCP) à Ouagadougou (Burkina Faso).

Les ressources seront essentiellement consacrées aux vérifications financières et de respect des règlements, l'accent étant mis sur l'audit d'optimisation des ressources conformément aux dispositions de l'article 12.3 du Règlement financier de l'OMS.

5.2 Les équipes de vérification

Le Contrôleur et Vérificateur général détacherait en permanence à Genève un membre de son personnel – l'un des Directeurs principaux de la Vérification – qui serait nommé Directeur de la Vérification extérieure (OMS). Des équipes de vérificateurs seraient envoyées d'Inde pour l'assister à l'occasion de vérifications intermédiaires en cours d'exercice ainsi que pour la vérification finale de fin d'exercice des comptes de l'ONUSIDA, du CIRC et de tous les bureaux régionaux de l'OMS. L'ONUSIDA fera l'objet d'une vérification au moins une fois au cours de l'exercice par des équipes de vérificateurs envoyés d'Inde. Les équipes de vérification déployées pour la vérification des comptes au Siège de l'OMS ainsi que dans ses bureaux de terrain seraient supervisées par le Directeur de la Vérification extérieure (OMS) ; chacune serait composée d'un Directeur principal de la Vérification qui ferait office de chef d'équipe et qui serait assisté de deux collaborateurs.

Ce travail des équipes principales susmentionnées sera complété le cas échéant par les services de spécialistes dans des domaines comme la vérification des systèmes d'information ou l'utilisation de techniques de vérification assistée par ordinateur, etc.

Le Directeur de la Vérification extérieure (OMS) rendrait compte directement au Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde.

5.3 Normes de vérification

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde effectuerait la vérification des comptes de l'OMS en se conformant pleinement au Règlement financier de l'OMS ainsi qu'au mandat additionnel qui régit la vérification des comptes de l'OMS. Il prendra pleinement connaissance des principes et pratiques comptables de l'Organisation ainsi que des normes communes de comptabilité du système des Nations Unies.

En ce qui concerne la vérification des comptes de l'OMS, nous prendrions également en compte :

- les normes communes de vérification des comptes ;
- les normes de vérification des comptes de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques ; et
- les normes de vérification des comptes de la Fédération internationale des Experts-Comptables.

5.4 Méthodologie de la vérification

Les vérifications seront effectuées à l'intérieur d'un cadre comportant plusieurs étapes : planification, conduite de la vérification sur le terrain et compte rendu. Comme indiqué ci-dessus, le travail de vérification sera étroitement supervisé et géré par le Contrôleur et Vérificateur général par l'intermédiaire du Directeur de la Vérification extérieure.

5.4.1 Planification de la vérification

Le processus de planification de la vérification comporterait les étapes suivantes :

- établissement de priorités parmi les domaines de vérification en ce qui concerne les dépenses, la pertinence, ainsi que les domaines spécifiques indiqués par le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé en vertu de l'article 12.5 du Règlement financier ;
- évaluation de l'environnement du contrôle interne, y compris les services de vérification intérieure des comptes et de surveillance, afin de déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être considérés comme fiables ;
- sur la base des considérations ci-dessus, détermination de la nature et de l'étendue des vérifications par sondage réalisées à la fois au Siège et dans les bureaux régionaux ;
- vérification des comptes des bureaux de pays effectuée de manière sélective, en consultation avec le service de vérification intérieure des comptes.

Chaque équipe de vérification établira un plan de vérification où seront définis la portée et les objectifs de la tâche de vérification particulière, les domaines intéressant la vérification, les calendriers pour les diverses activités et la description précise des tâches confiées à chaque membre de l'équipe de vérification. Les progrès accomplis par rapport au plan seront suivis dans chaque cas afin de veiller à ce que l'activité de vérification soit réalisée de la manière la plus efficace et la plus rentable.

5.4.2 Vérification sur le terrain

Des vérifications sur le terrain seront effectuées en vue d'obtenir des assurances concernant l'exactitude des états financiers, le respect des règles et règlements et des intentions des organes directeurs, l'adéquation des contrôles financiers internes et, d'une manière générale, les qualités d'économie, d'efficacité et d'efficacité de l'administration et de la gestion de l'Organisation. Des examens de l'optimisation des ressources seront réalisés de manière sélective. Ils comprendront notamment le contrôle au moyen de pièces justificatives des états financiers, manuel et informatisé, et l'examen des pièces justificatives, l'analyse des tendances et des variations, des entretiens avec les responsables des services faisant l'objet de la vérification, etc.

Les équipes réalisant la vérification des comptes sur le terrain pourront faire appel à des spécialistes pour de courtes périodes à l'occasion de séances d'information, d'ateliers, de séminaires, de cours de formation et pourront se référer à des directives écrites. Une aide à l'utilisation des méthodes de vérification informatisée et des techniques statistiques sera également fournie par notre équipe centrale d'experts dans ces domaines.

5.4.3 Rapport de vérification

En rendant compte des résultats de la vérification, nous nous conformerons à l'ensemble des exigences énoncées dans les articles 12.8 et 12.9 du Règlement financier, ainsi qu'aux paragraphes 5 à 10 du mandat additionnel régissant la vérification extérieure des comptes de l'OMS.

Les principales étapes du compte rendu seront les suivantes :

- les résultats préliminaires de la vérification seront portés à l'attention du Directeur général de l'OMS pour commentaires et observations ;
- après avoir pris en considération les réponses reçues du Directeur général, le cas échéant, le rapport du Commissaire aux Comptes sera transmis à l'Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Lorsque nous communiquerons les résultats de notre vérification, nous ferons également des recommandations constructives selon les besoins. La publication des rapports sera précédée de discussions approfondies avec la direction, et l'administration aura la possibilité de donner suite aux questions qui auront été soulevées.

6. Estimation du nombre de mois de travail de vérification nécessaires

Après une étude du projet de budget de l’OMS pour l’exercice 2004-2005, nous avons calculé l’effort nécessaire pour vérifier les opérations au Siège ainsi qu’à l’ONUSIDA, au CIRC, à l’OCP, et dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Comme indiqué précédemment dans cette proposition, nous envisageons de détacher un Directeur de la Vérification extérieure à plein temps au Siège de l’OMS. La vérification au Siège sera régulièrement complétée par des vérifications intermédiaires et des vérifications finales. La vérification des comptes des bureaux régionaux, de l’ONUSIDA, du CIRC et de l’OCP sera effectuée au moins une fois au cours de l’exercice. Sur ces bases, nous estimons que 87 mois de travail de vérificateur seront nécessaires pour chaque exercice afin de mener à bien la vérification des comptes de l’OMS.

7. Coût de la vérification

En ce qui concerne l'OMS, nous avons évalué le niveau d'activités au Siège, à l'ONUSIDA, au CIRC et à l'OCP, ainsi que dans les bureaux régionaux et bureaux de pays. Sur ces bases, nous avons calculé que le coût de la vérification s'élèverait à US \$790 000 pour l'exercice 2004-2005 et à US \$829 500 pour l'exercice 2006-2007. Ce coût recouvre les opérations de vérification aux niveaux proposés dans la section relative à l'estimation des mois de travail de vérification nécessaires.

Les frais mentionnés reposent sur un recouvrement intégral des dépenses encourues pour la vérification et comprennent l'ensemble des frais de voyage, de secrétariat et autres dépenses connexes, ainsi que les indemnités journalières/de subsistance du personnel de vérification dépêché pour des tâches de vérification. Nous ne facturons pas d'honoraires distincts pour la vérification. Il est entendu que l'OMS mettra gratuitement à disposition des vérificateurs des bureaux, moyens de communication, photocopieuses, fournitures de bureau, etc. ; aussi, ces dépenses n'ont-elles pas été prises en compte.

8. Demandes d'information, accès aux documents de travail, etc.

Lorsque nous présenterons des demandes d'information, nous nous en tiendrons scrupuleusement aux dispositions du paragraphe 3 du mandat additionnel régissant la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi qu'à la norme 14 des normes communes de vérification des comptes du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Cette norme stipule que :

« Au cours de sa vérification, le vérificateur extérieur établit des documents de travail qui comportent les éléments de preuves nécessaires à l'appui des conclusions de son examen. Ces documents font référence aux objectifs de la vérification, aux procédures suivies, aux sondages exécutés, à l'information obtenue et aux conclusions auxquelles il est parvenu. Ces documents de travail sont la propriété du vérificateur et leur accès est normalement réservé à ses collaborateurs. Lorsqu'un mandat de vérification passe d'un vérificateur extérieur à un autre, le premier doit fournir au second une information suffisante pour permettre une transition harmonieuse. »

Si je suis nommé Commissaire aux Comptes, je m'attends à ce que mon prédécesseur se conforme à cette norme. Je m'engage à m'y conformer moi-même à la fin de mon mandat.

9. Nos atouts

Dans le présent chapitre de notre proposition, nous aimerions faire valoir les atouts supplémentaires qui nous placent dans une position avantageuse en ce qui concerne la vérification des comptes de l’OMS.

9.1 Des professionnels de la vérification bien formés

Notre organisation se compose d’un important effectif de personnel qualifié ayant acquis des diplômes de comptabilité de haut niveau : Chartered Accountancy (CA), Cost and Works Accountancy (ICWA), Certified Financial Analyst (CFA), etc. Le personnel travaillant dans notre organisation reçoit une formation rigoureuse au moment du recrutement, puis une formation continue pour atteindre un niveau toujours plus élevé de qualification professionnelle, et il est périodiquement soumis à des tests et à des évaluations. Pour cela, nous disposons d’un réseau d’établissements de formation dans tout le pays, qui proposent des cours de recyclage et de spécialisation. Le personnel chargé de la vérification est tenu au courant des dernières techniques dans le domaine des finances et de la vérification au moyen de guides et de manuels actualisés, de bulletins et autres revues sur la vérification des comptes. Au niveau gestionnaire, certains de nos responsables appartiennent à l’un des premiers corps de l’Etat, l’Indian Audit and Accounts Service. Ces fonctionnaires reçoivent une formation professionnelle dans des domaines comme la comptabilité, la vérification des comptes, la gestion financière, la comptabilité des coûts et la comptabilité de gestion, la gestion, les techniques quantitatives et la technologie de l’information. Un nombre important de nos vérificateurs possèdent désormais les compétences requises pour utiliser les techniques de vérification informatisée ainsi que les techniques statistiques. Tout au long de leur carrière, leurs connaissances et compétences sont régulièrement mises à jour grâce à des cours de formation spécialement conçus, des ateliers et des séminaires organisés tant dans le pays qu’à l’étranger.

9.2 Expertise en matière de vérification des systèmes informatisés

Un certain nombre de nos fonctionnaires ont acquis des qualifications professionnelles telles que Certified Information System Analyst, mais nous disposons aussi sur place à plein temps de spécialistes en informatique, que nous consultons sur ce qui a trait à la technologie de l’information et à la mise au point de logiciels.

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l’Inde est Président de la Commission pour le contrôle informatique de l’INTOSAI, organisation faîtière des contrôleurs des finances publiques dans le monde. La présidence de cette Commission a été confiée à l’Inde en raison de ses compétences démontrées dans ce domaine.

Au niveau national, nous avons effectué plusieurs vérifications de systèmes informatisés à la fois dans des services de l’Etat et dans des entreprises publiques.

Au niveau international, nous avons vérifié les systèmes intégrés d’information pour la gestion de l’Organisation des Nations Unies à trois reprises. Nos équipes sont chargées de la vérification des comptes du HCR, qui est doté de son propre « système d’information financière et de gestion » informatisé.

Notre personnel gestionnaire et d’encadrement a été formé aux techniques de vérification informatisée au National Audit Office du Royaume-Uni. Plusieurs de nos cadres ont ensuite été formés grâce à des cours du même type en Inde. Par conséquent, nous avons désormais une équipe bien formée de spécialistes de la vérification informatisée. Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l’Inde dispense également chaque année un cours de formation international sur la vérification informatisée à l’intention du personnel des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques des régions d’Afrique, d’Asie et du Pacifique.

9.3 Prix Jorg Kandutsch

Lors du XVI^e Congrès triennal de l'INTOSAI, le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde s'est vu remettre le Prix Jorg Kandutsch. Ce Prix a été institué pour récompenser des réalisations et contributions importantes dans les domaines suivants :

- structure organisationnelle et mise au point et application de nouvelles méthodes de travail;
- résultats positifs obtenus par l'introduction de systèmes bien conçus de contrôle des recettes et dépenses publiques; et
- contributions apportées ou assistance fournie aux autres Etats membres de l'INTOSAI.

Cette distinction consacre les compétences professionnelles et les services rendus par le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde.

9.4 Notre avis sur le programme de changement et de renouveau à l'OMS

L'étude que nous avons faite des documents et publications pertinents nous ont aidés à nous faire une idée claire de l'OMS, de ses projets et de ses objectifs. L'OMS est engagée dans des activités au niveau mondial, dont l'objectif ultime est d'amener tous les peuples « au niveau de santé le plus élevé possible ». Mais au fil des ans, les défis qu'elle a dû relever, qu'il s'agisse de maladies comme l'infection à VIH/SIDA, de l'éradication d'un grand nombre de maladies transmissibles ou du coût croissant des soins de santé, ont sollicité dans des proportions considérables les ressources de l'Organisation. Il est donc urgent de rationaliser les opérations et de revoir les affectations budgétaires en fonction des nouvelles priorités.

C'est dans ce cadre, et alors qu'il s'agit d'établir et de renforcer la transparence et l'efficacité des activités de l'OMS, que si je suis nommé Commissaire aux Comptes, j'entends apporter un concours décisif.

9.5 Capacités particulières en matière de vérification dans le secteur de la santé

En tant que pays en développement, l'Inde a consenti des investissements importants pour promouvoir les soins de santé, aussi bien sous forme d'investissements directs que sous forme d'aide à l'enseignement médical et à la recherche dans ce domaine. L'Etat indien, aussi bien au niveau du gouvernement fédéral que des gouvernements des Provinces, joue un rôle très important dans la prestation des soins de santé à l'immense population indienne. En 2000-2001 (un exercice), les dépenses du gouvernement fédéral pour les soins de santé se sont montées à US \$1,53 milliard et celles des gouvernements des Provinces ont dépassé US \$1,25 milliard. En tant que seul responsable de la vérification des comptes de ces gouvernements, notre organisation a une expérience hors pair et une connaissance approfondie de la gestion et des problèmes qu'impliquent la prestation de soins de santé et la lutte contre les maladies. Nous avons par ailleurs des compétences comparables dans la vérification des comptes d'organismes associés dispensant un enseignement médical et de divers centres et instituts chargés de recherches ou d'études médicales. En dehors de la certification des comptes des départements de la santé et de la protection familiale du Gouvernement fédéral et des gouvernements des Provinces assurée dans le cadre du processus de certification des comptes de l'Etat, mais aussi des comptes d'organismes autonomes financés par l'Etat, nous réalisons régulièrement des contrôles de résultats pour divers plans et programmes de santé et de protection sociale. La plupart de ces contrôles sont effectués à l'échelle de tout le pays.

Voici quelques exemples de contrôles de résultats effectués par nos soins :

- étude du programme national d'éradication du paludisme ;

- étude du programme de protection familiale ;
- étude du programme national de lutte contre le cancer ;
- étude du programme national de lutte contre les maladies.

L'Inde est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide de l'OMS. La plus grande partie de cette aide va aux programmes et systèmes de soins de santé du secteur public. Etant l'unique organisation chargée de la vérification des comptes de l'Etat, nous avons acquis une expérience considérable de la vérification du secteur de la santé et une solide compréhension des programmes et systèmes de l'OMS.

9.6 Expertise en matière de contrôle des résultats

Le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde a été l'un des pionniers du contrôle des résultats, dont la pratique remonte à la fin des années 50. Nous avons acquis des compétences spécialisées en la matière dans plusieurs secteurs, y compris l'agriculture, le développement rural ou les institutions scientifiques. Notre expertise professionnelle dans les domaines susmentionnés serait extrêmement utile si nous avions à vérifier les comptes de l'OMS.

10. Conclusion

L'Organisation mondiale de la Santé est engagée dans la voie du changement et du renouveau alors même qu'elle est confrontée à de multiples défis. Nous sommes convaincus qu'en fournissant des services efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité en tant que Commissaire aux Comptes, nous serons un partenaire et un allié pour l'Organisation.

**OFFRE DU BUREAU SUEDOIS DE VERIFICATION DES COMPTES
CONCERNANT LA VERIFICATION EXTERIEURE DES COMPTES
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

Table des matières	Pages
La vérification extérieure, gage d'une meilleure comptabilité	3
Riksrevisionsverket (RRV)	3
Service de l'audit financier	4
Service du contrôle des résultats	4
Personnel	4
Expérience du RRV au niveau international	4
Missions internationales de vérification	4
Organisations professionnelles	6
Coopération internationale pour le développement	6
Principales procédures de vérification du RRV	8
Audit financier	8
Contrôle des résultats	9
Normes de contrôle généralement admises	9
Compétences conformes aux exigences de l'OMS	9
Conception de la vérification des comptes de l'OMS	10
Axe principal de la vérification	10
Délais estimatifs et équipe de vérification	10
Groupe d'experts	12
Audit financier de l'OMS	12
Contrôle des résultats de l'OMS	13
Rapports	13
Coûts	13
Calcul du coût total	13
 Appendices	
<hr/>	
Appendice 1	
Curriculum vitae de Mme Inga-Britt Ahlenius, Vérificateur général, RRV	14
Appendice 2	
Curriculum vitae de M. Kjell Larsson, Vérificateur général, RRV	15
Appendice 3	
Coût estimatif	20

La vérification extérieure, gage d'une meilleure comptabilité

L'OMS s'est fixé pour but d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible et est convenue d'exercer un certain nombre de fonctions pour atteindre son but. Bien structurée, la vérification extérieure des comptes peut lui être d'une aide précieuse pour s'acquitter de ses fonctions et répondre à ses propres attentes comme à celles des Etats Membres et d'autres parties prenantes. Le Secrétariat de l'OMS doit être réputé pour son efficacité et sa compétence auprès des Etats Membres s'il veut offrir un appui professionnel aux différents départements, projets, initiatives et aux autres parties intéressées. La vérification extérieure des comptes, si elle est bien ciblée et bien structurée, donnera l'assurance aux Etats Membres et aux autres parties prenantes que l'argent est dépensé à bon escient et sans risque inutile, et contribuera dans une large mesure à l'excellence et à l'efficacité auxquelles tendent les administrateurs. Le Bureau suédois de Vérification des Comptes (RRV) a les compétences, le savoir-faire et l'expérience internationale nécessaires pour servir l'OMS en qualité de Commissaire aux Comptes.

Une vérification ambitieuse suppose une approche fondée sur des relations étroites, sincères et respectueuses entre le RRV et le personnel de l'OMS, sans compromettre pour autant l'indépendance du Commissaire aux Comptes. C'est le principe que le RRV applique à tous ses audits. Les missions de vérification qu'il a effectuées au niveau international et les nombreux projets internationaux de coopération auxquels il a participé lui donnent l'expérience requise. Le RRV, sa démarche et son expérience internationale sont décrits plus en détail ci-après.

L'organe suédois de vérification des comptes publics est en train de changer de structure. Entre la date limite de dépôt des candidatures et le commencement de la mission d'audit, le RRV cessera d'exercer les fonctions d'Institution supérieure de Contrôle (ISC) de la Suède. A partir du 1^{er} juillet 2003, c'est Riksrevisionen qui assumera cette charge et sera responsable de tous les engagements, travaux, obligations et entreprises qui relevaient jusqu'alors du RRV. L'ensemble du personnel du RRV, fort de ses compétences et de son expérience, sera muté dans la nouvelle organisation pour éviter toute solution de continuité. Le Vérificateur général du RRV soumet la présente proposition, dans laquelle est décrite la nouvelle ISC, et la candidature d'un des nouveaux vérificateurs généraux aux fins de transparence et par intérêt pour la mission à accomplir. L'offre a été examinée par les dirigeants de la nouvelle institution de contrôle et a recueilli leur adhésion. Le nouveau Vérificateur général, M. Kjell Larsson, est le candidat proposé au poste de Commissaire aux Comptes.

Riksrevisionsverket (RRV)

Le RRV est l'organisme indépendant chargé de vérifier les comptes de l'administration centrale suédoise. Il a pour fonction essentielle de promouvoir l'efficacité et la rentabilité des services publics suédois.

L'indépendance du RRV est garantie par l'autonomie que la Constitution reconnaît à tous les organes d'Etat et qui exclut toute forme de directives ministérielles directes autre que des lignes directrices d'ordre général. La nouvelle organisation – Riksrevisionen – est un organe parlementaire dont le mandat et l'indépendance sont inscrits dans la Constitution, la loi sur le contrôle des finances publiques et la loi qui régit l'Institution supérieure de Contrôle.

Le RRV est une institution moderne qui a une longue expérience de la vérification des comptes. L'audit financier est au coeur de la gestion des affaires publiques suédoises depuis le XVI^e siècle et au milieu des années 60, la Suède fut parmi les précurseurs du contrôle des résultats. Cette longue tradition a façonné la méthode de travail du RRV, qui ne se contente pas de donner une opinion, mais recommande aussi des changements dans les procédures en vigueur.

Notre activité professionnelle se divise en deux branches : l'audit financier et le contrôle des résultats. Chacun de ces deux services est secondé par le service des opérations.

Service de l'audit financier

Les contrôleurs financiers examinent les comptes annuels, les états financiers intermédiaires et la gestion des organismes gouvernementaux, et donnent leur opinion. Le RRV nomme les contrôleurs de sociétés, de fondations et d'autres organisations qui exercent des responsabilités publiques. Le mandat du RRV couvre 460 organes d'Etat et autres organisations.

Le Service de l'audit financier suit une procédure actualisée et élargie destinée à améliorer la rentabilité, la qualité et à apporter une valeur ajoutée. En bref, elle permet de faire des audits de bonne qualité à moindres frais et de formuler des opinions dans lesquelles il est fait des propositions pour améliorer la gestion du secteur public (valeur ajoutée). En outre, tous les audits financiers sont réalisés selon des procédures de vérification généralement admises qui garantissent qu'ils ont l'étendue voulue et sont effectués par un personnel qualifié qui applique de bons principes professionnels. Les principes et procédures de vérification sont exposés dans le guide du RRV.

Service du contrôle des résultats

Le Service du contrôle des résultats examine les organismes gouvernementaux du point de vue de l'efficacité et de la rentabilité et promeut ces deux principes dans le secteur public suédois. Outre l'examen des résultats généraux, ces contrôles visent à renouveler et développer les activités publiques. Par conséquent, toutes les opinions contiennent des recommandations tendant à améliorer les procédures de l'unité contrôlée afin qu'elle suive les lignes directrices du Gouvernement de manière plus rentable. Résultat de cette approche : les rapports de contrôle des résultats mettent plus l'accent sur l'efficacité des programmes gouvernementaux que sur celle de chaque organisme en particulier. Toutefois, le RRV décide seul de l'étendue et de l'objet du contrôle annuel.

Personnel

Le RRV emploie au total quelque 300 personnes. L'un des grands principes de gestion du RRV est d'employer un personnel qualifié et expérimenté afin de fournir un travail de qualité. Tous les contrôleurs et tout le personnel sont donc recrutés exclusivement sur des critères de compétence – études et qualifications professionnelles. Grâce à ce principe, le RRV est aujourd'hui l'un des organismes du secteur public suédois dont le personnel a le plus haut niveau d'études : près de 85 % des cadres sont titulaires d'un diplôme universitaire ou ont un titre équivalent. En outre, le RRV a créé un programme de formation dont le contenu et la qualité peuvent servir de base à l'obtention d'un diplôme.

Le savoir-faire du RRV repose sur les compétences de ses contrôleurs, auxquelles il faut ajouter des méthodes de travail pointues ainsi qu'un matériel informatique et des outils de communication perfectionnés.

Expérience du RRV au niveau international

Le RRV exerce son influence au-delà des frontières de la Suède. Sa longue expérience de l'audit lui a permis de tisser un vaste réseau et d'effectuer de nombreuses missions au niveau international. Ses activités internationales se répartissent en trois domaines : missions internationales de vérification, contacts avec les organisations professionnelles et coopération internationale pour le développement.

Missions internationales de vérification

Nombre d'organisations et de fondations internationales ont confié des missions de vérification au RRV. Il a été chargé par exemple de la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pendant les exercices financiers 1948-1966 et 1974-1977. Il a ainsi acquis une

connaissance complète de la vérification extérieure des comptes des organisations internationales. Pour donner une idée de sa vaste expérience en la matière, certaines des missions qu'il a effectuées récemment au niveau international sont énumérées ci-dessous :

ESO

Le RRV a été Commissaire aux Comptes de l'Organisation européenne pour des Recherches astronomiques dans l'Hémisphère austral (ESO) pendant les exercices 1986-1992. Il était chargé à la fois de l'audit financier et du contrôle des résultats.

CERN

Le RRV a été chargé, pendant les exercices 1988-1992, de la vérification extérieure des comptes de l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN) effectuée périodiquement par la Suède.

CEPMMT

Le RRV a été l'un des deux Commissaires aux Comptes du Centre européen de Prévisions météorologiques à moyen Terme (CEPMMT), à Londres, pendant les exercices 1990-1993.

FES

Le RRV a été chargé de la vérification extérieure des comptes de la Fondation européenne de la Science (FES) pendant les exercices 1990-1995.

OCDE

Le RRV a occupé le siège de la Suède au Comité des Commissaires aux Comptes chargé de la vérification extérieure des comptes de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), à Paris, pendant les exercices 1991-1994.

AELE

Le RRV a occupé le poste de Vice-Président du Comité des Commissaires aux Comptes de l'Association européenne de libre-échange (AELE) pendant les exercices 1992-1995. Le Comité des Commissaires aux Comptes a été créé afin d'améliorer les procédures de vérification de l'AELE en vue de l'accord sur l'Espace économique européen avec l'Union européenne (UE).

ASE

Le RRV a présidé la Commission de Vérification des Comptes de l'Agence spatiale européenne (ASE) pendant les exercices 1993-1996.

OSCE

Le RRV est chargé de la vérification extérieure des comptes de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) depuis 1999.

EMBL

Le RRV est chargé de la vérification extérieure des comptes du Laboratoire européen de Biologie moléculaire depuis 2000.

Organisations professionnelles

Le RRV est membre actif de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques) et de son équivalent européen, l'EUROSAI (Organisation des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques d'Europe). Ces organismes de coopération sont liés aux Nations Unies. Ils offrent une tribune aux différentes institutions supérieures de contrôle pour encourager le développement de l'audit partout dans le monde. En outre, l'INTOSAI collabore à l'élaboration de normes harmonisées de contrôle et de comptabilité au niveau national. Le Vérificateur général de la Suède préside la Commission des Normes de Contrôle de l'INTOSAI. Le RRV participe également, au sein de l'INTOSAI, à la Commission des Normes de Comptabilité, à la Commission de la Dette publique et à la Commission pour le Contrôle informatique, au groupe de travail pour l'évaluation de programmes, et à un groupe chargé d'examiner la politique de l'INTOSAI en matière d'information et la publication de ses rapports.

Conformément à son mandat, la Commission des Normes de Contrôle de l'INTOSAI formule des directives concernant l'audit financier sur lesquelles reposent les normes de contrôle de l'INTOSAI. Avec le concours d'experts d'ISC qui font partie ou non de ses membres, la Commission participe aux travaux du International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'IFAC et à ses groupes de travail. Afin de faciliter cette collaboration, la Commission a créé un groupe de travail sur les directives en matière d'audit financier, dirigé par le RRV. Ses autres membres sont les ISC de l'Autriche, du Canada, du Cameroun, des Etats-Unis, de la Namibie, de la Norvège et du Royaume-Uni. Le groupe de travail rédige des projets de directives au nom de la Commission.

Coopération internationale pour le développement

Depuis 1989, le RRV participe activement, sous la houlette de l'Agence suédoise de Développement international (ASDI), à plusieurs projets de renforcement des capacités institutionnelles principalement destinés à développer les institutions supérieures de contrôle. Il participe également à des projets d'aide au développement du contrôle des finances publiques et de la vérification intérieure des comptes dans d'autres institutions intéressées.

Lesotho

Entre 1989 et 1996, le RRV a participé à un projet d'audit financier et de contrôle des résultats au Bureau du Vérificateur général des Comptes du Lesotho. Cette coopération avait pour but de renforcer la capacité institutionnelle du Bureau. Le RRV a, entre autres, fourni une assistance technique aux services d'audit financier et de contrôle des résultats et contribué à l'installation de moyens informatiques et au perfectionnement des cadres.

Zimbabwe

Entre 1991 et 1999, le RRV a coopéré avec le Bureau du Vérificateur général des Comptes du Zimbabwe. Le projet était axé sur l'audit financier et le contrôle des résultats, conjugués aux technologies de l'information et au perfectionnement des cadres.

Botswana

Entre 1992 et 1998, le RRV a pris part à un projet de renforcement des capacités institutionnelles du Bureau du Vérificateur général des Comptes du Botswana en matière d'audit financier et de contrôle des résultats grâce aux technologies de l'information et au perfectionnement des cadres.

Namibie

Entre 1992 et 1998, le RRV a coopéré avec le Vérificateur général des Comptes de la Namibie. La coopération a consisté à renforcer la capacité institutionnelle de la même manière que pour les projets décrits ci-dessus. Le RRV demeure un partenaire institutionnel du Bureau du Vérificateur général.

Costa Rica

Entre 1999 et 2000, le RRV a coopéré avec la Contraloría General de la Republica du Costa Rica. Le projet était axé sur le contrôle des résultats.

Honduras

Entre 1999 et 2001, le RRV a coopéré avec la Contraloría General de la República du Honduras. Le développement des capacités institutionnelles était axé sur le contrôle des résultats.

Ghana

Depuis 1999, le RRV coopère avec le Service de Contrôle des Finances publiques du Ghana. Le projet est axé sur l'audit financier et le contrôle des résultats et fait appel aux technologies de l'information et au perfectionnement des cadres. Le projet prendra fin en juin 2003.

Mozambique

Depuis 2000, le RRV coopère avec le Tribunal administratif du Mozambique. Le projet est axé sur l'audit financier et le contrôle des résultats et fait appel aux technologies de l'information et au perfectionnement des cadres.

Bosnie-Herzégovine

Depuis 2000, le RRV coopère avec trois institutions supérieures de contrôle de Bosnie-Herzégovine. Le projet est axé sur le perfectionnement des cadres, l'audit financier et les technologies de l'information.

Pologne

Entre 2001 et 2002, le RRV fut l'une des institutions partenaires du Ministère polonais des Finances dans le cadre d'un projet de préadhésion à l'Union européenne (jumelage) axé sur le contrôle financier.

Lituanie

Depuis 2001, le RRV participe à un projet de coopération institutionnelle avec le Bureau de Contrôle des Finances publiques de la Lituanie. Le projet est axé sur l'audit financier, le contrôle des résultats et les technologies de l'information. La coopération se poursuivra dans le cadre d'un projet de jumelage avec l'Office national de Contrôle des Finances publiques du Royaume-Uni.

Rwanda

Depuis 2000, le RRV coopère avec Dutch Algemene Rekenkamer à un projet de renforcement des capacités institutionnelles du Bureau du Vérificateur général des Comptes du Rwanda.

Malawi

Depuis 2002, le RRV prépare un projet de coopération institutionnelle avec le Bureau national de Contrôle des Finances publiques du Malawi.

Le RRV confie les projets à ses consultants qui effectuent des missions à court terme ou à long terme. Pour les missions à long terme, les consultants se font aider de plusieurs homologues à court terme qui ont une expérience pratique au niveau international. En dehors des services d'audit financier et de contrôle des résultats, les consultants à court terme ont également travaillé dans les domaines de la gestion, des technologies de l'information et de la formation.

De plus, le RRV participe à un projet de coopération avec l'organisation régionale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Afrique australe, la SADCOSAI.

Le RRV reçoit de plus en plus de demandes d'audit en provenance de l'Europe orientale.

Principales procédures de vérification du RRV

Les missions de vérification extérieure confiées au RRV consistent à faire des examens et des évaluations critiques et à donner des avis constructifs dans le cadre du contrôle effectué. Tant l'examen que les avis portent sur les trois conditions exigées de la direction générale :

- Rentabilité des opérations par rapport aux objectifs que l'institution/organisation s'est fixés ;
- Respect des règles et règlements et des décisions applicables au domaine d'activité ;
- Rapports fiables sur les résultats des opérations.

Nous faisons à la fois des observations et des recommandations.

- Notre vérification annuelle sert de base à l'évaluation des rapports que l'institution/organisation doit établir tous les ans et à l'évaluation de ses activités.
- Nous faisons des observations sur les mesures administratives inadaptées ou les négligences que nous avons constatées.
- A la lumière de notre examen, nous donnons des conseils pour améliorer la gestion et les contrôles.
- En faisant valoir nos connaissances générales et en formulant des observations, nous incitons l'institution concernée à réexaminer et, si nécessaire, à modifier le cadre réglementaire.

Audit financier

Les méthodes d'audit financier appliquées par le RRV s'inspirent dans une large mesure des normes de l'INTOSAI en la matière et des « normes de contrôle généralement admises » par la profession. En tant que membre actif de l'INTOSAI et d'autres organisations, le RRV participe en outre à l'élaboration continue de procédures d'audit et est donc au courant des toutes dernières normes et techniques en la matière.

Aux normes internationalement reconnues, le RRV associe une étroite collaboration avec l'organisme qui fait l'objet de la vérification. Il privilégie les procédures qui permettent un dialogue permanent

entre le vérificateur et l'unité vérifiée. Son but premier n'est pas de relever les erreurs de gestion, mais d'aider à recenser les problèmes potentiels et à trouver des solutions constructives.

Toutes les missions de vérification effectuées par le RRV sont centrées sur l'importance et le risque relatifs. L'accent est donc mis sur les faiblesses décelées dans les comptes et dans le contrôle de gestion qui revêtent une importance financière pour l'unité vérifiée. Cette démarche permet au RRV d'améliorer la rentabilité tout en garantissant la qualité de l'audit. Les principes et méthodes de contrôle appliqués par le RRV sont exposés dans son guide de la vérification.

Contrôle des résultats

Les contrôles de résultats faits par le RRV ont pour objet de déterminer si les buts du gouvernement central sont atteints et ses engagements remplis. Tous les contrôles sont effectués à la seule initiative du RRV pour tout aspect des activités du gouvernement central qui semble avoir besoin d'être examiné de plus près. L'accent est cependant mis sur les domaines où le gouvernement central fait de grosses dépenses et sur ceux dont dépend le bon fonctionnement de la société et de l'économie. Le contrôle des résultats peut concerner un organisme en particulier, un secteur public donné ou plusieurs secteurs. Les contrôles sectoriels et multisectoriels sont importants, car les problèmes peuvent être communs à plusieurs secteurs. A cet égard, les contrôles de résultats du RRV dépassent généralement le contrôle de l'optimisation des ressources.

Normes de contrôle généralement admises

Les vérifications du RRV se fondent sur des normes de contrôle généralement admises concernant tant la vérification que le vérificateur en tant que fonctionnaire. Les Services de l'audit financier et du contrôle des résultats utilisent chacun une version de ces normes adaptée à leur discipline. En bref, ces normes garantissent : l'indépendance et l'intégrité de la vérification, la compétence des vérificateurs, la communication régulière avec l'unité vérifiée, la programmation détaillée de la vérification, l'attitude coopérative et professionnelle des vérificateurs. Elles garantissent donc la qualité constante des audits du RRV. Celui-ci tient évidemment compte de tous les éléments confidentiels utiles à la vérification.

Le RRV appliquera ces mêmes normes à la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé.

Compétences conformes aux exigences de l'OMS

Compte tenu de ses fonctions et de son organisation et pour atteindre ses objectifs, l'OMS doit avoir une structure interne efficace et rentable.

Le RRV a l'expertise nécessaire en matière de vérification des comptes pour aider à garantir la qualité et les contrôles internes. Grâce à ses multiples compétences professionnelles, le RRV pourra satisfaire aux exigences diverses de l'OMS et de ses Membres. Etant donné que le RRV accorde une grande importance au rôle et aux responsabilités de la direction, tous les vérificateurs de rang élevé ont une vaste expérience de l'interaction et de la communication avec le personnel d'encadrement. Les vérifications qu'il effectue pour des organisations internationales lui permettent en outre de perfectionner et d'actualiser sans cesse ses compétences. L'expérience qu'il a acquise dans le cadre de nombreux projets de coopération montre que c'est un partenaire apte à l'interaction et compétent.

La démarche du RRV privilégie le dialogue permanent avec l'unité vérifiée. Ses recommandations seront donc abondamment discutées avec l'OMS et adaptées aux besoins spécifiques de l'Organisation. Les vérificateurs du RRV sont hautement qualifiés et tous les membres de son personnel connaissent bien les techniques de traitement des données ainsi que les derniers logiciels d'audit informatisé.

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes certains de pouvoir offrir des services d'audit de grande qualité adaptés aux besoins spécifiques de l'OMS.

Conception de la vérification des comptes de l'OMS

Toute vérification extérieure des comptes de l'OMS doit au moins remplir les conditions exigées par *l'article XIV du Règlement financier* de l'OMS et son appendice intitulé *Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé*. Le RRV se conformera en outre à toute autre exigence de l'OMS à hauteur du budget et dans les délais indiqués plus loin.

La représentation mondiale au sein de l'OMS exige du vérificateur une parfaite connaissance des différences entre les Régions et des impératifs de gestion pour garantir une répartition économique, efficace et rentable des ressources dans un contexte géographiquement diversifié. Le RRV a acquis une expérience à cet égard en vérifiant les comptes d'organisations internationales ayant une structure et une diversité analogues.

Axe principal de la vérification

La vérification extérieure des comptes de l'OMS par le RRV aura pour axe principal l'audit financier, mais le rapport du Commissaire aux Comptes comprendra également un volet sur le contrôle des résultats.

Délais estimatifs et équipe de vérification

D'après les recherches effectuées, le RRV estime que la vérification annuelle des comptes de l'OMS demandera au total vingt-huit (28) mois-vérificateur pour l'exercice 2004-2005 et vingt-quatre (24) mois-vérificateur pour l'exercice 2006-2007. Cette estimation est fondée sur l'accomplissement des tâches décrites dans le Règlement financier.

Pour garantir la qualité de la vérification, le RRV nommera une équipe de quatre (4) vérificateurs expérimentés. Un vérificateur principal (directeur d'audit ou rang supérieur) ayant déjà effectué plusieurs vérifications au niveau international sera nommé chef d'équipe. Il dirigera les travaux à Genève et les missions dans les bureaux régionaux ou sur le terrain et sera chargé de fixer concrètement les priorités. Ces priorités seront exclusivement déterminées en fonction de l'importance relative et du risque. Les trois autres membres de l'équipe seront des vérificateurs expérimentés au niveau international, deux dans le domaine de l'audit financier et un dans le domaine du contrôle des résultats. Tous les vérificateurs de l'équipe auront une bonne maîtrise de l'anglais et, au besoin, une connaissance du français.

L'équipe de vérification sera en contact permanent avec les cadres supérieurs du RRV à Stockholm. Le Vérificateur général des Comptes publics de la Suède, qui sera responsable en dernier ressort de la vérification, dirige les cadres supérieurs.

Mme Inga-Britt Ahlenius, B Sc Ec et BA Vérificateur général, RRV

Le Vérificateur général sera responsable en dernier ressort de la vérification et fera rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé.

Mme Ahlenius a été nommée Vérificateur général en 1993 et a beaucoup contribué à l'indépendance du Vérificateur général, principe en partie à l'origine des changements constitutionnels en cours au Bureau du Vérificateur général.

Mme Ahlenius a présidé le Comité directeur de l'EUROSAI et est actuellement présidente de la Commission des Normes de Contrôle de l'INTOSAI.

En dehors de ses fonctions de Vérificateur général, Mme Ahlenius a présidé ou participé à plusieurs commissions. Elle fut l'un des cinq membres du Comité d'experts indépendants chargé par le Parlement européen d'examiner la gestion de l'Union européenne.

Mme Ahlenius défend avec conviction la mission et la conception du RRV, y compris sa volonté de demeurer une institution de contrôle d'envergure internationale.

Le mandat de Mme Ahlenius prendra fin le 30 juin 2003 lorsque sera créée la nouvelle Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques.

M. Kjell Larsson, B Sc Ec et BA
Vérificateur général, Riksrevisionen

M. Larsson sera l'un des trois vérificateurs généraux de la nouvelle Institution supérieure de Contrôle de la Suède, Riksrevisionen. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2003.

M. Larsson a exercé les fonctions de Directeur par intérim et de Chef d'unité à l'Office européen de Lutte antifraude (OLAF), Commission européenne, où il était chargé des enquêtes sur les fraudes et la corruption dans le domaine de compétence de la Commission européenne. Il s'est occupé, à ce titre, des cas de fraude et de corruption liés aux différents programmes d'aide extérieure de la Commission européenne. Son expérience internationale compte aussi l'aide à l'instauration de systèmes de vérification externe et interne en Europe centrale et orientale et il a une vaste connaissance de la gestion financière d'organisations internationales complexes.

Entre 1983 et 1996, M. Larsson fut Directeur du Service de Contrôle des Résultats du RRV, puis Directeur et Vérificateur général adjoint chargé de tous les audits financiers. Il a effectué de nombreuses missions de vérification.

M. Anders Hjertstrand, B Sc Ec et M (Sciences politiques)
Directeur de la Vérification

M. Hjertstrand est Directeur de la Vérification et Chef d'unité au RRV. Ses fonctions de Chef d'unité et ses travaux de vérification lui confèrent une vaste expérience de la gestion. Il est chargé de vérifier les comptes de plusieurs organismes affiliés au Ministère de la Défense. M. Hjertstrand peut se prévaloir d'une longue expérience au niveau international grâce à des missions d'audit et à des projets de coopération internationaux.

M. Dan Pederson, B Sc Ec et BA, Maîtrise de Droit
Directeur de la Vérification

M. Pederson a une vaste expérience de la vérification des comptes dans les secteurs public et privé et a été membre de l'Institut suédois d'Experts-Comptables. Il est actuellement chargé de vérifier les comptes d'organismes affiliés au Ministère de l'Education. Il est l'un des vérificateurs qui ont mené à bien la mission au CERN.

M. Jonas Hällström, B Sc Ec et BA
Directeur de la Vérification

M. Hällström est Directeur de la Vérification et Sous-Chef d'unité. Il est également chargé de plusieurs missions de vérification. Il a une vaste expérience du secteur privé où il était spécialisé dans le contrôle informatique.

M. Hällström est membre de l'Institut suédois d'Experts-Comptables et de l'Association Système et Contrôle informatiques.

**Mme Margareta Hart, Doctorat en Sociologie
Directeur de la Vérification**

Mme Hart est Directeur de la Vérification au Service du Contrôle des Résultats. Elle a été chef de projet pour des contrôles de résultats intéressant les Ministères du Travail, de l'Education et des Sciences, des Transports et des Communications, de la Protection sociale et des Services.

Mme Hart a été Chef de l'unité chargée de l'éducation et de la science, de l'industrie et du commerce, et de la culture, ainsi que de l'unité chargée des transports, des communications et de l'agriculture.

Mme Hart a acquis une expérience internationale en menant des recherches en Inde sur l'impact social de la révolution verte. Elle a animé des cours de formation au contrôle des résultats pour les pays de la SADDCC organisés au Lesotho, au Botswana, au Malawi, en Tanzanie et en Afrique du Sud.

Groupe d'experts

Le RRV peut faire appel à un important groupe d'experts pour seconder l'équipe de vérification. Il s'agit de membres du personnel qualifiés qui ont plusieurs années d'expérience de l'audit financier, du contrôle des résultats et du contrôle informatique. Tous les experts ont été rigoureusement sélectionnés et la plupart des membres du personnel ont une expérience au niveau international. Tous les experts sont titulaires d'un diplôme universitaire.

L'équipe de vérification aura la possibilité de confier les différentes parties de l'audit à un personnel de renfort compétent tout en veillant à la continuité et à l'efficacité du travail.

Audit financier de l'OMS

L'audit financier sera le principal élément de la vérification des comptes de l'OMS par le RRV tout au long de la période concernée. Toutefois, une fois que le RRV connaîtra mieux les habitudes et pratiques financières de l'Organisation et qu'il aura identifié les domaines qui revêtent la plus grande importance relative et présentent le risque le plus grand, il pourra faire une plus large place au contrôle des résultats.

Au départ, le RRV devra consacrer deux semaines à l'étude de l'organisation financière au sein de l'OMS. Cette tâche sera confiée au chef d'équipe et à un des contrôleurs financiers. Elle consistera essentiellement à interroger plusieurs responsables des affaires courantes à l'OMS. Cette enquête sur les pratiques financières ne sera nécessaire que la première année et, les années suivantes, ces deux semaines seront consacrées au contrôle des résultats.

L'audit financier mettra l'accent sur les états financiers intermédiaires et la clôture des comptes. Les périodes les plus chargées pour l'équipe de vérification au Siège de l'OMS seront donc le mois de septembre, pour la vérification des états financiers intermédiaires, et les mois de février et mars, après la clôture des comptes, pour la vérification finale et l'établissement du rapport annuel. Toutefois, ces priorités n'empêcheront pas le RRV de s'intéresser à d'autres aspects tels que les méthodes d'établissement des rapports financiers, l'examen des pièces justificatives et le contrôle informatique.

Vu que l'audit financier fera appel à toutes les compétences et à toute l'expérience de RRV, les vérificateurs devront collaborer avec le Service de l'audit financier, l'Unité Technologies de l'information et toutes les autres unités compétentes à Stockholm. Ils se serviront des logiciels informatiques du RRV et communiqueront avec celui-ci par courrier électronique, télécopie et autres moyens utiles.

Contrôle des résultats de l'OMS

Etant donné que la première année sera consacrée à l'étude des structures financières et du fonctionnement de l'OMS, le contrôle des résultats prendra de l'importance à partir de la deuxième année. La première année, on ne pourra que brièvement examiner la performance générale en s'attachant aux buts, aux réalisations, à la productivité et à la qualité des travaux. Dès la deuxième année, il sera possible d'étudier de plus près les résultats dans un certain nombre de domaines que l'OMS juge significatifs. Ces études tiendront compte des observations faites par les précédents commissaires aux comptes et refléteront l'idée que le RRV se fait du fonctionnement de l'OMS.

Comme le contrôle des résultats demande beaucoup de temps, ces études poussées ne porteront que sur les domaines d'importance et comprendront de brèves propositions d'amélioration. Pour une étude approfondie des résultats de l'OMS, il faudrait disposer de plus de temps que ne le prévoit l'estimation du coût total. Etant donné que le RRV a les compétences et l'expérience internationale nécessaires pour les contrôles de cette sorte, il peut offrir cette prestation en complément du cahier des charges. Ce complément permettra de faire une étude plus détaillée de la structure organisationnelle, de la qualité de la comptabilité et des pratiques comptables. Le coût supplémentaire sera alors indiqué séparément.

Rapports

De bonnes méthodes d'établissement des rapports de vérification extérieure sont indispensables pour que les travaux du RRV apportent la plus grande valeur ajoutée possible à l'OMS. Si la présentation d'un rapport sur les opérations financières à l'Assemblée de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif est la voie officielle de communication entre l'OMS et les Commissaires aux Comptes, le RRV attache une grande importance au dialogue permanent. A cet égard, la Commission de Vérification des Comptes, qui seconde le Conseil exécutif pour les questions d'audit, sera un interlocuteur important.

Coûts

Le RRV estime le coût total de la vérification extérieure des comptes de l'OMS à 52 mois-vérificateur, facturés US \$980 000 pour l'exercice 2004-2005 et US \$1 020 000 pour l'exercice 2006-2007 (taux d'inflation de 4 %). Le coût total pour les deux exercices serait de US \$2 000 000. Ce montant couvre, outre le coût direct de la vérification, la totalité des frais de voyage, d'hébergement et de séjour. Voir l'appendice 3 pour une estimation détaillée.

Calcul du coût total

La candidature du RRV au poste de Commissaire aux Comptes de l'OMS repose sur le calcul du coût total de l'offre. L'indépendance du RRV est en grande partie garantie par sa maîtrise des ressources, et l'autonomie des vérificateurs serait sérieusement mise à mal si des impératifs financiers leur étaient imposés. Nous estimons donc que le calcul du coût total est de règle pour toutes les offres concurrentes concernant les missions de vérification extérieure des comptes des organisations internationales.

APPENDICE 1

Curriculum vitae

Mme Inga-Britt Ahlenius, Vérificateur général des Comptes de la Suède

Mme Inga-Britt Ahlenius a été nommée Vérificateur général du Bureau suédois de Vérification des Comptes le 1^{er} octobre 1993. Avant sa nomination, elle a été Chef du Département du Budget au Ministère des Finances de 1987 à 1993.

Mme Ahlenius est actuellement Présidente de la Commission des Normes de Contrôle de l'INTOSAI. Elle a présidé le Comité directeur de l'Organisation des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques d'Europe (EUROSAI) de 1993 à 1996.

Lors de sa carrière au Ministère des Finances, elle a également exercé de 1980 à 1987 les fonctions de Chef de Département ministériel chargé des questions relatives à l'éducation, à l'agriculture, à l'environnement, à l'énergie et à la magistrature. Elle a d'abord travaillé au Ministère des Finances entre 1975 et 1980 comme Chef de section au Département international et au Département du Budget.

Mme Ahlenius a occupé son premier poste dans la fonction publique en 1968 au Ministère du Commerce et de l'Industrie, où elle s'occupait du programme de coopération entre les pays nordiques, et a participé aux négociations et aux préparations de l'accord de libre échange entre la Suède et la CEE.

La carrière de Mme Ahlenius dans la fonction publique s'appuie sur son expérience de la finance dans le secteur privé. De 1962 à 1968, elle a travaillé au secrétariat économique de la plus grande banque commerciale de Suède, Svenska Handelsbanken. En 1963 et 1964, elle a obtenu un congé pour travailler à la Société tunisienne de Banque à Tunis, au service des crédits à moyen terme.

Mme Ahlenius est membre de plusieurs comités directeurs suédois, notamment dans le domaine du commerce et de l'industrie.

Mme Ahlenius a fait des études littéraires et linguistiques et a obtenu un diplôme de gestion d'entreprise à l'Ecole d'Economie de Stockholm.

Curriculum vitae

M. Kjell Larsson, Vérificateur général des Comptes de la Suède (à compter du 1^{er} juillet 2003)

Nom : Kjell LARSSON
Adresse : Börjegatan 38A, 752 29 Uppsala, Suède
A partir du 04/02/03 : Gustav III:s Boulevard 43, 169 73 Solna, Suède
Téléphone : +46-(0)18-50 18 82
A partir du 04/02/03 : +46-(0)8-655 09 55
Nationalité : suédoise
Date de naissance : 10 janvier 1946
Etat civil : marié, deux enfants

Etudes

Ecole de photographie et de cinéma, 1963-1964
Ecole secondaire supérieure, 1968
Diplômes universitaires d'économie et de gestion d'entreprise, 1973
Cours de doctorat en économie politique, économétrie, 1972-1974
Assistant à l'Université d'Uppsala (théorie organisationnelle ; théorie budgétaire) 1979/1988

Programme suédois de formation des hauts responsables à la gestion publique, 1988/1989 (parmi un groupe de 15 hauts responsables)

Expérience professionnelle

Décembre 2002 Elu par le Parlement suédois au nombre des trois vérificateurs généraux indépendants qui dirigeront une nouvelle Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques rattachée au Parlement. Je prendrai progressivement mes fonctions dans le courant de l'hiver.

Février 2002- février 2003 **Chef d'unité, Appui aux pays candidats et relations extérieures**

Je suis chargé de créer une nouvelle fonction d'appui au sein de l'OLAF pour coordonner les enquêtes et les opérations de renseignement dans tous les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et dans d'autres pays tiers. Je suis également responsable de l'exécution d'un projet de développement institutionnel d'un montant de €15 millions visant à aider tous les pays candidats à développer leurs structures de coordination antifraude pour protéger leurs intérêts financiers nationaux et ceux des Communautés. Ces structures seront au coeur de la lutte contre la fraude et la corruption. L'appui prend la forme d'activités destinées à instaurer de nouvelles bases juridiques, à enrichir les connaissances opérationnelles par la coopération en matière d'enquêtes et de méthodes d'investigation, et à développer la coopération entre la police et les organes administratifs d'enquête, les douanes, le ministère public et les tribunaux des pays concernés, et avec les membres de l'UE. Il consiste également à mettre sur pied des systèmes d'information et de communication et à améliorer les moyens techniques dans ce domaine.

Juin 2001- Directeur (par intérim), Intelligence, stratégie opérationnelle et technologie de l'information. Office européen de Lutte antifraude (OLAF), Commission européenne

En tant que Directeur par intérim et Chef de la Direction C, j'ai eu pour mission de mettre sur pied et de développer un service entièrement nouveau. Outre les travaux qu'implique normalement la création d'un nouveau service, la tâche a consisté à développer les moyens de collecte d'informations, la capacité des systèmes et les compétences analytiques dans le domaine de la lutte antifraude. La Direction C couvre en gros trois domaines : collecte et analyse d'informations pour les opérations antifraude des Etats Membres ou des enquêteurs de l'OLAF ; appui informatique et technique (y compris la criminalistique informatisée) aux enquêteurs de l'OLAF et aux autorités s'occupant de cas précis dans les Etats Membres ou dans d'autres pays ; développement, maintenance et fonctionnement du système informatique de l'Office et de nombreux services dans plus de 30 pays. La Direction s'est agrandie ; elle emploie désormais 50 personnes et traite avec 20 entrepreneurs.

Mai 2000- juin 2001 Directeur (par intérim), Enquêtes et opérations, Office européen de Lutte antifraude (OLAF), Commission européenne

En tant que Directeur et Chef de la Direction B, qui emploie quelque 110 personnes, j'ai été chargé de toutes les enquêtes de l'OLAF et de modifier fondamentalement l'organisation et les méthodes concernant toutes les enquêtes et opérations de l'OLAF. J'ai procédé au recrutement et au remplacement du personnel. J'ai également été chargé de rédiger le premier manuel énonçant toutes les procédures et directives s'appliquant aux enquêtes externes et internes, aux opérations et à l'aide aux autorités des Etats Membres et des pays tiers. J'ai également mis en place un nouveau système de suivi des affaires et activement contribué au développement stratégique de l'Office. J'ai été engagé par l'OLAF pour superviser ses relations avec les pays tiers, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale. J'ai notamment représenté l'Office auprès de la Pologne et de la Moldova pour les aider à renforcer leurs capacités en matière de lutte antifraude, mais mes autres obligations m'ont empêché de développer cet aspect de mes fonctions.

1996-2000 Conseiller principal et Chef de secteur à l'OCDE/SIGMA

Je suis entré à l'OCDE/SIGMA en octobre 1996 en tant que chef du secteur Supervision et Gestion administrative (puis du secteur Vérification extérieure des Comptes et Contrôle financier à partir d'octobre 1998). J'étais chargé d'aider 13 pays d'Europe centrale et orientale à développer leurs moyens de contrôle des finances publiques, de l'administration publique et des banques centrales. J'ai recruté et dirigé une équipe de huit contrôleurs et juristes confirmés issus de différents pays et systèmes juridiques. Nous avons établi des liens étroits avec de nombreux organismes d'audit publics (Institutions supérieures de Contrôle au sein de l'UE, aux Etats-Unis et au Canada) et privés de la plupart des pays membres de l'OCDE pour y recruter les experts des équipes chargées d'aider les 13 pays déjà mentionnés à instaurer les bases juridiques, les institutions, les procédures, les méthodes de travail et les pratiques indispensables à la vérification extérieure au contrôle financier interne et à la médiation.

Nous avons mis au point de nouvelles méthodes d'appui institutionnel (examen collégial, plans de développement stratégique et mesures d'application). En étroite collaboration avec la Commission européenne et la Cour des Comptes européenne, nous avons fait le bilan de la situation dans les dix pays candidats à l'adhésion. La Commission européenne nous a demandé de mettre au point les méthodes d'évaluation annuelle pour déterminer dans quelle mesure les pays se conforment aux exigences juridiques et institutionnelles et aux procédures énoncées dans les traités de l'UE et autres textes de loi. Nous avons également effectué toutes les grandes évaluations annuelles concernant ces domaines dans chaque pays candidat.

1992-1996

Directeur et Vérificateur général adjoint à Riksrevisionsverket, Bureau suédois de Vérification des Comptes ; Service de la Vérification annuelle

A cette époque, le Service de la Vérification annuelle employait entre 130 et 160 vérificateurs diplômés répartis en 11 unités (7 unités de vérification et 4 unités chargées des enquêtes spéciales et de l'appui technique). Environ 25 % des vérifications étaient sous-traitées à des entreprises privées aux termes de contrats spécifiques. En tant que Chef du Service de la Vérification annuelle, j'étais chargé des affaires courantes, du contrôle annuel des activités relatives au budget de l'Etat, et de faire rapport aux unités vérifiées, au Gouvernement et au Parlement. Mes fonctions couvraient également les relations avec la police et les autorités pénales en cas de fraude ou d'autres irrégularités graves.

Les vérifications annuelles concernaient plus de 500 organisations, l'ensemble du secteur public suédois (organismes d'Etat) et quelque 200 organisations ayant des liens financiers ou contractuels avec les pouvoirs publics (entreprises publiques ou semi-publiques, fonds, organisations nordiques et internationales).

Le Service était chargé de délivrer des attestations d'assurance et de vérification des comptes aux unités vérifiées et au Gouvernement. Les opinions du Commissaire aux Comptes portaient sur la légalité et la régularité des comptes et des transactions ainsi que sur la gestion financière et la rentabilité des activités. Le Service faisait également chaque année plusieurs enquêtes d'efficacité à la demande du Parlement ou du Gouvernement.

En plus de diriger le Service, j'ai moi-même effectué plusieurs vérifications dans les cas complexes ou délicats.

1986-1992

Directeur et Vérificateur général adjoint, Riksrevisionsverket ; Service de la Gestion financière

En tant que Chef du Service de la Gestion financière, j'ai dirigé 50 à 100 employés et consultants extérieurs. Le Service était chargé de concevoir et de mettre en place de nouveaux systèmes et méthodes financiers dans l'ensemble de l'administration suédoise. J'étais également chargé du développement, du suivi quotidien et de la maintenance des systèmes centralisés de paiement et de comptabilité utilisés par le secteur public pour toutes ses transactions (chiffre d'affaire annuel supérieur à 2000 milliards de couronnes suédoises).

Mes fonctions couvraient, entre autres, la mise au point d'une nouvelle stratégie de gestion financière, l'achat, la mise en oeuvre et le suivi des procédures, normes et méthodes de comptabilité et de paiement, et les systèmes informatiques utilisés pour mettre en oeuvre la nouvelle stratégie adoptée par le Gouvernement à la fin

des années 80. Sous ma direction, les systèmes de comptabilité et de paiement de l'ensemble du secteur public ont été remplacés par des solutions en réseau. J'ai également créé au sein du Service une nouvelle organisation d'appui à tous les organismes gouvernementaux.

1983-1986 Directeur de la Vérification, Riksrevisionsverket ; Contrôle du rendement des systèmes informatisés

J'ai dirigé une unité spécialisée comptant 5 à 9 employés et 4 à 6 consultants extérieurs, chargée de vérifier l'élaboration, la mise en place, l'utilisation, le contrôle et la maintenance des systèmes informatisés dans tous les secteurs publics. Nous faisons part de nos conclusions et de nos recommandations aux unités vérifiées, au Gouvernement et au Parlement.

A cette occasion, j'ai joué un rôle prépondérant dans l'élaboration des normes suédoises de maintenance des systèmes informatisés, avec le concours de représentants d'associations publiques et privées.

1982-1983 Chef de projet, Comté de Stockholm ; Evaluation et suivi de la performance

J'ai dirigé un groupe de 4 personnes chargé d'évaluer l'efficacité et la productivité d'organisations relevant du Comté (plus grand employeur du secteur public avec 80 000 fonctionnaires). Les principaux domaines couverts étaient les transports publics, le bâtiment, l'éducation et les soins de santé. Nous avons également conçu des cours de formation à l'évaluation et assuré des programmes de formation pour évaluateurs.

1974-1982 Chef de projet, Riksrevisionsverket ; Evaluation

J'étais chargé d'évaluer la performance des programmes publics dans les domaines de l'éducation, de l'industrie, du commerce, de l'environnement et de l'agriculture. J'ai également participé à l'élaboration de méthodes d'évaluation et de contrôle de la performance ainsi qu'à la formation de vérificateurs.

Divers

1979-1988 Assistant et chargé de cours à l'Université d'Uppsala : Organisations et théorie de la planification ; budgétisation et théorie budgétaire ; budgétisation publique.

1984-1986 Président d'un groupe de travail chargé de l'évaluation des besoins, de l'achat et de la mise en place d'un système de réseau informatique interne à Riksrevisionsverket.

1986 Chef de délégation et principal animateur d'un cours de formation à l'audit de quatre semaines en Chine.

1987 Expert auprès du Bureau du Vérificateur général du Canada pour un audit national des sites informatiques publics.

1988 Evaluation sur le terrain du programme suédois de six ans d'aide au développement institutionnel et administratif au Lesotho (un des deux évaluateurs désignés par le Ministère des Affaires étrangères).

- 1988 Chargé d'une évaluation de l'Office suédois des Forêts avec proposition de réorganisation (mission pour le Ministère de l'Agriculture).
- 1990-1992 Membre du Conseil de l'Agence suédoise des Salaires et de l'Administration des Retraites (nommé par le Gouvernement).
- 1992 Chargé d'évaluer l'ensemble de l'Administration suédoise des Forêts (pour une Commission parlementaire).
- 1992-1996 Représentant de la Suède au Comité permanent de la Vérification informatisée de l'INTOSAI. Président du groupe 3 sur le contrôle des résultats et les technologies de l'information.
- 1992-1996 Chargé de liaison avec les Institutions supérieures de Contrôle nordiques.
- 1992-1996 Evaluation des conditions d'audit et de contrôle financier en Russie, y compris la conception et la coordination de différentes activités de formation à la demande du Ministère des Finances (initiative conjointe des Ministères russe et suédois des Finances).
- 1994-1996 Vice-Président de plusieurs conférences et expert lors de sept missions pour le compte de l'OCDE/SIGMA consistant essentiellement à étudier les moyens de développer le contrôle de gestion et le contrôle financier dans des pays d'Europe centrale et orientale.
- 1996 L'un des six experts internationaux invités au Forum international d'audit à Tokyo, au Japon.
- 1985- Intervenant lors de plusieurs conférences et séminaires nationaux et internationaux sur la gestion et le contrôle financiers, l'évaluation et l'audit.

Publications

Auteur et coauteur de nombreuses publications.

Langues

Suédois	Langue maternelle
Anglais	Couramment

APPENDICE 3

**Bureau suédois de Vérification des Comptes
31 janvier 2003**

Coût estimatif de la vérification extérieure des comptes de l’OMS par le RRV

	Nombre de mois- vérificateur	Nombre total de jours	Coût total
<u>Exercice 2004-2005</u>			
Services de vérification, audit financier	20	420	700 336
Services de vérification, contrôle des résultats	8	168	280 134
		588	980 470
<u>Exercice 2006-2007</u>			
<i>(Augmentation des tarifs de 4 %)</i>			
Services de vérification, audit financier	18	378	728 350
Services de vérification, contrôle des résultats	6	126	291 340
		504	1 019 690
COÛT TOTAL DE LA VÉRIFICATION, tout compris (US \$)			2 000 160

ANNEXE 10

TABLEAU RECAPITULATIF DES CANDIDATURES PROPOSEES

Pays du candidat	Nom et titre du candidat proposé	Exercice	Durée de la vérification des comptes	Honoraires demandés (US \$)
Afrique du Sud	M. Shauket Fakie, Vérificateur général de la République d'Afrique du Sud, Bureau du Vérificateur général de la République d'Afrique du Sud	2004-2005 2006-2007	90 mois 90 mois	845 000 845 000
Allemagne	M. Norbert Hauser, Vice-Président, Cour des Comptes fédérale, Allemagne	2004-2005 2006-2007	68 mois 68 mois	827 000 840 000
Colombie	Dr César Augusto López Botero, Vérificateur général de la République de Colombie	2004-2005 2006-2007	100 semaines 100 semaines	1 500 000 1 500 000 en tranches uniformes de 198 301
Ghana	M. Edward Dua Agyeman, Vérificateur général en exercice, Service de vérification des comptes du Ghana	2004-2005 2006-2007	95 mois 95 mois	875 000 875 000
Inde	M. Vijayendra N. Kaul, Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde	2004-2005 2006-2007	87 mois 87 mois	790 000 829 500
Maurice	M. Rajun Jugurnath, Directeur d'audit, Bureau gouvernemental de vérification des comptes	2004-2005 2006-2007	85 mois 85 mois	950 000 950 000
Pays-Bas	Mme Saskia J. Stuiveling, Présidente, Cour des Comptes des Pays-Bas	2004-2005 2006-2007	82,5 mois 82,5 mois	1 360 250 1 360 250
Suède	M. Kjell Larsson, Vérificateur général (à compter du 1 ^{er} juillet 2003), Institution supérieure de Vérification des Comptes de Suède (à compter du 1 ^{er} juillet 2003)	2004-2005 2006-2007	28 mois 24 mois	980 000 1 020 000